



**RAPPORT FINANCIER
ANNUEL 2017/2018**

**RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX
ET LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2018**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la loi et aux statuts, pour vous présenter un rapport sur la marche des affaires de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

1. ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

A) Activité du Groupe

Au terme de l'exercice 2017/2018, OSMOZIS a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 8 419 K€, en croissance de 5%¹ sur un an.

Le chiffre d'affaires **ACCÈS INTERNET** s'établit à 7 859 K€ (+3%) marquant un retour à la croissance grâce au gain de nouveaux emplacements (+4,3% sur un an soit 240 389 emplacements couverts ou à couvrir à fin août 2018) et à la migration réussie de l'offre Partage² en offre Premium³ et au succès grandissant du forfait Famille⁴

Le chiffre d'affaires **SERVICES CONNECTÉS** s'élève à 560 K€, en croissance de +35% grâce à la demande croissante de services professionnels. L'acquisition stratégique de Logmis contribue de

¹ Contre une précédente estimation à +7% publiée le 8 octobre 2018 avant audit des comptes

² Formule Partage : Facturation des frais d'installation puis partage des revenus issus de la consommation des vacanciers avec l'exploitant.

³ Formule Premium : Abonnement forfaitaire (installation + consommation) facturé à l'exploitant

⁴ Forfait famille : trois utilisateurs pour le prix d'1,7.

façon marginale dans l'activité de l'exercice avant le lancement, réalisé à l'automne, d'une nouvelle version du logiciel de gestion. Logmis est entrée dans le périmètre de consolidation au 1er décembre 2017, soit 9 mois d'activité.

Hausse de l'excédent brut d'exploitation

Données auditées – en K€	2016/2017	S1 2017/2018	S2 2017/2018	2017/2018
Chiffre d'affaires	8 020	2 041	6 378	8 419
EBE ⁵	1 263	-740	2 349	1 609
% du chiffre d'affaires	15,7%	NS	36,8%	19,1%
Dotations nettes aux amortissements, provisions et transferts de charges	-2 304	-1 111	-1 044	-2 155
Résultat d'exploitation	-1 041	-1 851	1 305	-546
Résultat financier	-650	-180	-155	-335
Résultat exceptionnel	-1	54	-	54
Impôts	501	368	-228	140
Résultat net du Groupe	-1 191	-1 608	921	-687

L'effet de levier de la croissance sur une structure de coûts parfaitement maîtrisée permet, conformément aux prévisions du Groupe, un retour à la rentabilité sur le 2nd semestre de l'exercice. L'excédent brut d'exploitation atteint ainsi 19,1% du chiffre d'affaires sur l'exercice 2017/2018, en progression de +3,4 points sur un an.

Le résultat d'exploitation a ainsi doublé au 2ème semestre, à 1 305 k€, et s'inscrit en amélioration de 48% sur l'ensemble de l'année à -546 K€. Cette performance est d'autant

⁵ Excédent Brut d'Exploitation (EBE) : résultat d'exploitation avant dotations nettes aux amortissements, provisions et transferts de charges

plus remarquable que le Groupe a poursuivi ses investissements dans son déploiement international (structuration des filiales en Allemagne et aux Pays-Bas) et dans son offre produit, au travers notamment de l'acquisition de Logmis. Les filiales hors France ont ainsi généré un résultat d'exploitation (avant annulation des flux intragroupes) de -328 K€.

Le résultat financier (-335 K€) intègre 141 K€ de dépréciation des titres Osmozis détenus dans le cadre du contrat de liquidité. Après prise en compte de cette charge, partiellement compensée par un produit exceptionnel lié à la finalisation de l'acquisition de Logmis et à un produit d'impôt de 140 K€, le résultat net du groupe atteint -687 K€ contre -1 191 K€ un an plus tôt.

Endettement financier net maîtrisé

Données auditées – en K€	31/08/2017	31/08/2018
Capitaux propres	8 434	7 752
Endettement financier	9 842	9 098
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	8 112	4 825
Endettement financier net	1 730	4 273

Au cours de l'exercice, le Groupe a procédé au remboursement d'obligations convertibles en actions pour un montant de 2 189 K€ (prime de non conversion incluse). Cette opération a permis de supprimer une dilution potentielle d'environ 10% pour ses actionnaires.

Cette opération, ainsi que le financement de l'activité, ont été financé par les flux de trésorerie générés par l'activité (+1 176 K€) et par la souscription à trois nouveaux emprunts bancaires à 5 ans pour un montant total de 3 835 K€.

Au 31 août 2018, les capitaux propres d'OSMOZIS s'établissaient à 7 752 K€ pour un

endettement financier net⁶ de 4 273 K€. Celui-ci reste maîtrisé à un peu moins de 2,7 fois l'excédent brut d'exploitation.

B) Activité de la Société

La dynamique commerciale en France s'est améliorée sur l'exercice avec un chiffre d'affaires de 7 979 K€ contre 7 647 K€ au 31/08/2017, soit une progression de 4.32 %. Cette croissance est liée au gain de nouveaux emplacements conjuguée au succès grandissant du forfait « Famille » et des Offres Premium.

De plus, OSMOZIS a présenté sur l'exercice, OsmoKey, la première offre de serrures connectées à clé numérique LoRaWAN/RFID pour le marché de l'hôtellerie de plein air qui vient enrichir son catalogue (OsmoCam, OsmoAlert, etc.).

La production immobilisée reflétant les anticipations de production, passent de 1 026 K€ à 1 243 K€ soit une hausse de 21.20%

L'excédent brut d'exploitation de OSMOZIS SA s'élève à 1 655 K€ contre 1 399 K€ au 31/08/2017, soit une hausse de 18.32 % suite à une maîtrise des charges de personnel.

Le résultat d'exploitation ressort à - 471 K€ contre - 837 K€ au 31/08/2017.

Le résultat financier s'élève à -289 K€ contre - 668 K€, cette baisse est liée principalement au remboursement de l'emprunt obligataire et l'arrêt de la provision de la prime de non conversion.

Le résultat net s'établit à -334 K€ après prise en compte d'un crédit d'impôt de 372 K€ et un résultat exceptionnel de 53 K€.

⁶ Endettement financier net : emprunts et dettes financières – disponibilités et valeurs mobilières de placement

B) Activité des filiales

Le tableau ci-dessous synthétise la situation des différentes sociétés du Groupe :

EXERCICE 2017-2018 – COMPTES SOCIAUX

EN KEUROS	quote part du capital détenu en %	Chiffre d'affaires		Résultat d'Exploitation		Résultat Net	
		31/08/2018	31/08/2017	31/08/2018	31/08/2017	31/08/2018	31/08/2017
OSMOZIS SA		7 979	7 649	-471	-836	-334	-1 893
LOGMIS*	100%	239	NA	41	NA	40	NA
OSMOZIS IBERIA (ESPAGNE)	100%	342	290	28	-56	27	-58
OSMOZIS ITALIA (ITALIE)	100%	388	284	-59	-129	-62	234
OSMOZIS GMBH (ALLEMAGNE)	100%	53	71	-110	-134	-112	-136
OSMOZIS B.V. (HOLLANDE)	100%	6	1	-187	-97	-189	-99

*la Société LOGMIS est entrée dans le périmètre Consolidé au 1^{er} décembre 2017, soit sur 9 mois d'activité

Les Filiales OSMOZIS IBERIA, OSMOZIS ITALIA, OSMOZIS GMBH, OSMOZIS B.V et LOGMIS font l'objet d'une intégration globale dans les comptes consolidés.

C) Succursales existantes

La société ne dispose d'aucune succursale.

D) Faits marquants de l'exercice

En novembre 2017, la société a transféré son siège social, du 2, rue Georges Besse et Avenue de l'Europe – Zone Artisanale La Plaine, 34830 CLAPIERS au 7 avenue de l'Europe, 34830 CLAPIERS. La société a regroupé ses locaux au sein d'un même bâtiment.

En Novembre 2017, la société OSMOZIS a remboursé par anticipation les 231 obligations

convertibles en 231 000 actions pour un montant de 1 315 776 € et la prime de non conversion pour un montant de 434 378 sur les 873 150 € provisionnés. Cette décision a été prise d'une part, compte tenu du niveau faible des taux d'intérêts sur le marché interbancaire et notre capacité à emprunter dans de bonnes conditions auprès de nos partenaires bancaires et d'autre part, sur l'effet relatif de cette opération sur un niveau de parité d'une OC pour 1 000 actions pour une valeur de 7,67 € par action.

En décembre 2017, Osmozis a acquis 100% des actions de la société Logmis SARL, un éditeur spécialisé dans les logiciels de gestion de centres de vacances.

La société Logmis est dispose d'un portefeuille de 300 clients en France et en Espagne qui génère un chiffre d'affaires annuel d'environ 300 000 euros.

L'acquisition de Logmis donne un coup d'accélérateur au développement commercial et à la stratégie d'intégration sur l'ensemble de la chaîne de valeur des services connectés dédiés aux professionnels du tourisme. L'objectif est d'apporter un argument commercial fort pour l'exploitant : un confort accru d'utilisation des services par le vacancier.

Au cours de l'exercice, OSMOZIS a souscrit 3 nouveaux emprunts bancaires pour un montant total de 3 835 K€ dont le détail est ci-dessous :

- ✓ un prêt Innovation+ Banque Populaire du Sud de 2 000 K€ sur une durée de 5 ans à taux fixe,
- ✓ un prêt Société Marseillaise de Crédit de 1 000 K€ sur une durée de 5 ans à taux fixe,
- ✓ un prêt Banque Dupuy de Parseval de 835 K€ sur une durée de 5 ans à taux fixe.

En Juillet 2018, OSMOZIS a signé un partenariat avec ADISTA pour proposer la fibre optique à ses clients. Adista est le spécialiste français des services informatiques livrés sur les réseaux fibre optique pour les entreprises.

La collaboration entre OSMOZIS et Adista a été initiée par l'installation des fibres optiques au sein de trois premiers campings : Tohapi CHM Montalivet (33), Siblu Bonne Anse Plage (17) et Tohapi Le Génèse (30).

2. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés comprennent les comptes des sociétés au sein desquelles la Société exerce un contrôle exclusif, au sens de l'article L. 233-16 II, III et IV du Code de commerce.

Un tableau récapitulatif des sociétés consolidées, françaises et étrangères, figure dans l'annexe des comptes consolidés.

A) Périmètre du Groupe

Le périmètre se présente comme suit au 31/08/2018 :

Entité	Ville (siège social)	SIREN	31/08/2018			31/08/2017		
			% de contrôle	% d'intégration	Méthode	% de contrôle	% d'intégration	Méthode
OSMOZIS SA	CLAPIERS	494 209 117	Mère	Mère	IG	Mère	Mère	IG
LOGMIS*	LE BOULOU	434 334 991	100,00%	100,00%	IG	N/A	N/A	NC
OSMOZIS IBERIA	BARCELONE	B-66393570	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
OSMOZIS GMBH	SARREBRUCK	DE304619531	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
OSMOZIS ITALIA	MILAN	MI-2074091	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
OSMOZIS B.V	AMSTERDAM	856 418 675	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
OSMOZIS LTD**	LONDRES	10 983 192	100,00%	NC	NC	N/A	N/A	NC

I.G. : Intégration globale

NC : Non consolidée

* la Société LOGMIS est entrée dans le périmètre Consolidé au 1^{er} décembre 2017, soit sur 9 mois d'activité

** Osmozis LTD a été créée en septembre 2017 et n'a pas démarré son activité, elle n'a pas été consolidée au 31/08/2018 du fait de son caractère non significatif.

B) Compte de résultat consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 8 419 k€ contre 8 019 k€ l'exercice précédent, soit une augmentation de 5 %.

Le chiffre d'affaires retrouve le chemin de la croissance grâce à une restructuration commerciale réussie et à la montée en puissance des services professionnels connectés qui répondent à une attente forte des exploitants de campings et de villages de vacances.

Le résultat d'exploitation consolidé s'élève à - 545 k€ contre - 1 041 k€ au 31.08.17 soit une amélioration de 48%, suite à une politique rigoureuse de contrôle des coûts.

Le résultat financier ressort avec une perte de -335 K€ au 31/08/2018 contre une perte de -650 K€ au 31/08/2017 soit une hausse de 48 %

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à -687 k€ contre - 1190 k€ au 31.08.17.

C) **Bilan consolidé**

Actif

L'actif comprend les principaux postes suivants (valeurs nettes) :

- L'écart d'acquisition de la société Logmis, suite au rachat de la société en décembre 2017 pour 660 K€.

- Les immobilisations incorporelles pour 1844 k€ contre 1 053 k€ au 31.08.17.

- Les immobilisations corporelles pour 5421 k€ contre 5 608 k€ au 31.08.17.

- Les immobilisations financières pour 1 044k€ contre 266 k€ au 31.08.17.

- Les impôts différés actif pour 1 150 k€ contre 1 014 k€ au 31.08.17.

- Les créances clients pour 2 820 k€ contre 2 979 k€ au 31.08.17.

- Les autres créances pour 1 499 k€ contre 1 128 k€ au 31.08.17.

- La trésorerie pour 4 322 k€ contre 8 033 k€ au 31.08.17.

Passif

Le passif comprend les principaux postes suivants :

- Les capitaux propres de l'ensemble consolidé qui s'élèvent à 7 751 k€ et qui se détaillent comme suit :

CAPITAUX PROPRES en k€	AU 31/08/2018	AU 31/08/2017	AU 31/08/2016
Capital social	3 163	3 163	2 005
Réserves du Groupe	-975	211	124
Prime d'émission	6 250	6 250	-
Résultat de l'exercice (Part du Groupe)	-687	-1 191	151
CAPITAUX PROPRES Part du Groupe		8 434	2 281
Part des Minoritaires	-	-	-10
CAPITAUX PROPRES de l'Ensemble	7 751	8 434	2 271

Les emprunts et dettes financières qui s'élèvent à 9 097 k€ contre 9 842 k€ au 31.08.17 soit une baisse de 744 K€ soit – 7.6% s'expliquant principalement par :

- Le remboursement par anticipation de l'emprunt obligatoire par anticipation l'emprunt obligataire pour 2 189 K€ dont 873 K€ de prime de non conversion.
- La souscription de 3 nouveaux emprunts pour 3835 K€ dont le détail est ci-dessous :
 - un prêt Innovation+ Banque Populaire du Sud de 2 000 K€ sur une durée de 5 ans à taux fixe,
 - un prêt Société Marseillaise de Crédit de 1 000 K€ sur une durée de 5 ans à taux fixe,

- un prêt Banque Dupuy de Parseval de 835 K€ sur une durée de 5 ans à taux fixe.
- Le remboursement des échéances d'emprunts pour 2 444 K€

- Les dettes fournisseurs et comptes rattachés qui s'élèvent à 166 k€ contre 305 k€ au 31.08.17.

- Les dettes fiscales et sociales ressortent à 1 424 k€ contre 1 385 k€ au 31.08.17.

- Les dettes sur immobilisations s'élève à 10 K€ au 31.08.2018.

- Les autres dettes passent de 102 K€ au 31.08.2017 à 149 K€ au 31.08.2018.

- Les comptes régularisation s'élèvent à 623 K€ au 31.08.2018 contre 499 K€ au 31.08.2017, ils sont composés principalement des produits constatés d'avances concernant les Crédits d'Impôt recherche Innovation (CIRI) qui sont repris en résultat au même rythme que les amortissements des frais de développement inscrits en immobilisation.

3. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX D'OSMOZIS SA

A) Compte de résultat

Produits d'exploitation

Le total des produits d'exploitation s'élève à 9 422 k€ contre 8 830 k€ au 31.08.17, avec un chiffre d'affaires de 7 979 K€ au 31.08.18 contre 7 649 K€ au 31.08.17. Ils comprennent également la production immobilisée correspondant à la R&D qui passe de 1 026 K€ à 1 244 K€.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se sont élevées à 9 893 k€ contre 9 667 k€ au 31.08.17. Compte tenu de la structure de nos activités, les charges sont principalement les suivantes:

Les autres achats et charges externes qui ressortent à 4 174 k€ contre 3 870 k€ au 31.08.17.

Les salaires et charges sociales qui s'élèvent à 3 267 k€ contre 3 293 k€ au 31.08.17.

Le résultat d'exploitation ressort quant à lui à -472 k€ contre - 836 k€ au 31.08.17.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -288 k€ et le résultat net présente une perte de – 334 K€.

Un crédit d'impôt innovation a été constaté pour 372 K€

B) Bilan

Actif

L'actif comprend les éléments suivants (valeurs nettes) :

- Les immobilisations incorporelles pour 1644 k€ contre 1 053 k€ au 31.08.17.

- Les immobilisations corporelles pour 11 248 k€ contre 5 608 k€ au 31.08.17.
- Les immobilisations financières pour 2 955 k€ contre 3 198 k€ au 31.08.17, avec une baisse des créances rattachées à des participations et l'acquisition des titres de LOGMIS.
- Les clients pour 3 114 k€ contre 2 816 k€ au 31.08.17.
- Les autres créances pour 1 265 k€ contre 1 045 k€ au 31.08.17.
- La trésorerie pour 4 588 k€ contre 5 709 k€ au 31.08.17.
- Les charges constatées d'avance pour 36 k€ contre 47 k€ au 31.08.17.
- Les comptes de régularisation pour 38 K€ au 31.08.18 contre 541 K€, cette baisse est liée au remboursement de l'emprunt obligataire et à la prime de remboursement des obligations.

Passif

Le passif comprend les principaux éléments suivants :

- Les capitaux propres qui s'élèvent à 7 926 k€ contre 8 260 k€ au 31.08.17.
- L'emprunt obligataire a été remboursé durant l'exercice
- Les emprunts bancaires pour 8 976 k€ contre 7 394 k€ au 31.08.17.
- Les emprunts et dettes financières divers pour 93 k€ contre 263 k€ au 31.08.17.
- Les dettes fournisseurs pour 502 k€ contre 391 k€ au 31.08.17.
- Les dettes fiscales et sociales pour 1 246 K€ contre 1 192 k€ au 31.08.17.
- Les produits constatés d'avance pour 37 k€ contre 51 k€ au 31.08.17.

4. INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément à l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients par date d'échéance :

	Article D. 441-II : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					Article D. 441-II : Factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées												27
Montant cumulé des factures concernées HT	0	0	0	0	0	0						67 302
Pourcentage du montant total HT des factures reçues dans l'année	0	0	0	0	0	0						
Pourcentage du montant total HT des factures émises dans l'année												0,20%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												13
Montant total des factures exclues												145014
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : variant entre paiement à la commande et 90 jours. - Délais légaux : 60 jours maximum.					- Délais contractuels : (précisez) : variant entre paiement à la commande et 90 jours. Particularités : Au titre de ces contrats Partage., Osmozis facture au client une prestation d'installation lors de la réception par le Site. Cette prestation est payable par un acompte initial et le solde par une compensation avec les commissions que le site percevra au fur et à mesure des ventes d'accès Wifi. La saisonnalité de l'activité étant importante, des installations non encore réglées au 31 août le seront pour l'essentiel lors de la saison suivante, soit sur la période mai à septembre N+1. La société estime qu'en moyenne les frais d'installation sont réglés sur un peu plus de 2 saisons complètes - Délais légaux : 60 jours maximum.						

5. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les dépenses de développement se sont élevées à 1 026 k€ sur l'exercice clos le 31 août 2018, contre 1 014 k€ pour l'exercice précédent. Elles ont porté essentiellement sur le développement de la borne WiFi 802.11 ac avec nouveau driver propriétaire, du développement d'une antenne multipolaire en collaboration avec l'Université de Montpellier, du développement de la solution de gestion des serrures connectées OsmoKey.

6. EVENEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LA CLOTURE

A) Lancement d'Osmopay, le premier service de paiement dématérialisé dédié aux campings

OSMOZIS a annoncé le 10 septembre 2018 le lancement du service OsmoPay alliant un bracelet cashless tout-en-un issu de l'innovation digitale PayinTech au réseau Wifi/LoRa d'OSMOZIS, afin d'améliorer l'expérience des vacanciers.

L'utilisation de ce nouveau service OsmoPay devrait générer en moyenne 20% de ventes supplémentaires et aidera les dirigeants dans l'organisation et le pilotage de de leur activité au quotidien.

Ce bracelet donne accès aux vacanciers à l'ensemble des activités du camping (restaurants, boutiques, espace aquatique), en se substituant aux moyens de paiement traditionnels. L'utilisation de ce bracelet discret permet également de diminuer le temps d'attente et de rendre l'ensemble du séjour plus agréable. Les vacanciers peuvent laisser leur portefeuille en sécurité dans leur hébergement, ils n'ont besoin que de leur bracelet pour profiter de leur séjour. Ce dispositif est particulièrement utile et pratique pour les familles ayant des enfants car il peut être chargé avec un montant souhaité, sans dépassement possible, soit en avance par internet, soit à l'arrivée du séjour ou encore sur des bornes situées sur place.

Avec l'alliance du système OsmoKey et du service OsmoPay d'OSMOZIS, les vacanciers utilisent désormais leur bracelet de façon mutualisée pour ouvrir la porte de leur logement et régler leurs achats et activités.

B) Lancement d'Osmorelax™, premier service connecté de réservation de transats

OSMOZIS a annoncé le 19 septembre 2018 le lancement d'OsmoRelax™, le premier dispositif de transats connectés.

Le dispositif OsmoRelax™ vient répondre à la demande de disponibilité réelle des transats. Ainsi, le vacancier passe désormais son bracelet devant le boîtier RFID/LoRa attaché au transat et peut occuper celui-ci sur une période préétablie. A l'issue de cette période, s'il souhaite continuer à l'utiliser, il lui suffira de repasser son bracelet devant le boîtier.

Le boîtier OsmoRelax™, fixé au transat sans câblage, dispose d'une lampe indiquant la disponibilité de ce dernier. Elle s'allume au passage du bracelet devant le boîtier pour activer ou réactiver la réservation. OsmoRelax™ fonctionne sur la base d'un réseau LoRaWan entièrement sécurisé, aussi bien pour les sites de vacances ayant un réseau WiFi d'Osmozis que pour les sites optant pour cette solution autonome.

Le service OsmoRelax™ est configurable par le gestionnaire du site de vacances depuis l'Espace Pro et permet :

- d'identifier chaque occupant de transat, en temps réel ;
- de lire les statistiques des taux d'occupation en fonction de la journée ;
- de vérifier l'état technique des boîtiers attachés aux transats.

Les mêmes bracelets peuvent aussi être utilisés pour OsmoKey™, le service de serrure connectée et pour OsmoPay™ le service assurant les paiements dématérialisés. OsmoRelax™ sera commercialisé à partir du 1er octobre 2018 sous la forme d'un abonnement mensuel.

C) Rencontre des investisseurs individuels au salon ACTIONARIA les 22 & 23 novembre 2018

OSMOZIS a annoncé le 21 novembre 2018 sa participation à l'édition 2018 du Salon ACTIONARIA, le rendez-vous annuel des investisseurs individuels, qui a lieu les 22 & 23 novembre 2018 au Palais des Congrès à Paris.

Ces deux journées ont été l'occasion pour les deux dirigeants d'OSMOZIS de dialoguer avec les actionnaires individuels actuels, les futurs actionnaires et les journalistes, de commenter l'activité de l'entreprise et d'évoquer la stratégie ainsi que les perspectives de développement.

7. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

OSMOZIS a mis en place une nouvelle feuille de route afin d'accélérer son développement commercial. Cette stratégie est articulée autour de trois grands axes :

- La poursuite de l'**expansion européenne** avec l'objectif de démarrer l'activité au Royaume-Uni au cours de l'exercice 2018-2019. Avec 12% des emplacements en Europe, le Royaume-Uni constitue le 3^{ème} marché et le dernier non encore prospecté. OSOZIS aura ainsi des antennes commerciales couvrant 80% des campings et villages de vacances en Europe.
- La montée en puissance de la vente de **services connectés** professionnels avec un enrichissement continu de l'offre et la capacité à déployer certains services sur des sites non équipés par OSOZIS en accès internet WiFi. Les services deviennent ainsi un vecteur de conquête commerciale, y compris sur des sites déjà équipés de réseaux Wifi par des concurrents.
- L'étude d'opportunités de **croissance externe** afin d'accélérer la conquête de parts de marché dans un secteur en voie de consolidation. Outre l'apport

immédiat de chiffre d'affaires additionnel, cette stratégie offre ensuite d'importantes synergies par l'ajout des services professionnels.

Dans ce contexte, OSMOZIS se fixe comme objectif d'atteindre 12 M€ de chiffre d'affaires au terme de l'exercice 2018/2019, mixant croissance organique sur le périmètre actuel et l'apport en année pleine d'une acquisition en cours de négociation, puis 20 M€ à horizon août 2022. Grâce à l'effet de levier de la croissance sur les marges, le Groupe vise désormais un EBE⁷ de 20% à horizon août 2019 et 30% à la fin du plan.

8. RESSOURCES HUMAINES

Le Groupe compte 68 personnes au 31 août 2018, dont 1 pour la filiale espagnole, 2 pour la filiale italienne, 1 pour la filiale hollandaise, 0 pour la filiale allemande et 4 pour la filiale Logmis.

L'effectif d'OSMOZIS SA est de 61 personnes fin août 2018.

9. ACTIONNARIAT

Conformément aux dispositions de l'article L233-13 du Code de Commerce, à la connaissance de la société, l'identité des actionnaires possédant au 31.08.2018 plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital social ou des droits de vote de la Société OSMOZIS SA est la suivante :

Actionnaires	En capital	En droits de vote
Détenant plus de 5%	SAS ROUGE (Gérard Tremblay) SAS FONDATYS 92 (Yves Boulot) Concert Fondateurs (SAS ROUGE et SAS FONDATYS 92)	SAS ROUGE (Gérard Tremblay) SAS FONDATYS 92 (Yves Boulot) Concert Fondateurs (SAS ROUGE et SAS FONDATYS 92)
Détenant plus de 10%	SAS ROUGE (Gérard Tremblay) SAS FONDATYS 92 (Yves Boulot) Concert Fondateurs (SAS ROUGE et SAS FONDATYS 92)	SAS ROUGE (Gérard Tremblay) SAS FONDATYS 92 (Yves Boulot) Concert Fondateurs (SAS ROUGE et SAS FONDATYS 92)
Détenant plus de 15%	SAS ROUGE (Gérard Tremblay) SAS FONDATYS 92 (Yves Boulot) Concert Fondateurs (SAS ROUGE et SAS FONDATYS 92)	SAS ROUGE (Gérard Tremblay) SAS FONDATYS 92 (Yves Boulot) Concert Fondateurs (SAS ROUGE et SAS FONDATYS 92)
Détenant plus de 20%	SAS ROUGE (Gérard Tremblay) SAS FONDATYS 92 (Yves Boulot) Concert Fondateurs (SAS ROUGE et SAS FONDATYS 92)	SAS ROUGE (Gérard Tremblay) SAS FONDATYS 92 (Yves Boulot) Concert Fondateurs (SAS ROUGE et SAS FONDATYS 92)
Détenant plus de 25%	Concert Fondateurs (SAS ROUGE et SAS FONDATYS 92)	SAS ROUGE (Gérard Tremblay) SAS FONDATYS 92 (Yves Boulot) Concert Fondateurs (SAS ROUGE et SAS FONDATYS 92)
Détenant plus de 30%	Concert Fondateurs (SAS ROUGE et SAS FONDATYS 92)	SAS ROUGE (Gérard Tremblay) SAS FONDATYS 92 (Yves Boulot) Concert Fondateurs (SAS ROUGE et SAS FONDATYS 92)

Détenant plus de 33,33%	Concert Fondateurs (SAS ROUGE et SAS FONDATYS 92)	Concert Fondateurs (SAS ROUGE et SAS FONDATYS 92)
Détenant plus de 50%	-	Concert Fondateurs (SAS ROUGE et SAS FONDATYS 92)
Détenant plus de 66,66%	-	-
Détenant plus de 90%	-	-
Détenant plus de 95%	-	-

A la connaissance de la Société, aucune modification significative du capital n'est intervenue au cours de l'exercice.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre pacte, accord ou convention entre actionnaires au jour de l'établissement du présent rapport.

10. PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale du 14 février 2018 a autorisé le Conseil d'Administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre d'actions composant capital de la Société aux fins notamment d'assurer l'animation du cours au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation. L'autorisation en cours consentie par l'Assemblée Générale du 14 février 2018 d'une durée de 18 mois expirera le 13 août 2019.

La Société a conclu un contrat de liquidité avec CM CIC Market Solutions à compter du 27 février 2017.

Dans le cadre de ce contrat, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

- Nombre d'actions achetées : 61 253
- Cours moyen des achats : 9.49 €
- Nombre d'actions vendues : 51 381
Cours moyen des ventes : 9.57 €
- Montant total des frais de négociation : 0 (pas de frais d'intermédiation)
- Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice : 17 148, soit 0.52 % du capital Valeur évaluée au cours d'achat : 132 963.68 €
Valeur nominale : 111 804.96

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités.

La société a procédé, le 12 janvier 2018, au rachat d'un bloc de 60 000 actions Osmozis pour un prix de 511 020 euros dans le cadre de l'objectif de croissance externe.

11. AUTOCONTROLE - PARTICIPATION CROISEE

A la date du présent document, la Société détient aucune action d'autocontrôle, ni de participation croisée. Aucune aliénation de participation croisée n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

12. PRISES DE PARTICIPATION

La société a acquis la totalité des actions composant le capital de la société LOGMIS SARL le 1^{er} décembre 2017.

13. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Au 31 août 2018, la part du capital détenue par les salariés était nulle.

Il a été rappelé toutefois qu'aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 14 février 2018, il

a été consenti une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social en faveur des salariés adhérents d'un PEE.

14. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

A) Modalité d'exercice de la Direction Générale

La Société a opté pour l'organisation de sa gestion pour la forme de société à conseil d'administration.

La direction générale de la Société est assumée par le président du Conseil d'administration, Monsieur Gérard Tremblay.

B) Composition du Conseil d'Administration au 31 août 2018

Ainsi, au 31 août 2018, le Conseil d'Administration est composé de 3 administrateurs et d'un censeur, présentés dans le tableau ci-après, étant précisé qu'il sera proposé à l'assemblée générale du 12 février 2019 de nommer Monsieur Darren SCHULLER en remplacement de Madame Anne BINDER :

Prénoms, noms	Mandats et fonctions dans la société		
	Nature	Première nomination	Echéance
M. Gérard TREMBLAY	Président Directeur Général	Mandat d'administrateur : Assemblée générale du 14 décembre 2016 Mandat de Président Directeur Général : Conseil d'administration du 14 décembre 2016	Assemblée Générale tenue en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
M. Yves BOULOT	Administrateur et Directeur Général Délégué	Mandat d'administrateur : Assemblée générale du 14 décembre 2016 Mandat de Directeur Général Délégué : Conseil d'administration du 14 décembre 2016	Assemblée Générale tenue en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Mme. Anne BINDER	Administrateur	Assemblée générale du 14 février 2018	Echéance anticipée suite à sa démission à l'issue de l'assemblée générale tenue dans l'année 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
M. Rémi SOULAGE	Censeur, Directeur Technique et Directeur d'établissement	Assemblée générale du 14 décembre 2016	Assemblée Générale tenue en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

La société SORIDEC, représentée par Mme Geneviève BLANC, a démissionné de ses fonctions d'administrateur à effet à l'issue de l'assemblée générale du 14 février 2018, ce dont le conseil d'administration en date du 21 décembre 2017 a pris acte. Mme Anne BINDER a été nommée en remplacement de SORIDEC par l'assemblée générale du 14 février 2018.

C) Mandats et autres fonctions exercées par les mandataires sociaux et le censeur au cours de l'exercice clos le 31 août 2018 :

Nom et adresse des mandataire	Autres mandats et fonctions en cours	
	Au sein du Groupe	Hors du Groupe
M. Gérard TREMBLAY	<ul style="list-style-type: none"> - SAS ROUGE – Président - Osmozis Iberia (Espagne) – Co-gérant - Osmozis Italia (Italie) – Co-gérant - Osmozis Gmbh (Allemagne) – Co-gérant - Osmozis B.V. (Hollande) – Co-gérant - Logmis – Co-gérant - Osmozis LTD. (Angleterre) – Co-gérant 	<ul style="list-style-type: none"> - SCI Blanc – Gérant - SCI Orchis – Gérant - SCI Coquelicot – Gérant - SCI Coccinelle – Co-gérant

<p>M. Yves BOULOT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - SAS FONDATYS 92 – Président - Osmozis Iberia (Espagne) – Co-gérant - Osmozis Italia (Italie) – Co-gérant - Osmozis Gmbh (Allemagne) – Co-gérant - Osmozis B.V. (Hollande) – Co-gérant - Osmozis LTD. (Angleterre) – Co-gérant 	<ul style="list-style-type: none"> - SCI Paudel – Gérant - SCI Yvisa69 – Gérant - SCI Coccinelle – Co-gérant
<p>SORIDEC représentée par Mme Geneviève BLANC</p>		<p>En tant que représentante de SORIDEC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - BIONATICS – Membre du Conseil de Surveillance - CALLIMEDI – Membre du Comité de Surveillance - H2I TECHNOLOGIES – Membre du Conseil de Surveillance - NETHEOS – Membre du Comité de Surveillance - OCEASOFT – Membre du Conseil d’Administration - QUALTERA – Membre du Comité de Surveillance - SILKAN - Censeur - WEB GEO SERVICES – Censeur <p>En tant que représentante de JEREMIE LR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - QUALTERA – Membre du Comité de Surveillance - SILKAN - Censeur - WEB GEO SERVICES – Censeur

Mme Anne BINDER		<ul style="list-style-type: none"> - Présidente de Fintouch Sud (2016) - Senior Advisor de la société TIKEHAU IM, société de gestion spécialiste du financement de la dette d'entreprises (depuis 2014) - Administrateur de la société LECTRA (depuis 2011) - Administrateur de la société OCEASOFT (depuis 2014) - Administrateur de la société AXCESS - Administrateur de l'association CNCIF (Conseils en Investissement Financier régulée par l'A.M.F. (depuis 2007) : - Membre du Conseil de Surveillance de l'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE NÎMES (depuis 2015)
M. Rémi SOULAGE (censeur)		<ul style="list-style-type: none"> - SASU DOCTECHNIE - Président - SCI TAOUTAS – Gérant

D) Opérations sur titres des dirigeants

Les opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours du dernier exercice sont les suivantes :

Gérard Tremblay, Président directeur général	
Acquisition d'actions	
Montant total	26 300 €
Nombre	4 614
Prix moyen	5,70 €

SAS ROUGE, personne étroitement liée au Président directeur général	
Acquisition d'actions	
Montant total	28 140 €
Nombre	6 000
Prix moyen	4,69 €

Valérie Ruelle,	
Cessions d'actions	
Montant total	49 801,50 €
Nombre	5 859
Prix moyen	8,50 €

E) Conventions entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% et une filiale

Néant

F) Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital et de leur utilisation au cours de l'exercice

Les délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital dont dispose le Conseil d'Administration au 31 août 2018 sont rappelées dans le tableau ci-dessous

:

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'Assemblée	Date d'expiration	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2017-2018	Montant résiduel au 31/08/2018
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	14 décembre 2016	13 février 2019	2 220 000 euros	Néant	2 220 000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS)	14 décembre 2016	13 février 2019	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 2 220 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 10 000 000 euros	Néant	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 2 220 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 10 000 000 euros

Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	14 décembre 2016	13 février 2019	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 045 620 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 5 000 000 euros	Néant	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 045 620 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 5 000 000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé	14 décembre 2016	13 février 2019	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 697 620 euros et limité à 20 % du capital par an Montant nominal maximum des titres de créance : 5 000 000 euros	Néant	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 697 620 euros et limité à 20 % du capital par an Montant nominal maximum des titres de créance : 5 000 000 euros
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	14 décembre 2016	13 février 2019	Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15% du montant de l'émission initiale	Néant	Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15% du montant de l'émission initiale
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des adhérents d'un PEE	14 février 2018	13 avril 2020	20 000 euros	Néant	20 000 euros

Autorisation à donner au Conseil en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	14 décembre 2016	13 février 2020	3% du capital au jour de l'assemblée générale	Néant	3% du capital au jour de l'assemblée générale
Autorisation à donner au Conseil en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	14 février 2018	13 avril 2021	5% du capital au jour de l'assemblée générale	Néant	5% du capital au jour de l'assemblée générale
Autorisation à donner au Conseil en vue d'attribuer des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise	14 février 2018	13 août 2019	5% du capital au jour de l'assemblée générale	Attribution de 30 650 BSPCE, représentant 1,43 % du capital	3,83 % du capital au jour de l'assemblée générale

15. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

A. Risques liés à l'activité et au développement :

Le marché sur lequel OSMOZIS intervient peut connaître des évolutions technologiques et voir apparaître de nouveaux matériaux plus performants ou moins chers à l'avenir.

OSMOZIS intervient sur différents marchés se caractérisant par une concurrence active avec des acteurs de tailles diverses, constituée d'acteurs locaux ou nationaux. L'arrivée de nouveaux acteurs susceptibles de commercialiser des nouvelles offres pourrait également affecter la position concurrentielle du Groupe.

OSMOZIS n'est pas responsable de la qualité du débit entrant, le sous-dimensionnement des installations d'accès à internet peut ainsi conduire le Groupe à ne pas pouvoir proposer une qualité de service suffisante conduisant à une baisse de la demande utilisateurs, et à un impact sur le chiffre d'affaires, voire à des litiges avec les utilisateurs ou les clients professionnels.

Dans un contexte économique qui demeure incertain, OSMOZIS pourrait être confronté à une baisse de la demande clients utilisateurs finaux. En outre, l'environnement économique heurté, conjugué à l'essor de solutions alternatives (quand bien même celles-ci seraient moins performantes ou limitées) pourrait également ralentir la pénétration commerciale, ce qui impacterait négativement le chiffre d'affaires, la performance financière et la position concurrentielle du Groupe.

Comme toute entreprise intervenant dans le secteur du tourisme, l'activité d'OSMOZIS dépend de la fréquentation estivale des hébergements collectifs touristiques en France et en Europe.

Le Groupe estime donc ne pas être confronté à une situation de dépendance vis-à-vis d'un client et ce d'autant plus que les deux premiers clients du Groupe sont issus de contrats cadre avec de grands groupes d'hôtellerie de plein air ou de résidences de vacances pour lesquels le chiffre d'affaires comprend plusieurs dizaines de sites. Au-delà de ces principaux clients, la structure de la clientèle du Groupe est très diluée. Le Groupe estime par ailleurs le risque lié à la solvabilité de ses clients comme faible

Le Groupe conçoit et fabrique en effet ses propres routeurs wifi. Fabriqués à partir de composants électroniques disponibles sur le marché, OSMOZIS n'est pas dépendant d'un élément particulier ou d'un fournisseur stratégique. Le Groupe achète les différents composants des bornes qu'il fabrique (antennes, carte mère, carte wifi, boîtiers,...) auprès de plusieurs fournisseurs en Israël, en Lettonie, aux Etats-Unis ainsi qu'à Taiwan. Ces éléments standards sur le marché ne constituent pas selon le Groupe un facteur de dépendance significatif.

La montée en puissance du réseau de ventes international dans la contribution des revenus du groupe pourrait s'avérer plus longue que prévue et requérir des efforts commerciaux supplémentaires, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives d'OSMOZIS.

B. Risques liés à la production et la qualité des produits

Dans le cas de pannes doubles (c'est-à-dire deux pannes indépendantes sur le même réseau), une intervention devient urgente afin de maintenir la qualité de service pour les vacanciers. De ce point de vue, même si le risque n'est pas inexistant, OSMOZIS n'estime pas ainsi être exposé à un risque majeur pouvant avoir un impact défavorable significatif sur les résultats, la réputation, l'activité, la situation financière et les perspectives du Groupe.

C. Risques liés à l'évolution de la société :

L'incapacité de la Société à attirer et à retenir les collaborateurs clés pourrait remettre en cause ses objectifs et avoir un impact négatif sur son activité, ses résultats, son développement et ses perspectives. Pour information, la Société n'a pas souscrit d'assurance dite « homme clé ».

Si à l'avenir OSMOZIS n'était pas capable de se structurer afin de faire face à la croissance attendue de son activité tant du point de vue humain que matériel, son développement, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives pourraient en être affectés.

OSMOZIS pourrait faire l'objet d'attaques ciblées de ses réseaux informatiques. Un nombre croissant de sociétés ont en effet récemment fait l'objet d'intrusions ou de tentatives d'intrusion de leurs systèmes de sécurité informatique. Les techniques mises en œuvre pour pirater, interrompre, dégrader la qualité ou saboter les systèmes

informatiques sont en constante évolution, et il est souvent impossible de les identifier avant le lancement d'une attaque.

Les bénéfices attendus des acquisitions futures ou réalisées pourraient ne pas se concrétiser dans les délais et aux niveaux attendus et affecter la situation financière, les résultats d'OSMOZIS et ses perspectives.

D. Risques juridiques et assurances :

La croissance future d'OSMOZIS dépend notamment de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses brevets ainsi que de sa capacité à conserver en interne son savoir-faire en termes d'innovation, d'ingénierie et de conception de ses équipements.

OSMOZIS ne peut pas garantir que ses technologies, qui sont étroitement liées à son savoir-faire et ses secrets commerciaux, sont adéquatement protégées contre les concurrents et ne pourront être usurpées, ou contournées, par ces derniers.

Concernant les salariés d'OSMOZIS impliqués dans la recherche et le développement, OSMOZIS s'assure de façon contractuelle que les résultats obtenus dans le cadre de l'exécution de leur travail lui reviennent. Toutefois, il ne peut être exclu qu'OSMOZIS fasse l'objet d'action en revendication de titularité ou en demande de paiement de rémunération supplémentaire au sens de la réglementation applicable.

E. Respect des lois relatives à l'activité de diffusion du wifi

Les activités d'OSMOZIS en tant qu'opérateur wifi sont et seront soumises aux lois et réglementations internationales, régionales, locales en vigueur, notamment en termes de puissances d'émissions, de conservation des données techniques de connexion et de respect des libertés individuelles des utilisateurs. OSMOZIS pourrait être confronté à l'apparition ou la modification de lois ou règlements de plus en plus contraignants entraînant des difficultés d'exploitation ou des coûts supplémentaires.

16. PRESENTATION DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE DU 12 FEVRIER 2019

- 1. Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 août 2018**
- Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement (première et deuxième résolutions)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 août 2018, se soldant par se soldant par une perte de (334 322) euros ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2018tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte (part du groupe) de (687 066) euros.

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 2 702 euros et l'impôt correspondant, soit 756 euros.

- 2. Affectation du résultat de l'exercice** (troisième résolution)

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter l'intégralité de la perte de l'exercice 31 août 2018, soit le montant débiteur de (334 322) euros au compte Report à nouveau, portant ce dernier d'un montant débiteur de (1 893 090) à un montant débiteur de (2 227 412) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes:

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2015	-	-	80 000 € soit 82,135 € par action de préférence P1
2016	-	-	-
2017	-	-	-

3. Approbation des conventions réglementées (quatrième résolution)

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte de l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

4. Mandats d'administrateurs (cinquième résolution)

Nous vous proposons de bien vouloir nommer Monsieur Darren Shuller en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Anne BINDER, démissionnaire à effet de l'assemblée générale du 12 février 2019, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

5. Proposition de renouveler l'autorisation concernant la mise en œuvre du programme de rachat d'actions (sixième résolution)

Nous vous proposons, aux termes de la cinquième résolution, de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder

à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 14 février 2018 dans sa sixième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action OSMOZIS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 14

février 2018 dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 16 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 3 419 200 euros.

Le conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

6. Délégations financières

Le Conseil d'administration souhaite pouvoir disposer des délégations nécessaires pour procéder, s'il le juge utile, à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la société, ainsi que toutes les autorisations nécessaires pour disposer des outils permettant d'avoir une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise.

C'est la raison pour laquelle il vous est demandé de renouveler les autorisations et délégations financières arrivant à échéance. Sur l'état des délégations en cours, vous trouverez le tableau des délégations et autorisations consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise ci-avant.

Il vous est également demandé de consentir une nouvelle délégation au profit d'une catégorie de personnes, afin de disposer de la souplesse nécessaire pour saisir toute opportunité de financement.

Par ailleurs, compte tenu des délégations susceptibles de générer à terme une augmentation de capital en numéraire, il vous est demandé de statuer sur une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise,

conformément à la réglementation en vigueur.

6.1 Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes (Septième résolution)

La délégation de compétence de cette nature arrive à échéance cette année et n'a pas été utilisée.

Nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'administration, pour une nouvelle période de 26 mois, la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant nominal d'augmentation de capital résultant de cette délégation ne pourrait pas excéder 3 162 000 euros représentant environ 100 % du capital social existant au jour de la présente Assemblée. Ce montant n'inclurait pas le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Cette délégation priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

6.2 Délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription

Les délégations de compétence en la matière arrivent à échéance cette année et n'ont pas été utilisées.

Il vous est proposé de renouveler les délégations de compétence en vue de procéder à des

augmentations de capital par apport de numéraire avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription.

Ces délégations ont pour objet de conférer au conseil d'administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix, pendant une période de 26 mois, à l'émission :

- d'actions ordinaires,
- et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourraient donner accès à des actions ordinaires à émettre par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

6.2.1 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires, avec maintien du droit préférentiel de souscription (huitième résolution)

Nous vous proposons de fixer le montant nominal global maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation à 3 162 000 euros représentant environ 100% du capital social existant au jour de la présente Assemblée. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Nous vous proposons de fixer le montant nominal maximum des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation à 10 000 000 euros.

Le montant des émissions réalisées sur le fondement de la présente résolution serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par la présente assemblée.

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Cette délégation priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

6.2.2 Délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription

6.2.2.1 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (neuvième résolution)

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre au public.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation, ne pourrait être supérieur à 1 581 000 euros représentant environ 50% du capital

social existant au jour de la présente Assemblée.

A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant nominal maximum des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à 5 000 000 euros.

Le montant des émissions réalisées sur le fondement de la présente résolution s'imputerait en outre sur le montant des plafonds prévus à la dixième résolution de la présente assemblée.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions de l'article L 225-136 2° du code de commerce, et serait au moins égale à la moyenne pondérée des trois dernières séances avec une décote maximale de 10 %, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscriptions d'actions, du prix d'émission desdits bons.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Cette délégation priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute

délégation antérieure ayant le même objet.

6.2.2.2 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé (dixième résolution)

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 950 000 euros représentant environ 30% du capital social existant au jour de la présente Assemblée, étant précisé qu'il serait en outre limité à 20% du capital par an.

A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant nominal maximum des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à 5 000 000 euros.

Le montant des émissions réalisées sur le fondement de la présente résolution s'imputerait en outre sur le montant des plafonds prévus à la neuvième résolution de la présente assemblée.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions de l'article L 225-

136 2° du code de commerce, et serait au moins égale à la moyenne pondérée des trois dernières séances avec une décote maximale de 10 %, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscriptions d'actions, du prix d'émission desdits bons.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Cette délégation priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

6.2.2.3 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (onzième résolution)

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées au profit d'une catégorie de personnes, conformément notamment aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-92 du Code de commerce.

La durée de validité de cette délégation serait fixée à 18 mois, décomptés à compter du jour de la présente assemblée.

Le montant nominal global maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1 581 000 euros représentant environ 50% du capital social existant au jour de la présente Assemblée.

A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital

nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant nominal des titres de créances sur la société pouvant être ainsi émis ne pourrait être supérieur à 5 000 000 euros.

Le montant des émissions réalisées sur le fondement de la présente résolution serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par la présente assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre de manière immédiate ou différée dans le cadre de la présente délégation de compétence serait fixé par le conseil d'administration, et serait au moins égal à la moyenne pondérée des trois dernières séances avec une décote maximale de 10 %, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscriptions d'actions, du prix d'émission desdits bons.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et autres valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre en vertu de l'article L. 228-91 du Code de commerce serait supprimé, au profit des catégories de personnes suivante :

- les personnes physiques ou morales (en ce compris des sociétés), sociétés d'investissement, trusts, fonds d'investissement ou autres véhicules de placement quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, investissant à titre habituel dans le secteur des outils de communication, du tourisme et/ou du loisir ; et/ou
- les sociétés, institutions ou entités quelle que soit leur forme, françaises ou étrangères, exerçant une part significative de leur activité dans ces domaines.

- Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés suivantes :
- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,

- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits parmi la catégorie de personnes retenue.

Le Conseil d'administration aurait ainsi toute compétence pour mettre en œuvre la présente délégation et rendrait compte à la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation de la présente délégation accordée au titre de la présente résolution.

6.2.3 Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires (Douzième résolution)

Nous vous proposons, dans le cadre des délégations avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription précitées (huitième à onzième résolutions), de conférer au conseil d'administration la faculté d'augmenter, dans les conditions prévues par les articles L 225-135-1 et R 225-118 du Code de commerce, et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

Ainsi, le nombre de titres pourrait être augmenté dans les 30 jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que l'émission initiale, dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée.

Cette autorisation priverait d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

6.3 Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (treizième résolution)

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration à procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « BSPCE »), donnant droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital, au profit des membres du personnel salarié et/ou des dirigeants soumis au régime fiscal des salariés de la Société et des sociétés dont elle détient au moins 75

% du capital ou des droits de vote, conformément à l'article 163 bis G du Code des impôts dans le respect des conditions qui y sont prévues.

Le nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites sur exercice des BSPCE consentis en vertu de la présente autorisation serait fixé à 5% du capital au jour de l'Assemblée. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires à la souscription des bons serait supprimé au profit de la catégorie suivante : membres du personnel salarié et/ou des dirigeants soumis au régime fiscal des salariés de la Société et, sous réserve que la législation l'autorise, des sociétés dans lesquelles la Société détient la quotité de capital ou de droit de vote requise par l'article 163 bis G du Code des impôts dans le respect des conditions qui y sont prévues, à la date de l'attribution.

Les BSPCE seraient attribués gratuitement aux bénéficiaires désignés par le Conseil au sein de la catégorie et seraient incessibles.

Le prix à payer lors de l'exercice des BSPCE serait fixé par le Conseil d'administration le jour où ces BSPCE seraient attribués, étant précisé que ce prix devrait être au moins égal au plus élevé des montants suivants :

- soit le prix d'émission des titres lors de toute augmentation de capital réalisée par la Société dans les six mois précédant l'attribution des BSPCE ;
- soit la moyenne des cours de clôture des vingt dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BSPCE ;

La présente autorisation emporterait, au profit des bénéficiaires des BSPCE, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure de l'exercice desdits BSPCE.

La présente autorisation serait donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de l'Assemblée, les actions ordinaires auxquelles donneraient droit les BSPCE devant être émises dans un délai de quatre ans à compter de l'émission desdits BSPCE. Elles perdraient toute validité après cette date.

Le Conseil d'administration aurait tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente autorisation dans les conditions et limites fixées ci-dessus.

6.4 Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE (quatorzième résolution)

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire. L'Assemblée étant appelée sur des délégations susceptibles de générer des augmentations de capital en numéraire, elle doit donc également statuer sur une délégation au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise, étant observé que l'inscription à l'ordre du jour de cette délégation au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise permet également à la Société de satisfaire à l'obligation triennale prévue par les dispositions susvisées.

Dans le cadre de cette délégation, il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'Administration, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.

En application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, le Conseil d'Administration pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à

émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 20 000 euros, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que le prix des actions à souscrire serait déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L. 3332-20 du Code du travail. Le Conseil aurait tous pouvoirs pour procéder aux évaluations à faire afin d'arrêter, à chaque exercice sous le contrôle des commissaires aux comptes, le prix de souscription. Il aurait également tous pouvoirs pour, dans la limite de l'avantage fixé par la loi, attribuer gratuitement des actions de la société ou d'autres titres donnant accès au capital et déterminer le nombre et la valeur des titres qui seraient ainsi attribués.

Le conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

Cette délégation priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'administration vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE
RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	31/08/2018	31/08/2017	31/08/2016	31/08/2015	31/12/2014
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	8 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	3 163	3 163	2 005	511	511
b) Nombre d'actions émises	2 137 000	2 137 000	1 355	1 355	1 355
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	231 000	231 000	231 000	231 000
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	7 979	7 649	8 138	4 102	4 304
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	1 678	1 399	2 019	1 900	1 543
c) Impôt sur les bénéfices	372	-	69	53	177
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	2 050	1 330	2 298	1 953	1 720
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-	334	-	837	204
f) Montants des bénéfices distribués	-	-	-	80	362
g) Participation des salariés	-	-	-	-	-
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0,00	0,00	1,70	1,44	1,27
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-	0,00	-	0,15	0,44
c) Dividende versé à chaque action	-	-	-	0,08	0,37
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés	61	61	51	51	38
b) Montant de la masse salariale	3 267,00	3 293,00	2 901,00	1 614,00	2 106,00
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	-	-	-	-	-



**GROUPE
OSMOZIS SA**

COMPTES
CONSOLIDES
AU 31 AOUT 2018

Référentiel CRC 99-02

SOMMAIRE

1. ETATS FINANCIERS AU 31 AOUT 2018	5
Bilans Consolides	5
Comptes de résultats Consolidés	6
Tableau de flux de trésorerie consolidé	7
Tableau de variation des capitaux propres	8
2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	9
Note 1 - Présentation du Groupe et faits marquants	9
1-1 Base d'établissement des comptes	9
1-2 Faits marquants	10
Note 2 - Principe comptables et règles de consolidation	11
2.1 Base d'établissement des comptes	11
2.2 Référentiel comptable	11
2.3 Date de clôture	11
2.4 Méthodes de consolidation	11
2.5 Règles et méthodes comptables	12
2.6 Retraitements de consolidation	18
Note 3 - Périmètre de consolidation	20
3.1 Organigramme	20
Notes annexes aux postes de l'Actif	21
Note 4 - Immobilisations incorporelles	21
4.1 Ecart d'acquisition	21
4.2 Immobilisations incorporelles	21
Note 5 - Immobilisations corporelles	24
Note 6 – Immobilisations financières	27
Note 7 – Créances	29
Note 8 – Disponibilités	31
Notes annexes aux postes de Passif	32
Note 9 – Capitaux propres	32
Note 10 – Provisions	33
Note 11 – Emprunts et dettes financières	34
Note 12 – Dettes d'exploitation et comptes de régularisation	37

Notes annexes aux postes du Compte de Résultat.....	39
Note 13 – Chiffre d'affaires et information sectorielle	39
Note 14 – Subventions.....	40
Note 15 – Autres produits d'exploitation	40
Note 16 – Autres provisions et charges d'exploitation.....	40
Note 17 – Autres Achats et Charges Externes	41
Note 18 – Dépenses de Personnel	41
Note 19 – Amortissements, provisions et transferts de charges.....	42
Note 20 – Résultat financier.....	42
Note 21 – Résultat exceptionnel	43
Note 22 – Impôts	43
Note 23 – Résultat par action	45
Note 24 – Parties liées.....	45
Note 25 – Rémunération des dirigeants	46
Note 26 – Engagements hors bilan	47
Note 27 – Honoraires des commissaires aux comptes.....	48

1. ETATS FINANCIERS AU 31 AOUT 2018

Osmozis S.A a été admis le 8 Février 2017 sur le Marché non-règlementé ALTERNEXT. Compte tenu des règles applicables à Euronext Growth, Osmozis S.A doit publier un rapport annuel arrêté au 31 Août 2018 couvrant la période du 1 Septembre 2017 au 31 Août 2018.

Bilans Consolides

Actif en EUR	Notes	31/08/2018	31/08/2017
Ecart d'acquisition	note 4	659 823	
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles	note 4	1 843 924	1 053 520
Immobilisations corporelles	note 5	5 420 593	5 607 781
Immobilisations financières	note 6	1 043 553	266 527
Participations par mise en équivalence			
Actif immobilisé		8 308 070	6 927 828
Stocks et en-cours			
Créances clients et comptes rattachés	note 7	2 819 748	2 978 730
Actifs d'impôts différés	note 7	1 150 625	1 014 138
Autres créances	note 7	1 498 517	1 127 837
Valeurs mobilières de placement	note 8	503 005	78 940
Disponibilités	note 8	4 321 770	8 033 285
Actif circulant		10 293 665	13 232 930
Comptes de regularisation	note 12	76 194	588 601
Total Actif		19 337 752	20 749 359
Passif			
Capital social ou individuel		3 162 760	3 162 760
Primes d'émission, de fusion, d'apport		6 250 588	6 250 588
Ecart de réévaluation			
Réserves		-974 740	211 329
Résultat Groupe		-687 066	-1 190 925
Provisions réglementées			
Capitaux propres - Part du groupe	note 9	7 751 542	8 433 752
Intérêts minoritaires			
Autres fonds propres			
Provisions pour risques et charges	note 10	115 000	181 863
Emprunts et dettes financières	note 11	9 097 638	9 842 479
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	note 12	166 042	304 772
Dettes fiscales et sociales	note 12	1 424 375	1 385 282
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	note 12	10 379	
Autres dettes	note 12	149 379	102 002
Dettes		10 847 813	11 634 535
Comptes de régularisation	note 12	623 397	499 209
Total Passif		19 337 752	20 749 359

Comptes de résultats Consolidés

En EUR		Notes	31/08/2018	31/08/2017
Chiffre d'affaires		note 13	8 419 109	8 019 539
Production stockée		note 13	1 360 901	1 026 257
Subventions d'exploitation		note 14	193 865	250 839
Reprises sur provisions			104 509	27 537
Autres produits		note 15	8 435	23 465
Produits d'exploitation			1 667 710	1 328 098
Achats et variations de stocks			31 386	20 666
Autres achats et charges externes		note 17	4 327 662	4 152 553
Impôts et taxes			143 449	124 475
Charges de personnel		note 18	3 818 057	3 729 643
Dotations aux amortissements des immobilisations		note 19	2 254 529	2 153 254
Dotations aux provisions pour risques et charges				171 863
Autres provisions et charges d'exploitation			57 586	36 198
Charges d'exploitation			10 632 669	10 388 652
Résultat d'exploitation			-545 850	-1 041 015
Produits financiers			103 758	53 258
Charges financières			438 732	703 215
Résultat financier		note 20	-334 974	-649 957
Résultat courant avant impôt			-880 824	-1 690 972
Produits exceptionnels			55 169	-796
Charges exceptionnelles			1 508	
Résultat exceptionnel		note 21	53 661	-796
Impôt sur le résultat			-140 097	-500 843
Résultat des sociétés intégrées			-687 066	-1 190 925
Résultat des sociétés mises en équivalence				
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions				
Résultat d'ensemble consolidé			-687 066	-1 190 925
Résultat groupe			-687 066	-1 190 925
Résultat hors-groupe				
Résultat par action		note 23	-0,32	-0,56
Résultat dilué par action		note 23	-0,31	-0,50

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Tableau de flux de trésorerie consolidé

	Notes	31/08/2018	31/08/2017
Résultat net consolidé		-687 066	-1 190 925
Résultat des sociétés mise en équivalence			
Amortissements et provisions		2 271 988	2 731 737
Variation des impôts différés		-140 097	-902 369
Plus-values de cession, nettes d'impôt		-42	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		1 444 783	638 443
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Variation de stock			
Variation des créances clients et autres créances		238 178	333 977
Variations des dettes fournisseurs et autres dettes		-30 537	-57 690
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		268 715	391 667
Dont Intra-groupe :			
Flux net de trésorerie généré par l'activité		1 176 068	246 776
Acquisition d'immobilisations		-3 533 457	-3 679 903
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt		16 442	4 548
Incidence des variations de périmètres		-602 230	-55 491
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-4 119 245	-3 730 846
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			
Dividendes en intragroupe			
<i>Dont dividendes versés en intragroupe</i>			
<i>Dont dividendes reçus en intragroupe</i>			
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire			7 407 948
Emissions d'emprunts	note 11	3 845 843	3 718 149
Remboursements d'emprunts	note 11	-4 194 587	-1 333 364
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-348 744	9 792 733
Incidence des variations de cours des devises			
Variations de trésorerie		-3 291 921	6 308 663
Trésorerie d'ouverture		8 112 225	1 803 562
Trésorerie de clôture		4 820 304	8 112 225

Tableau de variation des capitaux propres

En EUR	Capital	Réserves	Résultats	Autres	Total part groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres N-2	2 005 400	121 463	143 609		2 280 727	-10 256
Correction des A nouveaux		-53 240			-53 240	
Affectation en réserves		143 609	-143 609			
Distributions de dividendes						
Variation de capital	1 157 360	6 250 588			7 407 948	
Résultat N-1			-1 190 925		-1 190 925	
Variations des écarts de conversion						
Incidence des réévaluations						
Entrée de périmètre						
Sortie de périmètre						
Changement de méthode						
Restructuration fusion						
Changement d'intérêts					-10 256	10 256
Variation de périmètre		-502			-502	
Autres variations						
Capitaux propres N-1	3 162 760	6 461 918	-1 190 925		8 433 752	
Correction des A nouveaux						
Affectation en réserves		-1 190 925	1 190 925			
Distributions de dividendes						
Variation de capital						
Résultat N			-687 066		-687 066	
Variations des écarts de conversion						
Incidence des réévaluations						
Entrée de périmètre						
Sortie de périmètre						
Changement de méthode						
Restructuration fusion						
Changement d'intérêts						
Variation de périmètre						
Autres variations		4 857			4 857	
Capitaux propres N	3 162 760	5 275 850	-687 066		7 751 543	

2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés du groupe OSMOZIS correspondent à un jeu de comptes consolidés unique couvrant deux exercices, les exercices clos au 31 août 2018 et au 31 août 2017.

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

Note 1 - Présentation du Groupe et faits marquants

1-1 Base d'établissement des comptes

Les présents états financiers consolidés comprennent Osmozis et ses filiales Osmozis Iberia, Osmozis Italia, Osmozis gmbh, Osmozis B.V et Logmis SARL (l'ensemble constituant le « Groupe »).

Osmozis est une société par actions à Conseil d'Administration, de droit français, mère du groupe. Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 485 156 418. Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 7, avenue de l'Europe — 34830 Clapiers.

OSMOZIS a été introduit en Bourse sur le marché Euronext Growth à Paris en février 2017 (ISIN : FR0013231180 - Mnémo : ALOSM).

Osmozis Iberia est une société de droit Espagnol, créée le 9 octobre 2014, au capital social de 10 000 €, dont le siège social est basé à Barcelone.

Osmozis Italia est une société de droit Italien, créée le 7 Août 2015, au capital social de 10 000 €, dont le siège social est basé à Milan.

Osmozis Gmbh est une société de droit Allemand, créée le 7 Mars 2016, au capital de 25 000 €, dont le siège social est basé à Sarrbrucken.

Osmozis B.V est une société de droit Néerlandais, créée le 31 Mai 2016, au capital de 10 000 €, dont le siège social est basé à Amsterdam.

Logmis est une société de droit Français, acquise le 1er décembre 2017, au capital de 47 622.45 €, dont le siège social est basé dans la commune de Le Boulou dans les Pyrénées Orientales.

Osmozis a pour activité « la conception, la réalisation et la commercialisation de tous biens et services dans le domaine des télécommunications systèmes et services d'accès haut débit ».

1-2 Faits marquants

1.2.1 Evènements marquants de l'exercice clos le 31 août 2017

- | | |
|-----------------|--|
| 15 Octobre 2016 | Installations en beta test de la 3ème génération de bornes Osmospot en technologie 802.11ac |
| 21 octobre 2016 | Lancement commerciale de la solution d'écran tactile Totem pour compléter l'offre Canal Info à la réception des sites de vacances. |
| 21 Janvier 2017 | Souscription de nouveaux emprunts bancaires pour un montant total de 3,7M€. |

1.2.2 Evènements marquants de l'exercice clos le 31 août 2018

- | | |
|-------------------------------|--|
| 6 novembre 2017 | La société a transféré son siège social, du 2, rue Georges Besse et Avenue de l'Europe – Zone Artisanale La Plaine, 34830 CLAPIERS au 7 avenue de l'Europe, 34830 CLAPIERS. La société a regroupé ses locaux au sein d'un même bâtiment. |
| 30 Novembre 2017 | La société OSMOZIS a remboursé par anticipation les 231 obligations convertibles en 231 000 actions pour un montant de 1 315 776 € et la prime de non conversion pour un montant de 434 378 sur les 873 150 € provisionnés. Cette décision a été prise d'une part, compte tenu du niveau faible des taux d'intérêts sur le marché interbancaire et notre capacité à emprunter dans de bonnes conditions auprès de nos partenaires bancaires et d'autre part, sur l'effet relatif de cette opération sur un niveau de parité d'une OC pour 1 000 actions pour une valeur de 7,67 € par action. |
| 1 ^{er} Décembre 2017 | Osmozis a acquis 100% des actions de la société Logmis SARL, un éditeur spécialisé dans les logiciels de gestion de centres de vacances.

La société Logmis est dispose d'un portefeuille de 300 clients en France et en Espagne qui génère un chiffre d'affaires annuel d'environ 300 000 euros.

L'acquisition de Logmis donne un coup d'accélérateur au développement commercial et à la stratégie d'intégration sur l'ensemble de la chaine de valeur des services connectés dédiés aux professionnels du tourisme.

L'objectif est d'apporter un argument commercial fort pour l'exploitant : un confort accru d'utilisation des services par le vacancier. |

Au cours de l'exercice, OSMOZIS a souscrit 3 nouveaux emprunts bancaires pour un montant total de

3 835 K€ dont le détail est ci-dessous :

- ✓ un prêt Innovation+ Banque Populaire du Sud de 2 000 K€ sur une durée de 5 ans à taux fixe,
- ✓ un prêt Société Marseillaise de Crédit de 1 000 K€ sur une durée de 5 ans à taux fixe,
- ✓ un prêt Banque Dupuy de Parseval de 835 K€ sur une durée de 5 ans à taux fixe.

Note 2 - Principe comptables et règles de consolidation

2.1 Base d'établissement des comptes

Les présents comptes consolidés couvrant les exercices clos au 31 août 2018 et au 31 août 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2018.

2.2 Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes applicables en France.

Les règles et méthodes comptables appliqués sont conformes au règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable (CRC) du 29 avril 1999 actualisé par le règlement 2016-08 du 02/12/2016. Les états financiers des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes comptables du Groupe.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Les comptes consolidés ont été arrêtés dans le respect du principe de continuité d'exploitation.

2.3 Date de clôture

Les exercices clos au 31 août 2018 et au 31 Août 2017 ont une durée de 12 mois.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent à la même date sauf pour Osmozis B.V qui clôturera au 31 Décembre 2018.

2.4 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- ✓ Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Cette méthode consiste à inclure dans les comptes du Groupe les éléments du bilan et du compte de résultat de chacune des sociétés concernées, après élimination des opérations et des résultats internes, en distinguant la part du Groupe de celle des intérêts minoritaires.

- ✓ Les sociétés contrôlées conjointement avec d'autres actionnaires sont consolidées par intégration proportionnelle. Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes du Groupe la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, aucun intérêt minoritaire n'est constaté.
- ✓ Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cette méthode consiste à substituer à la valeur comptable des titres possédés le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société, incluant le résultat de l'exercice.

Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur toutes les sociétés consolidées, ces dernières sont donc consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

2.5 Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés respectent les principes suivants :

- Coûts historiques ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

2.5.1 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Un produit est comptabilisé dans le résultat de l'exercice s'il est :

- réalisé c'est-à-dire qu'il est certain dans son principe et son montant ;
- et acquis à l'exercice.

Le chiffre d'affaires du Groupe est comptabilisé de la manière suivante :

- Dans le cadre des contrats dits « Partage », le Groupe commercialise des accès WIFI auprès des vacanciers sur les Campings et les Résidences de Vacances (les Sites). Les utilisateurs achètent soit une carte d'accès sur les sites soit un forfait sur le portail internet d'Osmozis.

Les accès Wifi sont facturés aux vacanciers soit sous forme de forfaits en nombre de jours de connexion illimitée, soit sous forme de forfaits pour un nombre d'heures de connexion.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors de la consommation des heures et des jours de connexion par les utilisateurs.

Par ailleurs, dans le cadre de ces contrats, Osmozis facture aux Sites une prestation d'installation des équipements. Le chiffre d'affaires relatif à ces prestations est reconnu à la réception des installations.

- Lorsque les centres de vacances optent pour l'autre formule dite « Premium », le Groupe facture aux Sites un loyer de mise à disposition des installations Wifi. Le centre de vacances facture alors lui-même l'accès Wifi à l'utilisateur final sur la base d'un tarif qu'il définit librement. Le chiffre d'affaires correspondant au loyer de mise à disposition des installations aux Sites est reconnu lorsque le service est rendu.
- Le Groupe commercialise par ailleurs des services connectés dits SMART tels que la vidéo-surveillance sans fil, des outils de gestion technique hôtelière, des solutions d'alerte sonore. Le Groupe reste propriétaire des installations réalisées sur les Sites et les loue à ces derniers. Ces prestations sont reconnues en chiffre d'affaires lorsque le service a été rendu.

2.5.2 Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles.

La segmentation sectorielle se fait entre :

- Les ventes d'accès internet WIFI, à travers les formules « Partage » et « Premium ». Ces deux formules sont regroupées dans le même secteur car, quelle que soit la formule retenue par le Site, la prestation rendue par Osmozis est identique et réalisée avec le même matériel. Contractuellement, les Sites peuvent par ailleurs passer de la formule Partage à la formule Premium à des conditions qui permettent à Osmozis de générer des revenus comparables pendant la durée du contrat.
- Les prestations de services connectés (location de matériels connectés tels que les caméras de vidéo-surveillance,.....).

Par ailleurs, le groupe distingue 2 secteurs géographiques:

- La France, implantation d'origine du groupe ;
- Hors France, sur lequel Groupe se développe progressivement. Au 31 août 2018, ce secteur correspond à l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne et les Pays-Bas.

2.5.3 Ecarts de première consolidation

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition des titres constitue l'écart d'acquisition. Les frais d'acquisition de titres sont incorporés nets d'impôt au coût d'acquisition des titres.

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé.

Le Groupe OS MOZIS a fait l'acquisition de 100% des parts de la société LOGMIS au 1er décembre 2017. Il a été constaté pour cette opération un écart d'acquisition de 659 823 € à la clôture. L'écart de première consolidation a été affecté en totalité en écart d'acquisition. Il a été considéré qu'il n'y avait pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe. Il ne fait pas l'objet d'un amortissement.

Dépréciation

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation favorable.

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est affecté au groupe d'actifs au niveau duquel il est géré et ses performances suivies.

La méthode d'évaluation retenue pour les tests de dépréciation est celle des flux de trésorerie futurs actualisés. Ces calculs sont effectués à partir de flux de trésorerie basés sur les budgets financiers à 3 ans approuvés par la direction. Au-delà de la période de 3 ans, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des taux de croissance estimés.

2.5.4 Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche, relatifs aux phases d'analyse préalables, sont comptabilisés directement en charges de l'exercice.

Les frais de développement sont portés à l'actif lorsque les projets ont une durée de réalisation supérieure à un an et que le montant de dépenses prévisibles est significatif. Ils sont composés de coûts liés spécifiquement au développement d'un produit et sont évalués à leur coût de production.

En application de la méthode préférentielle, les dépenses de développement sont immobilisées dès lors que le Groupe peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- Le Groupe a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- Il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au Groupe ;

- Le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par le Groupe et portés à l'actif concernent essentiellement des projets d'innovation stratégique industrielle faisant l'objet d'un suivi annuel individualisé par projet et ayant de sérieuses chances de réussite commerciale.

Les frais de développement ne remplissant pas les critères d'activation sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont amortis selon le mode linéaire sur la durée estimée de consommation des avantages économiques futurs. Ils sont amortis sur 5 ans.

Les frais de développement sont soumis à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, le Groupe considère des indices externes et internes tels que des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, intervenus au cours de l'exercice ou dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel le Groupe opère, ou une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle. La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité de l'actif pour le Groupe.

Aucune perte de valeur n'a été constatée sur l'exercice.

2.5.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément au règlement CRC n°2004-06, les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation :

Catégorie	Mode	Durée
Prototypes	Linéaire	3 ans
Frais de développement	Linéaire	2/5 ans
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	3 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements et aménagements divers	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 5 ans

2.5.6 Titres de participation et autres immobilisations financières

Les titres de participation et les autres titres immobilisés sont valorisés au coût d'achat historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.5.7 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale (coût historique). Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement sur la base d'une analyse au cas par cas.

2.5.8 Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le Groupe.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, il s'agit alors d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

2.5.9 Emprunts obligataires convertibles

Les emprunts obligataires convertibles sont enregistrés au passif du bilan dans la rubrique Emprunts et dettes financières pour le montant de l'emprunt émis, diminué des amortissements constatés.

Les frais relatifs à l'émission des emprunts obligataires convertibles sont enregistrés en Charges à répartir sur plusieurs exercices, et amortis sur la durée des emprunts.

Les primes de non conversion sont comptabilisées sous la forme de provision (à caractère financier) dès lors qu'il devient probable qu'un remboursement sera effectué. Dans le cas contraire, elles sont inscrites en engagement hors bilan.

L'emprunt obligataire a été remboursé sur l'exercice.

2.5.10 Engagements de retraite

Le Groupe n'a pas opté pour la méthode préférentielle : les engagements des sociétés du Groupe ne figurent pas au passif du bilan en provisions pour charges.

L'engagement de retraite supporté par le Groupe est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel de l'entité française, la législation prévoyant que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Les hypothèses de calcul retenues en matière d'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Application de la convention collective de la Télécommunications ;
- Revalorisation des salaires : 2% ;
- Taux d'actualisation : 1.25 % ;
- Taux de rotation du personnel : 15 % ;
- Départ à la retraite à l'âge de 67 ans.

Les hypothèses de calcul retenues sont identiques pour les deux exercices.

2.5.11 Comptabilisation des impôts différés

Conformément aux prescriptions du CRC n°99-02, le groupe comptabilise des impôts différés en cas de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé. En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement, est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements deviennent certains.

Les retraitements d'impôt sur les sociétés étrangères sont effectués au taux d'imposition du pays concerné, 25% pour la filiale espagnole, 31.4% pour la filiale italienne, 29,65% pour la filiale Allemande et 25% pour la filiale Néerlandaise.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles et des déficits fiscaux sont limités au montant estimé de l'impôt dont la récupération est probable. Cette probabilité est appréciée à la clôture de chaque exercice.

2.5.12 Résultat net par action

Le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'incidence de la conversion maximale des instruments dilutifs en actions ordinaires. Les instruments dilutifs sont les obligations convertibles en actions et les BSPCE accordées au management (Voir Note 9).

2.5.13 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments de natures exceptionnelles tels que définis par le plan comptable général.

2.5.14 Changements de méthodes comptables

Néant

2.5.15 Méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

Application des méthodes préférentielles	OUI / NON / NA
Comptabilisation des contrats de location-financement	NA
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	NON
Etalement des frais d'émission des emprunts	OUI
Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif / passif	NA
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	NA

2.5.16 Dérogations

Néant

2.6 Retraitements de consolidation

Les retraitements suivants ont été effectués dans les comptes sociaux des entités du groupe :

2.6.1 Transactions intra-groupe

Les opérations réalisées entre les sociétés du Groupe et figurant dans les comptes individuels au bilan et au compte de résultat sont neutralisées dans les comptes consolidés.

2.6.2 Frais d'établissement

En application du règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, le Groupe comptabilise en charges les frais de constitution, de transformation et de premier établissement.

2.6.3 Crédits d'impôt recherche

En application du principe général de prédominance du fond sur la forme aux comptes consolidés et, en particulier, de retraitement des écritures de nature fiscale prévus au Règlement 99-02, les crédits d'impôt recherche (CIR) sont requalifiés en tant que subvention d'investissement et repris en résultat au même rythme que les amortissements des frais de développement inscrits en immobilisations

Ce retraitement se justifie par la volonté du groupe de porter une approche économique, puisque le CIR n'est pas un crédit d'impôt assis sur les bénéfices, et se trouve ainsi classé en bas du compte de résultat des comptes individuels uniquement par contrainte fiscale.

Par conséquent, pour les frais de développement immobilisés (voir Note 2-5-4 – Frais de recherche et développement), le crédit impôt recherche figurant dans le poste « Impôts sur les sociétés » dans les comptes sociaux est reclassé en « subvention d'investissement » et ramené au résultat (rubrique Subventions) au même rythme que les dotations aux amortissements de frais de développement comptabilisées sur l'exercice.

La partie du CIR qui correspond aux frais de développement non amortis a été comptabilisée en « Produits constatés d'avance ».

2.6.4 Frais d'émission d'emprunt

Conformément au paragraphe 300 du règlement 99.02, les frais d'émission d'emprunt sont étalés sur la durée de l'emprunt.

Note 3 - Périmètre de consolidation

3.1 Organigramme

Au 31 Août 2018



Osmozis IBERIA a été créée en 2014,

Osmozis Italia a été ouverte en 2015.

Les filiales Osmozis GMBH en Allemagne et OSMOZIS BV en Hollande ont été créées en 2016.

La société Logmis a été acquise en décembre 2017.

La société Osmozis LTD a été créée en septembre 2017.

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les comptes de la société mère et des filiales dans lesquelles la société mère exerce directement un contrôle exclusif. Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Entité	Ville (siège social)	SIREN	31/08/2018			31/08/2017		
			% de contrôle	% d'intégration	Méthode	% de contrôle	% d'intégration	Méthode
OSMOZIS SA	CLAPIERS	494 209 117	Mère	Mère	IG	Mère	Mère	IG
LOGMIS*	LE BOULOU	434 334 991	100,00%	100,00%	IG	N/A	N/A	NC
OSMOZIS IBERIA	BARCELONE	B-66393570	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
OSMOZIS GMBH	SARREBRUCK	DE304619531	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
OSMOZIS ITALIA	MILAN	MI-2074091	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
OSMOZIS B.V	AMSTERDAM	856 418 675	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
OSMOZIS LTD**	LONDRES	10 983 192	100,00%	NC	NC	N/A	N/A	NC

I.G. : Intégration globale

NC : Non consolidée

* la Société LOGMIS est entrée dans le périmètre Consolidé au 1^{er} décembre 2017, soit sur 9 mois d'activité

** Ozmozis LTD a été créée en septembre 2017 et n'a pas démarré son activité, elle n'est pas été consolidée au 31/08/2018 du fait de son caractère non significatif.

Notes annexes aux postes de l'Actif

Note 4 - Immobilisations incorporelles

4.1 Ecart d'acquisition

L'acquisition de la Société LOGMIS a généré un écart d'acquisition pour 660 K€. L'écart de première consolidation a été affecté en totalité en écart d'acquisition, représentant le portefeuille client de la société. Il a été considéré qu'il n'y avait pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe.

4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations de « frais de développement » sont constituées principalement par des frais de développement qui sont liés à des projets qui sont internes pour le Groupe sur le réseau WIFI maillé et les services connectés « Smart » qui sont adaptés sur ce même réseau WIFI maillé.

Au cours de l'année 2017/2018, nous avons engagé des frais de développement sur les projets suivants : « bornes WIFI en protocole AC », « produit de clef connectée OSMOKEY », produit des transats connectés OSMORELAX

Les frais de développement sont amortis selon le mode linéaire sur la durée estimée de consommation des avantages économiques futurs. Ils sont amortis sur 5 ans.

Les mouvements au **31 Août 2018** concernant les immobilisations incorporelles se présentent comme suit :

Immobilisations incorporelles

En EUR

Valeurs brutes	31/08/2017	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/08/2018
Ecarts d'acquisition		659 823				659 823
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement	4 825 330		1 027 524			5 852 854
Concessions, brevets et droits similaires	36 883	184 986	137 524			359 393
Fonds commercial		40 000				40 000
Autres immobilisations incorporelles	39 430		44 706			84 136
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Immobilisations Incorporelles brutes	4 901 643	224 986	1 209 754			6 336 383

Amortissements et provisions	31/08/2017	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/08/2018
Ecarts d'acquisition						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement	3 810 950		462 964			4 273 914
Concessions, brevets et droits similaires	14 383	120 879	39 475			174 737
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	22 790		21 018			43 808
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Amortissements et provisions	3 848 123	120 879	523 457			4 492 459

Valeurs nettes	31/08/2017	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/08/2018
Ecarts d'acquisition		659 823				659 823
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement	1 014 380		564 560			1 578 940
Concessions, brevets et droits similaires	22 500	64 107	98 049			120 549
Fonds commercial		40 000				40 000
Autres immobilisations incorporelles	16 640		23 688			40 328
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Valeurs nettes	1 053 520	104 107	686 297			1 843 924

Les mouvements de l'exercice clos au **31 août 2017** concernant les immobilisations incorporelles se présentent comme suit :

Immobilisations incorporelles

En EUR

Valeurs brutes	31/08/2016	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/08/2017
Ecarts d'acquisition						
Frais de recherche et développement	3 955 360	869 970				4 825 330
Concessions, brevets et droits similaires	10 431	26 452				36 883
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	16 025	23 405				39 430
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Immobilisations Incorporelles brutes	3 981 816	919 827				4 901 643

Amortissements et provisions	31/08/2016	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/08/2017
Ecarts d'acquisition						
Frais de recherche et développement	3 207 930	603 020				3 810 950
Concessions, brevets et droits similaires	6 220	8 163				14 383
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	10 069	12 721				22 790
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Amortissements et provisions	3 224 219	623 904				3 848 123

Valeurs nettes	31/08/2016	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/08/2017
Ecarts d'acquisition						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement	747 430	266 950				1 014 380
Concessions, brevets et droits similaires	4 211	18 289				22 500
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	5 956	10 684				16 640
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Valeurs nettes	757 597	295 923				1 053 520

Note 5 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées essentiellement par le matériel d'installation WIFI sur les campings et les résidences de vacances mais aussi par le matériel des produits « SMART ». Conformément aux contrats commerciaux, l'installation et la mise à disposition des équipements n'entraînent aucun transfert de propriété et restent la propriété exclusive et insaisissable d'Osmosis. Les acquisitions faites entre le 1 septembre 2017 et le 31 Août 2018 sont essentiellement les composants qui rentrent dans la production des bornes et des produits « SMART ». Au 31 Août 2018, la société possède un actif immobilisé de 21 787 bornes sur la France principalement mais aussi sur l'Espagne et l'Italie, contre 20 663 bornes au 31 août 2017.

Le calcul de la production en-cours= Stock initial des produits (SI) + Production des produits (ES) – Installation des produit (SS). Ce calcul est vérifié par rapport à l'inventaire physique réalisé au 31/08/2018. Ensuite nous avons calculé le coût de production par type de bornes. Cette production en cours ne fera pas l'objet d'amortissement sur l'exercice 2017-2018 étant donné qu'elles n'ont pas été installées et mises en service.

Les mouvements au **31 Août 2018** concernant les immobilisations corporelles se présentent comme suit :

Immobilisations corporelles

En EUR

Valeurs brutes	31/08/2017	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/08/2018
Terrains						
			6 431			6 431
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	10 127 279		711 694			10 838 973
Autres immobilisations corporelles	151 940	13 232	40 655			205 827
Immobilisations en cours	510 584		781 984			1 292 568
Avances et acomptes						
Valeurs brutes	10 789 803	13 232	1 540 764			12 343 799

Amortissements et provisions	31/08/2017	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/08/2018
Terrains						
			593			593
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	5 064 765		1 701 041			6 765 806
Autres immobilisations corporelles	117 257	10 111	29 439			156 807
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Amortissements et provisions	5 182 022	10 111	1 731 073			6 923 206

Valeurs nettes	31/08/2017	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/08/2018
Terrains						
			5 838			5 838
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	5 062 514		-989 347			4 073 167
Autres immobilisations corporelles	34 683	3 121	11 216			49 020
Immobilisations en cours	510 584		781 984			1 292 568
Avances et acomptes						
Valeurs nettes	5 607 781	3 121	-190 309			5 420 593

Les mouvements de l'exercice clos au **31 août 2017** concernant les immobilisations corporelles se présentent comme suit :

Immobilisations Corporelles

Valeurs brutes	31/08/2016	Augmentations	Diminutions	Variations de	Autres mouvements	31/08/2017
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	7 867 369	2 259 910				10 127 279
Autres immobilisations corporelles	130 248	21 692				151 940
Immobilisations en cours	14 850	495 734				510 584
Avances et acomptes						
Valeurs brutes	8 012 467	2 777 336				10 789 803

Amortissements et provisions	31/08/2016	Augmentations	Diminutions	Variations de	Autres mouvements	31/08/2017
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	3 584 536	1 480 229				5 064 765
Autres immobilisations corporelles	68 769	48 488				117 257
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Amortissements et provisions	3 653 305	1 528 717				5 182 022

Valeurs nettes	31/08/2016	Augmentations	Diminutions	Variations de	Autres mouvements	31/08/2017
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	4 282 833	779 681				5 062 514
Autres immobilisations corporelles	61 479	-26 796				34 683
Immobilisations en cours	14 850	495 734				510 584
Avances et acomptes						
Valeurs nettes	4 359 162	1 248 619				5 607 781

Note 6 – Immobilisations financières

Les mouvements au **31 Août 2018** concernant les immobilisations financières se présentent comme suit :

Immobilisations financières

En EUR

Valeurs brutes	31/08/2017	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/08/2018
Titres de participations			10 379			10 379
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés	1 251	78	5			1 334
Prêts						
Autres immobilisations financières	263 550	30	776 645	16 400		1 023 825
Créances rattachées à des participations	1 726		6 289			8 015
Valeurs brutes	266 527	108	793 318	16 400		1 043 553

Provisions	31/08/2017	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/08/2018
Titres de participations						
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Créances rattachées à des participations						
Provisions						

Valeurs nettes	31/08/2017	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/08/2018
Titres de participations			10 379			10 379
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés	1 251	78	5			1 334
Prêts						
Autres immobilisations financières	263 550	30	776 645	16 400		1 023 825
Créances rattachées à des participations	1 726		6 289			8 015
Valeurs nettes	266 527	108	793 318	16 400		1 043 553

Les mouvements au **31 Août 2017** concernant les immobilisations financières se présentent comme suit :

Immobilisations financières

En EUR

Valeurs brutes	31/08/2017	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/08/2017
Titres de participations	33 250			-33 250		
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés	1 251					1 251
Prêts						
Autres immobilisations financières	227 440	40 658	4 548			263 550
Créances rattachées à des participations	34 144		32 418			1 726
Valeurs brutes	296 085	40 658	36 966	-33 250		266 527

Provisions	31/08/2017	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/08/2017
Titres de participations						
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Créances rattachées à des participations						
Provisions						

Valeurs nettes	31/08/2017	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/08/2017
Titres de participations	33 250			-33 250		
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés	1 251					1 251
Prêts						
Autres immobilisations financières	227 440	40 658	4 548			263 550
Créances rattachées à des participations	34 144		32 418			1 726
Valeurs nettes	296 085	40 658	36 966	-33 250		266 527

Les mouvements de la période écoulée sont liées à la mise en place de nouvelles retenues de garanties liées aux deux emprunts contractés auprès de la BPI, à hauteur de 40 K€.

Au 31 août 2017, les titres de participations correspondent aux titres détenus dans les filiales non consolidées, compte tenu de leur caractère non significatif, Osmozis GmbH (Allemagne) et Osmozis BV (Pays-Bas). Les créances rattachées à des participations représentent les avances faites à ces deux filiales.

Note 7 – Créances

Au **31 Août 2018**, les créances d'exploitation s'analysent comme suit :

Créances

en EUR

Valeurs brutes	31/08/2018		
	Brut	Provisions	Net
Créances clients et comptes rattachés	2 888 113	68 365	2 819 748
Actifs d'impôts différés	1 150 625		1 150 625
Autres créances *	1 498 517		1 498 517
Capital souscrit, appelé et non versé			
Valeurs brutes	5 537 255	68 365	5 468 890

* Les autres créances comprennent notamment les produits à recevoir correspondant à l'estimation des crédits d'impôts (Crédit d'impôt Compétitivité Emploi et Crédit d'Impôt Recherche et Innovation) pour les 8 premiers mois de l'année civile 2018 pour 305 834 €.

Elles comprennent également les créances de CIR et CICE définitives des années 2016 et 2017 pour 858 913 €.

La provision pour créances clients s'élève à 69 K€ et concerne 9 clients dont 1 client pour 55 K€

Outre les quelques créances donnant lieu à dépréciation, les créances à plus d'un an s'inscrivent dans le cadre des contrats Partage. Au titre de ces contrats, Osmozis facture au client une prestation d'installation lors de la réception par le Site. Cette prestation est payable par un acompte initial et le solde par une compensation avec les commissions que le site percevra au fur et à mesure des ventes d'accès Wifi. La saisonnalité de l'activité étant importante, des installations non encore réglées au 31 août le seront pour l'essentiel lors de la saison suivante, soit sur la période mai à septembre N+1. La société estime qu'en moyenne les frais d'installation sont réglés sur un peu plus de 2 saisons complètes.

Antériorité des créances clients en K€

Créances ayant une antériorité inférieure à 2 mois :	628 K€
Créances ayant une antériorité entre 2 mois et un an :	509 K€
Créances ayant une antériorité entre un an et deux ans :	621 K€
Créances ayant une antériorité à plus de 2 ans :	1 128 K€
Total :	2 888 K€

Au **31 Août 2017**, les créances d'exploitation s'analysent comme suit :

Créances

En EUR

Valeurs brutes	31/08/2017		
	Brut	Provisions	Net
Créances clients et comptes rattachés	3 047 636	68 906	2 978 730
Actifs d'impôts différés	1 014 138		1 014 138
Autres créances *	1 127 837		1 127 837
Capital souscrit, appelé et non versé			
Valeurs brutes	5 189 611	68 906	5 120 705

* Les autres créances comprennent notamment les produits à recevoir correspondant à l'estimation des crédits d'impôts (Crédit d'impôt Compétitivité Emploi et Crédit d'Impôt Recherche et Innovation) pour les 8 premiers mois de l'année civile 2017 pour 300 752 €.

Elles comprennent également les créances de CIR et CICE définitives des années 2015 et 2016 pour 648 863 €.

La provision pour créances clients s'élève à 69 K€ et concerne 6 clients dont 1 client pour 55 K€

Antériorité des créances clients 2017 en K€

Créances ayant une antériorité inférieure à 2 mois :	760 K€
Créances ayant une antériorité entre 2 mois et un an :	1 163 K€
Créances ayant une antériorité entre un an et deux ans :	530 K€
Créances ayant une antériorité à plus de 2 ans :	594 K€
Total :	3 048 K€

Note 8 – Disponibilités

Au **31 Août 2018**, la trésorerie du groupe s'élève à 4 820 K€ contre 8 112 K€ au 31 Aout 2017

Disponibilités

En EUR

Disponibilités	31/08/2018	31/08/2017
Valeurs mobilières de placement nettes*	503 005	78 940
Disponibilités	4 321 770	8 033 285
Trésorerie active	4 824 775	8 112 225
Concours bancaires (trésorerie passive)	4 471	
Intérêts courus non échus - passif		
Trésorerie passive	4 471	
Trésorerie nette	4 820 304	8 112 225

* Les valeurs mobilières de placement correspondent aux actions propres détenues par OSMOZIS France dans le cadre du contrat de liquidité.

OSMOZIS détient 77 148 actions propres en date du 31/08/2018. Compte tenu du cours en vigueur au 31/08/2018, les actions propres ont fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 140 979 euros.

Au **31 août 2017 et au 31 août 2016**, la trésorerie nette se présente comme suit :

Disponibilités

En EUR

Disponibilités	31/08/2017	31/08/2016
Valeurs mobilières de placement*	78 940	
Disponibilités	8 033 285	1 803 562
Trésorerie active	8 112 225	1 803 562
Concours bancaires (trésorerie passive)		
Intérêts courus non échus - passif		
Trésorerie passive		
Trésorerie nette	8 112 225	1 803 562

* Les valeurs mobilières de placement correspondent aux actions propres détenues par OSMOZIS France dans le cadre du contrat de liquidité.

OSMOZIS détenait 7 276 actions propres au 31/08/2017

Notes annexes aux postes de Passif

Note 9 – Capitaux propres

Le capital de la société OSMOZIS se répartit au 31/08/2018 comme suit :

En Eur	Valeurs unitaires	Nombre d'actions	Total
ACTIONS ORDINAIRES	1,48	1 355 000	2 005 400
ACTIONS ORDINAIRES (BOURSE)	1,48	782 000	1 157 360
TOTAL CAPITAL		2 137 000	3 162 760
PRIME EMISSION BRUTE	9,02	782 000	7 053 640
FRAIS EMISSION IPO NETS*			-803 053
TOTAL CAPITAL ET PRIME D'EMISSION			9 413 347

Il existe également des titres donnant accès au capital :

- **14 000** (Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise 2016) : Chaque bon confère à son bénéficiaire le droit de souscrire à une action nouvelle de type ordinaire. Les bons souscrits devront être exercés dans un délai maximum légal de 5 ans à compter de leur attribution à titre gratuit. Le prix de souscription de l'action souscrite est fixé à 12, 915€, soit 1,480 € de valeur nominale et 11, 435 € de prime d'émission
- **25 650** (Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise 2017) : Chaque bon confère à son bénéficiaire le droit de souscrire à une action nouvelle de type ordinaire. Les bons souscrits devront être exercés dans un délai maximum légal de 4 ans à compter de leur attribution à titre gratuit. Le prix de souscription de l'action souscrite est fixé à 8.92 €, soit 1,480 € de valeur nominale et 7.44 € de prime d'émission
- **5 000** (Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise 2017) : Chaque bon confère à son bénéficiaire le droit de souscrire à une action nouvelle de type ordinaire. Les bons souscrits devront être exercés dans un délai maximum légal de 4 ans à compter de leur attribution à titre gratuit. Le prix de souscription de l'action souscrite est fixé à 8.92 €, soit 1,480 € de valeur nominale et 7.44 € de prime d'émission

Soit un total de **44 650** Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise.

Répartition du Capital si Exercice des BSPCE

	Nbr d'actions	%
Actions Ordinaires	2 137 000	98%
BSPCE	44 650	2%
	2 181 650	100%

Note 10 – Provisions

Au cours de l'exercice clos au **31 août 2018**, le montant et les mouvements des différents comptes de provisions se présentent comme suit :

Rubriques	31/08/2017	Correction à nouveaux	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/08/2018
Provisions pour acquisition de titres						
Provisions pour risques	181 863			66 863		115 000
Provisions pour charges						
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	181 863	0	0	66 863	0	115 000
PROV. SUR IMMO FINANCIERES	0	0	0	0	0	0
Provision sur actions propres			140 979			140 979
Provisions sur comptes clients	68 906		4 826	5 367		68 365
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	68 906	0	145 805	5 367	0	209 344
TOTAL GENERAL	250 769	0	145 805	72 230	0	324 344

La reprise figurant en provision pour risques est une réévaluation du risque prud'homal sur l'entité Osmozis à hauteur de 67 k€ suite à réception d'éléments nouveaux sur les dossiers.

Au cours de l'exercice clos au **31 août 2017**, le montant et les mouvements des différents comptes de provisions sont les suivants

La dotation figurant en provision pour risques est une provision relative à un risque prud'homal sur l'entité Osmozis à hauteur de 181 863 €.

Rubriques	31/08/2016	Correction à nouveaux	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/08/2017
Provisions pour acquisition de titres						
Provisions pour risques	10 000		171 863			181 863
Provisions pour charges						
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	10 000	0	171 863	0	0	181 863
Prov. sur avances et aepes versés sur cmdes						
Provisions sur comptes clients	62 981		6 914	989		68 906
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	62 981	0	6 914	989	0	68 906
TOTAL GENERAL	72 981	0	178 777	989	0	250 769

Note 11 – Emprunts et dettes financières

Les dettes Financières au **31 Août 2018** sont composées de

Emprunts et dettes financières

En EUR

EMPRUNTS	31/08/2017	Variation de Péri-mètre	Augmentations	Diminutions	31/08/2018
Emprunts obligataires convertibles	2 188 926			2 188 926	
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 375 404	38 142	3 835 000	2 256 221	8 992 325
Dettes financières de crédit-bail					
Concours bancaires courants		3 236	1 235		4 471
Emprunt en crédit-bail					
Intérêts courus sur Emprunts	18 149		10 842	18 149	10 842
Emprunts et dettes financières divers	260 000			170 000	90 000
TOTAL GENERAL	9 842 479	41 378	3 847 077	4 633 296	9 097 638

La société OSMOZIS a remboursé par anticipation les 231 obligations convertibles en 231 000 actions pour un montant de 1 315 776 € et la prime de non conversion pour un montant de 434 378 sur les 873 150 € provisionnés.

Au cours de la période, OSMOZIS a souscrits 3 nouveaux emprunts bancaires pour un montant total de 3 835 K€ dont le détail est ci-dessous :

- ✓ un prêt Innovation+ Banque Populaire du Sud de 2 000 K€ sur une durée de 5 ans à taux fixe,
- ✓ un prêt Société Marseillaise de Crédit de 1 000 K€ sur une durée de 5 ans à taux fixe,
- ✓ un prêt Banque Dupuy de Parseval de 835 K€ sur une durée de 5 ans à taux fixe.

Echéancier des dettes financières :

ETAT DES EMPRUNTS	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, 5 ans	plus de 5 ans
		Montant	Montant	Montant
Emprunts obligataires convertibles	0			
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 992 325	2 456 965	6 455 360	80 000
Dettes financières de crédit-bail				
Concours bancaires courants	4 471	4 471	0	0
Emprunt en crédit-bail	0	0	0	0
Intérêts courus sur Emprunts	10 842	10 842	0	0
Emprunts et dettes financières divers	90 000	90 000		0
TOTAL GENERAL	9 097 638	2 562 278	6 455 360	80 000

Les dettes financières s'analysent comme suit au **31 août 2017**:

Emprunts et dettes financières

En EUR

EMPRUNTS	31/08/2016	Augmentations	Diminutions	31/08/2017
Emprunts obligataires convertibles	1 315 776	873 150		2 188 926
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 825 354	3 700 000	1 149 950	7 375 404
Dettes financières de crédit-bail				
Concours bancaires courants				
Emprunt en crédit-bail				
Interêts courus sur Emprunts	38 414	18 149	38 414	18 149
Emprunts et dettes financières divers	405 000		145 000	260 000
TOTAL GENERAL	6 584 544	4 591 299	1 333 364	9 842 479

✓ **231 obligations convertibles en 231 000 actions :**

Les obligations convertibles portent un intérêt annuel de 5% et l'emprunt obligataire se terminera le 30 juin 2020 par conversion des Obligations en actions ordinaire sur la base d'une obligation pour 1 000 actions ordinaires. En cas de conversion, l'intérêt sera servi prorata temporis jusqu'à la date de conversion. Nous avons enregistré le montant de la Prime de non conversion pour 873 150€ compte tenu de la probabilité de remboursement anticipé des Obligations Convertibles sur l'exercice avant le 30 Juin 2020.

✓ **Emprunts bancaires**

De nouveaux emprunts bancaires ont été souscrit au cours de la période pour un montant total de 3 700 K€ dont le détail est ci-dessous;

- Un prêt Banque Populaire du Sud de 800 K€ sur une durée de 5ans à taux fixe,
- Un prêt BPI croissance international de 500K€ sur une durée de 7 ans avec un différé de 2ans à taux fixe,
- Un prêt BPI innovation de 300 K€ sur une durée de 7ans avec un différé de 2ans à taux fixe,
- Un prêt Société Marseillaise de Crédit de 800 K€ sur une durée de 5ans à taux fixe,
- Un prêt Bnp Paribas de 800K€ sur une durée de 5 ans à taux fixe,
- Un prêt de Crédit Mutuel de 500 K€ sur une durée de 5 ans à taux fixe.

Les emprunts bancaires mis en place jusqu'au **31 Août 2018** sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Tableau des financements bancaire et obligataire

Date Souscription	Organisme prêteur	Durée	A l'origine	Taux d'intérêt
juil.- 12	OSEO	48 mois	300 000	Fixe - 0% l'an
déc.- 13	BANQUE POPULAIRE	60 mois	700 000	Fixe - 2,39% l'an
févr.- 14	BANQUE DUPUY DE PARSEVAL	60 mois	400 000	Fixe - 3,10% l'an
déc.- 14	CREDIT AGRICOLE	60 mois	400 000	Fixe - 1,70% l'an
oct.- 14	BPI	84 mois	1 100 000	Fixe - 2,79 % l'an
sept.- 15	BPI	84 mois	1 300 000	Fixe - 2,65% l'an
oct.- 15	BANQUE DUPUY DE PARSEVAL	60 mois	400 000	Fixe - 2,15% l'an
fev- 15	BPI	60 mois	400 000	Fixe - 1,41% l'an
oct.- 15	CM	60 mois	400 000	Fixe - 1,59% l'an
avr.- 16	BPI	60 mois	250 000	Fixe - 0% l'an
avr.- 16	BPI	60 mois	250 000	Fixe - 0% l'an
oct- 16	BNPP	60 mois	800 000	Fixe - 0,6% l'an
déc- 16	BPI Innovation	84 mois	300 000	Fixe - 1,54% l'an
déc- 16	SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT	60 mois	800 000	Fixe - 0,51% l'an
janv- 17	BPI Croissance	84 mois	500 000	Fixe - 1,44% l'an
janv- 17	BPS Innov PLUS	60 mois	800 000	Fixe - 0,85% l'an
janv- 17	Crédit mutel	48 mois	500 000	Fixe - 0,7% l'an
nov- 17	SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT	60 mois	1 000 000	Fixe - 0,91% l'an
déc- 17	BANQUE DUPUY DE PARSEVAL	60 mois	835 000	Fixe - 0,8% l'an
janv- 18	BANQUE POPULAIRE DU SUD	60 mois	2 000 000	Fixe - 0,6% l'an

Note 12 – Dettes d'exploitation et comptes de régularisation

Les dettes d'exploitation au **31 Août 2018** s'analysent comme suit :

Dettes d'exploitation

En EUR

Valeurs brutes	31/08/2018	31/08/2017
Fournisseurs	166 042	304 772
Dettes fournisseurs	166 042	304 772
Dettes sociales	471 849	479 776
Dettes fiscales	952 526	905 506
Dettes sur immobilisation	10 379	
Comptes courants passif		
Autres dettes	149 379	102 002
Autres dettes d'exploitation	1 584 133	1 487 284
Total des dettes d'exploitation	1 750 175	1 792 056
dont :		
A moins d'un an	1 750 175	1 792 056
A plus d'un an et moins de cinq ans		
A plus de cinq ans		

Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

Comptes de régularisation

Actif

Valeurs en EUR	31/08/2018	31/08/2017
Charges constatées d'avance	38 151	47 890
Prime de remboursement des obligations sur emprunt obligataire	0	483 150
Frais d'émission des emprunts	38 043	57 561
Total compte de régularisation	76 194	588 601
dont:		
A moins d'un an	76 194	588 601
A plus d'un an et moins de cinq ans		
A plus de cinq ans		

Passif

Valeurs en EUR	31/08/2018	31/08/2017
Chiffre d'affaires facturé d'avance	37 583	113 590
Produits constatés d'avance sur CIRI (Crédit d'Impôt Recherche et Innovation) comptabilisé en subvention	585 814	385 619
Total compte de régularisation	623 397	499 209
dont:		
A moins d'un an	623 397	499 209
A plus d'un an et moins de cinq ans		

Notes annexes aux postes du Compte de Résultat

Note 13 – Chiffre d'affaires et information sectorielle

Chiffre d'affaires et information sectorielle

en K€	31/08/2018	31/08/2017	Variation nette	
Chiffre d'affaires d'ACCES INTERNET	7 859	7 604	255	3%
<i>Dont France</i>	7255	6938	317	5%
<i>Dont hors France</i>	604	666	-62	-9%
Chiffre d'affaires SERVICES CONNECTES	560	415	145	35%
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	8 419	8 019	400	5%

Au titre de l'exercice 2017/2018, OSMOZIS a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 8,4M€ contre 8 M€ lors de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires est réparti comme suit :

- **Activité ACCÈS INTERNET :**

Le chiffre d'affaires s'établit à 7 859 K€ contre 7 604 K€ en 2017 soit une hausse 3% par rapport à l'exercice précédent, s'expliquant par une hausse des nouveaux emplacements signés durant l'année, (+4,3% sur un an soit 240 389 emplacements couverts ou à couvrir à fin août 2018) et à la migration réussie de l'offre Partage¹ en offre Premium² et au succès grandissant du forfait Famille³.

Activité SERVICES CONNECTÉS :

Le chiffre d'affaires s'établit à 560 K€ en croissance de +35% grâce à la demande croissante de services professionnels. L'acquisition stratégique de Logmis contribue de façon marginale dans l'activité de l'exercice (197K€) avant le lancement, réalisé à l'automne, d'une nouvelle version du logiciel de gestion

Production immobilisée

Au 31 Août 2018, la production immobilisée s'élève à 1361 K€. Ces dépenses de recherche et développement sont portés à l'actif pour celles répondant aux conditions d'activation en lien avec les projets de R&D.

¹ Formule Partage : Facturation des frais d'installation puis partage des revenus issus de la consommation des vacanciers avec l'exploitant.

² Formule Premium : Abonnement forfaitaire (installation + consommation) facturé à l'exploitant

³ Forfait famille : trois utilisateurs pour le prix d'1,7.

Note 14 – Subventions

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en subvention d'exploitation à hauteur de 171 993€ au 31 Août 2018 contre 218 650 € au 31 Aout 2017.

En EUR

SUBVENTIONS	31/08/2018	31/08/2017
Subventions d'exploitation	21 872	32 189
Crédit Impôt Recherche Innovation	171 993	218 650
Total	193 865	250 839

Note 15 – Autres produits d'exploitation

Autres produits d'exploitation

En EUR

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	31/08/2018	31/08/2017
Produits divers de gestion courante	8 435	23 465
Total autres produits d'exploitation	8 435	23 465

Note 16 – Autres provisions et charges d'exploitation

Autres provisions et charges d'exploitation

En EUR

AUTRES PROVISIONS ET CHARGES D'EXPLOITATION	31/08/2018	31/08/2017
Dotations aux provisions actifs circulants	-4 826	-6 913
Charges diverses de gestion courante	-52 760	-29 285
Total autres provisions et charges d'exploitation	-57 586	-36 198

Note 17 – Autres Achats et Charges Externes

Au 31 Août 2018, les dépenses enregistrées dans cette rubrique s'élèvent à 4 328 K€ et sont constituées principalement par les postes suivants :

- ✓ Les commissions sur ventes pour 1 983K€ dans le cadre des contrats WIFI partage,
- ✓ Les frais de déplacements des collaborateurs du Groupe pour 497 K€ y compris ceux des installateurs pour les nouveaux contrats WIFI partage et Premium.
- ✓ Les dépenses de Sous-traitance pour 285 K€. Ce poste comprend en grande partie les dépenses liées au Support 1 basé au Maroc.
- ✓ Les Locations Longue durée des véhicules des collaborateurs du groupe pour 181K€,
- ✓ Les locations immobilières pour 287 K€.

Note 18 – Dépenses de Personnel

A fin Août 2018, l'effectif moyen du Groupe est stable à 68 pour une masse salariale qui s'élève à 3 818 K€ (45 % du chiffre d'affaires) contre 3730 K€ (47% du chiffres d'affaires) au 31 aout 2017, soit une bonne maîtrise des coûts salariaux.

Fonction	Salariés au 31/08/2018	Salariés au 31/08/2017
Président	1	1
Directeur Général	1	1
Directeur Ets	1	1
Ingénieurs R&D et Système	12	10
Techniciens R&D	1	2
Installation	14	14
Ingénierie	4	4
Commercial	10	10
Production et stock	3	3
Support	14	15
Achats	2	2
RH	1,5	1,5
Administratif	3,5	3,5
TOTAL	68	68

Note 19 – Amortissements, provisions et transferts de charges

Au 31 Août 2018, Les principaux postes d'amortissements et de provisions sont les suivants :

Amortissements, provisions et transferts de charges

En EUR

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	31/08/2018	31/08/2017
Dotations amortissements immobilisations incorporelles	523 456	623 904
Dotations amortissements immobilisations corporelles	1 731 073	1 529 350
<i>Dotations aux amortissements des immobilisations</i>	<i>2 254 529</i>	<i>2 153 254</i>
<i>Dotations aux provisions pour risques et charges</i>		<i>171 863</i>
<i>Dotations aux provisions actifs circulants*</i>	<i>4 826</i>	<i>6 913</i>
Total dotations d'exploitation	2 259 355	2 332 030
Reprises aux provisions sur actif circulant	5 367	989
Reprises aux provisions pour risques et charges	65 000	
<i>Reprises d'exploitation</i>	<i>70 367</i>	<i>989</i>
<i>Transferts de charges d'exploitation</i>	<i>34 142</i>	<i>26 548</i>
Total reprises et transferts de charges d'exploitation **	104 509	27 537
Total Net	-2 154 846	-2 304 493

Note 20 – Résultat financier

Les principaux postes du résultat financier sont :

Résultat financier

En EUR

RESULTAT FINANCIER	31/08/2018	31/08/2017
Charges d'intérêts sur comptes courants	-985	-375
Charges d'intérêts sur emprunts	-166 387	-204 205
Frais d'émission d'emprunt	-20 363	-16 258
Résultat net des écarts de change	55 520	-32 656
Autres produits et charges financières	2 177	-5 467
Transfert de charges	20 363	16 257
Dotations aux amortissements dont prime de non conversion sur emprunt obligataire	-84 320	-407 253
Dotations pour dépréciations des actions propres détenues par Osmozis	-140 979	
Total résultat financier	-334 974	-649 957

Note 21 – Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel		
En EUR	31/08/2018	31/08/2017
Produits sur cession d'éléments d'actif	42	
Produits sur créances antérieurement passées en perte		
Produits divers	55 127	796
Total des produits	55 169	796
Valeur nette comptable des éléments d'actif sortis		
Charges diverses	-1 508	0
Total des charges	-1 508	0
Résultat exceptionnel	53 661	796

Le profit exceptionnel correspond principalement à l'écart entre le montant nominal du compte courant d'associé détenu par une ancienne associée de LOGMIS et le prix payé par OSMOZIS SA.

Note 22 – Impôts

Le taux d'impôt retenu est de 28 % au 31 Août 2018.

La preuve d'impôt consiste à effectuer le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le compte de résultat consolidé et la charge d'impôt théorique calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôt le taux d'impôt. Tous les impôts différés ont été comptabilisés dès lors que leur récupération est probable.

Preuve d'impôt consolidée

En EUR

PREUVE DE L'IMPOT	TOTAL
Résultat net consolidé après impôt des sociétés intégrées	-687 066
Impôt réel	-230 373
Impôt différé changement de taux au résultat (CRC-99-02)	90 280
Résultat reconstitué avant impôt des sociétés intégrées	-827 159
IMPOT THEORIQUE ENTITE	-221 055
ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE ET IMPOT REEL	9 421
IMPOT THEORIQUE GROUPE	-221 055
ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE GROUPE ET IMPOT REEL	9 422
JUSTIFICATION DE L'ECART	
Ecart sur base imposées à taux différenciés	-12
Justification de l'écart lié au calcul de l'impôt	-12
SOLDE ECART LIE AUX BASES FISCALES A JUSTIFIER	9 436
Incidence des différences permanentes	1 928
Incidence des déficits antérieurs activés	-18 853
Déficits exercice non activés	120 063
CICE, CIR et crédits d'impôts	-93 702
Justification de l'écart lié aux bases fiscales	9 436
JUSTIFICATION GLOBALE DE L'ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE ET IMPOT REEL	9 436

Détail de la charge d'impôt au 31 Août 2018

Le produit d'impôt différé de l'exercice s'explique par la fiscalité différée et surtout par la reconnaissance d'impôts différés sur les déficits.

Charge d'impôt	TOTAL
Impôt exigible comptabilisé	
Impôt différé comptabilisé	-230 373
Impôt réel	-230 373
<i>Impôt différé changement de taux au résultat (CRC 99-02)</i>	<i>90 280</i>
Impôt sur le résultat	-140 093

Les impôts différés se ventilent comme suit :

Ventilation des impôts différés	Base	Montant
Impôts différés sur retraitements	1 282	406
Impôts différés sur déficit - France	3 988 277	1 150 219
Impôts différés sur déficit - Italie		
Impôts différés sur déficit - Allemagne		
Impôts différés sur déficit - Pays Bas		
Impôts différés sur déficit - Espagne		
Total	3 989 559	1 150 625

Note 23 – Résultat par action

Le calcul du résultat par action et du résultat dilué par action est présenté dans le tableau suivant :

En EUR	31/08/2018	31/08/2017
Résultat net part du groupe	- 687 066	- 1 190 925
Nombre de titres émis à la clôture hors actions propres	2 137 000	2 137 000
dont Actions propres détenus par Osmozis France	77 148	7 276
Résultat par action	- 0,32	- 0,56
Nombre d'actions selon obligations convertibles (1 obligation pour 1000 actions)		231 000
Nombre de Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise	44 650	14 000
Nombre maximal d'actions	2 181 650	2 389 000
Résultat dilué par action	- 0,31	- 0,50

La hausse du résultat dilué par actions provient de la conjugaison de l'amélioration des performances du groupe et du remboursement de l'emprunt obligataire sur l'exercice.

Note 24 – Parties liées

En EUR

Parties liées	Nature de la relations avec la partie liée	montant des transactions conclues avec la partie liée	autres informations
SCI Coccinelle	Bail commercial		
	- dépôts et cautionnements	46 426	
	- loyers	278 556	
	- Charges locatives	7 200	

Note 25 – Rémunération des dirigeants

Les rémunérations versées par Osmozis aux dirigeants sont présentées ci-dessous

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Gérard TREMBLAY,		
Président Directeur Général		
	Exercice 2018	Exercice 2017
Rémunérations Brutes Chargées dues au titre de l'exercice	178 265 €	129 502 €
<i>dont charges patronales</i>	<i>39 134 €</i>	<i>38 071 €</i>
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice (1)	0,00 €	0,00 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>)	N/A	N/A
Valorisation des actions attribuées gratuitement (<i>détaillées au tableau 6</i>)	N/A	N/A
TOTAL	178 265 €	129 502 €

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Yves BOULOT, Directeur Général Délégué		
	Exercice 2018	Exercice 2017
Rémunérations Brutes Chargées dues au titre de l'exercice	180 281 €	127 384 €
<i>dont charges patronales</i>	<i>41 264 €</i>	<i>37 473 €</i>
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice (1)	00.00 €	00.00 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>)	N/A	N/A
Valorisation des actions attribuées gratuitement (<i>détaillées au tableau 6</i>)	N/A	N/A
TOTAL	180 281 €	127 384 €

Note 26 – Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe OSMOZIS se caractérisent par :

- L'émission et la souscription de 21 000 BSPCE en date du 31 août 2016 et ramené à 14 000 BSPCE suite au départ du Directeur Commercial. Chaque bon confère à son bénéficiaire le droit de souscrire à une action nouvelle de type ordinaire. Les bons souscrits devront être exercés dans un délai maximum légal de 5 ans à compter de leur émission. Voir la note 9.
- L'émission et la souscription de 25 650 BSPCE en date du 04/12/2017. Chaque bon confère à son bénéficiaire le droit de souscrire à une action nouvelle de type ordinaire. Les bons souscrits devront être exercés dans un délai maximum légal de 4 ans à compter de leur émission. Voir la note 9
- L'émission et la souscription de 5 000 BSPCE en date du 14/02/2018. Chaque bon confère à son bénéficiaire le droit de souscrire à une action nouvelle de type ordinaire. Les bons souscrits devront être exercés dans un délai maximum légal de 4 ans à compter de leur émission. Voir la note 9
- Les indemnités départ à la retraite (PIDR) sont valorisées pour 28 637 € au 31 Août 2018, pour 22 841€ dans les comptes établis au 31 août 2017.
- La convention de cession des parts de la société LOGMIS prévoit un complément de prix dû par la société OSMOZIS qui sera déterminé au plus tard le 30 septembre 2019 en fonction du nombre de client de la société LOGMIS ou de la société OSMOZIS utilisant au moins une licence d'un des logiciels développés par la société LOGMIS au 31 août 2019."
- Ci-joint les dettes garanties par des sûretés réelles

Type de nantissement	Emprunt du	Date de fin d'échéance de la garantie	Montant initial de cette garantie	Montant restant dû du capital	Montant Emprunté	Banque
Nantissement de fond de Commerce	17/12/2013	17/12/2018	168 000	49 311	700 000	Banque populaire
Nantissement de compte à terme	12/12/2014	30/12/2019	80 000	110 010	400 000	Crédit Agricole
Nantissement de fond de Commerce			520 000			
Gage espèces	31/10/2014	31/10/2021	55 000	715 000	1 100 000	BPI
Gage espèces	30/09/2015	30/09/2022	65 000	1 105 000	1 300 000	BPI
Nantissement de fond de Commerce	21/09/2015	21/09/2020	480 000	176 787	400 000	Banque populaire
Nantissement de fond de Commerce	20/10/2015	20/10/2020	480 000	177 241	400 000	Crédit Mutuel
Nantissement de fond de Commerce	30/11/2016	02/12/2021	960 000	537 101	800 000	Banque populaire
Gage espèces	21/12/2016	31/12/2023	15 000	300 000	300 000	BPI
Nantissement de fond de Commerce	26/12/2016	26/12/2021	920 000	535 596	800 000	Société Marseillaise de Crédit
Gage espèces	27/12/2016	31/12/2023	25 000	500 000	500 000	BPI
Nantissement de fond de Commerce	30/01/2017	31/12/2021	600 000	293 366	500 000	Crédit Mutuel
Nantissement de fond de Commerce	11/01/2017	11/01/2022	920 000	549 180	800 000	Bnp Paribas
Nantissement de fond de Commerce	17/11/2017	17/11/2022	1 002 000	711 869	835 000	Banque Dupuy de Parseval
Nantissement du compte titres	15/12/2017	14/12/20122	800 000	1 736 786	2 000 000	Banque populaire

Note 27 – Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 16 040 euros.

OSMOZIS

Société anonyme

7, avenue de l'Europe
34830 Clapiers

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 août 2018

OSMOZIS

Société anonyme
7, avenue de l'Europe
34830 Clapiers

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 août 2018

A l'assemblée générale de la société OSMOZIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société OSMOZIS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des frais de développement

Au 31 août 2018, la valeur des frais de développement inscrits à l'actif du bilan s'établit à 1.579 milliers d'euros. Nous avons considéré que la valeur de ces actifs incorporels est un point clé de l'audit en raison de son importance significative dans les comptes et de l'incidence des hypothèses retenues pour sa détermination.

Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité ainsi que les autres éléments sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation, les modalités retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que la note 2.5.4 de l'annexe fournit une information appropriée.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

A Castelnau-Le-Lez, le 21 décembre 2018

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Christophe PERRAU



**GROUPE
OSMOZIS SA**

**COMPTES
CONSOLIDES
AU 31 AOUT 2018**

Référentiel CRC 99-02

SOMMAIRE

1. ETATS FINANCIERS AU 31 AOUT 2018.....	5
Bilans Consolidés	5
Comptes de résultats Consolidés	6
Tableau de flux de trésorerie consolidé	7
Tableau de variation des capitaux propres.....	8
2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS.....	9
Note 1 - Présentation du Groupe et faits marquants.....	9
1-1 Base d'établissement des comptes	9
1-2 Faits marquants	10
Note 2 - Principe comptables et règles de consolidation.....	11
2.1 Base d'établissement des comptes	11
2.2 Référentiel comptable	11
2.3 Date de clôture	11
2.4 Méthodes de consolidation.....	11
2.5 Règles et méthodes comptables	12
2.6 Retraitements de consolidation.....	18
Note 3 - Périmètre de consolidation	20
3.1 Organigramme.....	20
Notes annexes aux postes de l'Actif.....	21
Note 4 - Immobilisations incorporelles	21
4.1 Ecart d'acquisition	21
4.2 Immobilisations incorporelles	21
Note 5 - Immobilisations corporelles	24
Note 6 – Immobilisations financières.....	27
Note 7 – Créances	29
Note 8 – Disponibilités	31
Notes annexes aux postes de Passif.....	32
Note 9 – Capitaux propres	32
Note 10 – Provisions	33
Note 11 – Emprunts et dettes financières	34
Note 12 – Dettes d'exploitation et comptes de régularisation	37

Notes annexes aux postes du Compte de Résultat.....	39
Note 13 – Chiffre d'affaires et information sectorielle.....	39
Note 14 – Subventions	40
Note 15 – Autres produits d'exploitation	40
Note 16 – Autres provisions et charges d'exploitation	40
Note 17 – Autres Achats et Charges Externes.....	41
Note 18 – Dépenses de Personnel.....	41
Note 19 – Amortissements, provisions et transferts de charges.....	42
Note 20 – Résultat financier	42
Note 21 – Résultat exceptionnel	43
Note 22 – Impôts	43
Note 23 – Résultat par action	45
Note 24 – Parties liées	45
Note 25 – Rémunération des dirigeants	46
Note 26 – Engagements hors bilan	47
Note 27 – Honoraires des commissaires aux comptes	48

1. ETATS FINANCIERS AU 31 AOUT 2018

Osmozis S.A a été admis le 8 Février 2017 sur le Marché non-règlementé ALTERNEXT. Compte tenu des règles applicables à Euronext Growth, Osmozis S.A doit publier un rapport annuel arrêté au 31 Août 2018 couvrant la période du 1 Septembre 2017 au 31 Août 2018.

Bilans Consolides

Actif en EUR	Notes	31/08/2018	31/08/2017
Ecart d'acquisition	note 4	659 823	
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles	note 4	1 843 924	1 053 520
Immobilisations corporelles	note 5	5 420 593	5 607 781
Immobilisations financières	note 6	1 043 553	266 527
Participations par mise en équivalence			
Actif immobilisé		8 308 070	6 927 828
Stocks et en-cours			
Créances clients et comptes rattachés	note 7	2 819 748	2 978 730
Actifs d'impôts différés	note 7	1 150 625	1 014 138
Autres créances	note 7	1 498 517	1 127 837
Valeurs mobilières de placement	note 8	503 005	78 940
Disponibilités	note 8	4 321 770	8 033 285
Actif circulant		10 293 665	13 232 930
Comptes de régularisation	note 12	76 194	588 601
Total Actif		19 337 752	20 749 359

Passif		31/08/2018	31/08/2017
Capital social ou individuel		3 162 760	3 162 760
Primes d'émission, de fusion, d'apport		6 250 588	6 250 588
Ecart de réévaluation			
Réserves		-974 740	211 329
Résultat Groupe		-687 066	-1 190 925
Provisions réglementées			
Capitaux propres - Part du groupe	note 9	7 751 542	8 433 752
Intérêts minoritaires			
Autres fonds propres			
Provisions pour risques et charges	note 10	115 000	181 863
Emprunts et dettes financières	note 11	9 097 638	9 842 479
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	note 12	166 042	304 772
Dettes fiscales et sociales	note 12	1 424 375	1 385 282
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	note 12	10 379	
Autres dettes	note 12	149 379	102 002
Dettes		10 847 813	11 634 535
Comptes de régularisation	note 12	623 397	499 209
Total Passif		19 337 752	20 749 359

Comptes de résultats Consolidés

En EUR		Notes	31/08/2018	31/08/2017
Chiffre d'affaires		note 13	8 419 109	8 019 539
Production stockée		note 13	1 360 901	1 026 257
Subventions d'exploitation		note 14	193 865	250 839
Reprises sur provisions			104 509	27 537
Autres produits		note 15	8 435	23 465
Produits d'exploitation			1 667 710	1 328 098
Achats et variations de stocks			31 386	20 666
Autres achats et charges externes		note 17	4 327 662	4 152 553
Impôts et taxes			143 449	124 475
Charges de personnel		note 18	3 818 057	3 729 643
Dotations aux amortissements des immobilisations		note 19	2 254 529	2 153 254
Dotations aux provisions pour risques et charges				171 863
Autres provisions et charges d'exploitation			57 586	36 198
Charges d'exploitation			10 632 669	10 388 652
Résultat d'exploitation			-545 850	-1 041 015
Produits financiers			103 758	53 258
Charges financières			438 732	703 215
Résultat financier		note 20	-334 974	-649 957
Résultat courant avant impôt			-880 824	-1 690 972
Produits exceptionnels			55 169	-796
Charges exceptionnelles			1 508	
Résultat exceptionnel		note 21	53 661	-796
Impôt sur le résultat			-140 097	-500 843
Résultat des sociétés intégrées			-687 066	-1 190 925
Résultat des sociétés mises en équivalence				
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions				
Résultat d'ensemble consolidé			-687 066	-1 190 925
Résultat groupe			-687 066	-1 190 925
Résultat hors-groupe				
Résultat par action		note 23	-0,32	-0,56
Résultat dilué par action		note 23	-0,31	-0,50

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Tableau de flux de trésorerie consolidé

	Notes	31/08/2018	31/08/2017
Résultat net consolidé		-687 066	-1 190 925
Résultat des sociétés mise en équivalence			
Amortissements et provisions		2 271 988	2 731 737
Variation des impôts différés		-140 097	-902 369
Plus-values de cession, nettes d'impôt		-42	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		1 444 783	638 443
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Variation de stock			
Variation des créances clients et autres créances		238 178	333 977
Variations des dettes fournisseurs et autres dettes		-30 537	-57 690
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		268 715	391 667
Dont Intra-groupe :			
Flux net de trésorerie généré par l'activité		1 176 068	246 776
Acquisition d'immobilisations		-3 533 457	-3 679 903
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt		16 442	4 548
Incidence des variations de périmètres		-602 230	-55 491
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-4 119 245	-3 730 846
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			
Dividendes en intragroupe			
<i>Dont dividendes versés en intragroupe</i>			
<i>Dont dividendes reçus en intragroupe</i>			
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire			7 407 948
Emissions d'emprunts	note 11	3 845 843	3 718 149
Remboursements d'emprunts	note 11	-4 194 587	-1 333 364
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-348 744	9 792 733
Incidence des variations de cours des devises			
Variations de trésorerie		-3 291 921	6 308 663
Trésorerie d'ouverture		8 112 225	1 803 562
Trésorerie de clôture		4 820 304	8 112 225

Tableau de variation des capitaux propres

En EUR	Capital	Réserves	Résultats	Autres	Total part groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres N-2	2 005 400	121 463	143 609		2 280 727	-10 256
Correction des A nouveaux		-53 240			-53 240	
Affectation en réserves		143 609	-143 609			
Distributions de dividendes						
Variation de capital	1 157 360	6 250 588			7 407 948	
Résultat N-1			-1 190 925		-1 190 925	
Variations des écarts de conversion						
Incidence des réévaluations						
Entrée de périmètre						
Sortie de périmètre						
Changement de méthode						
Restructuration fusion						
Changement d'intérêts					-10 256	10 256
Variation de périmètre		-502			-502	
Autres variations						
Capitaux propres N-1	3 162 760	6 461 918	-1 190 925		8 433 752	
Correction des A nouveaux						
Affectation en réserves		-1 190 925	1 190 925			
Distributions de dividendes						
Variation de capital						
Résultat N			-687 066		-687 066	
Variations des écarts de conversion						
Incidence des réévaluations						
Entrée de périmètre						
Sortie de périmètre						
Changement de méthode						
Restructuration fusion						
Changement d'intérêts						
Variation de périmètre						
Autres variations		4 857			4 857	
Capitaux propres N	3 162 760	5 275 850	-687 066		7 751 543	

2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés du groupe OSMOZIS correspondent à un jeu de comptes consolidés unique couvrant deux exercices, les exercices clos au 31 août 2018 et au 31 août 2017.

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

Note 1 - Présentation du Groupe et faits marquants

1-1 Base d'établissement des comptes

Les présents états financiers consolidés comprennent Osmozis et ses filiales Osmozis Iberia, Osmozis Italia, Osmozis gmbh, Osmozis B.V et Logmis SARL (l'ensemble constituant le « Groupe »).

Osmozis est une société par actions à Conseil d'Administration, de droit français, mère du groupe. Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 485 156 418. Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 7, avenue de l'Europe — 34830 Clapiers.

OSMOZIS a été introduit en Bourse sur le marché Euronext Growth à Paris en février 2017 (ISIN : FR0013231180 - Mnémo : ALOSM).

Osmozis Iberia est une société de droit Espagnol, créée le 9 octobre 2014, au capital social de 10 000 €, dont le siège social est basé à Barcelone.

Osmozis Italia est une société de droit Italien, créée le 7 Août 2015, au capital social de 10 000 €, dont le siège social est basé à Milan.

Osmozis Gmbh est une société de droit Allemand, créée le 7 Mars 2016, au capital de 25 000 €, dont le siège social est basé à Sarrbrucken.

Osmozis B.V est une société de droit Néerlandais, créée le 31 Mai 2016, au capital de 10 000 €, dont le siège social est basé à Amsterdam.

Logmis est une société de droit Français, acquise le 1er décembre 2017, au capital de 47 622.45 €, dont le siège social est basé dans la commune de Le Boulou dans les Pyrénées Orientales.

Osmozis a pour activité « la conception, la réalisation et la commercialisation de tous biens et services dans le domaine des télécommunications systèmes et services d'accès haut débit ».

1-2 Faits marquants

1.2.1 Evènements marquants de l'exercice clos le 31 août 2017

- 15 Octobre 2016 Installations en beta test de la 3ème génération de bornes Osmospot en technologie 802.11ac
- 21 octobre 2016 Lancement commerciale de la solution d'écran tactile Totem pour compléter l'offre Canal Info à la réception des sites de vacances.
- 21 Janvier 2017 Souscription de nouveaux emprunts bancaires pour un montant total de 3,7M€.

1.2.2 Evènements marquants de l'exercice clos le 31 août 2018

- 6 novembre 2017 La société a transféré son siège social, du 2, rue Georges Besse et Avenue de l'Europe – Zone Artisanale La Plaine, 34830 CLAPIERS au 7 avenue de l'Europe, 34830 CLAPIERS. La société a regroupé ses locaux au sein d'un même bâtiment.
- 30 Novembre 2017 La société OSMOZIS a remboursé par anticipation les 231 obligations convertibles en 231 000 actions pour un montant de 1 315 776 € et la prime de non conversion pour un montant de 434 378 sur les 873 150 € provisionnés. Cette décision a été prise d'une part, compte tenu du niveau faible des taux d'intérêts sur le marché interbancaire et notre capacité à emprunter dans de bonnes conditions auprès de nos partenaires bancaires et d'autre part, sur l'effet relatif de cette opération sur un niveau de parité d'une OC pour 1 000 actions pour une valeur de 7,67 € par action.
- 1^{er} Décembre 2017 Osmozis a acquis 100% des actions de la société Logmis SARL, un éditeur spécialisé dans les logiciels de gestion de centres de vacances.
- La société Logmis est dispose d'un portefeuille de 300 clients en France et en Espagne qui génère un chiffre d'affaires annuel d'environ 300 000 euros.
- L'acquisition de Logmis donne un coup d'accélérateur au développement commercial et à la stratégie d'intégration sur l'ensemble de la chaîne de valeur des services connectés dédiés aux professionnels du tourisme.
- L'objectif est d'apporter un argument commercial fort pour l'exploitant : un confort accru d'utilisation des services par le vacancier.

Au cours de l'exercice, OSMOZIS a souscrit 3 nouveaux emprunts bancaires pour un montant total de

3 835 K€ dont le détail est ci-dessous :

- ✓ un prêt Innovation+ Banque Populaire du Sud de 2 000 K€ sur une durée de 5 ans à taux fixe,
- ✓ un prêt Société Marseillaise de Crédit de 1 000 K€ sur une durée de 5 ans à taux fixe,
- ✓ un prêt Banque Dupuy de Parseval de 835 K€ sur une durée de 5 ans à taux fixe.

Note 2 - Principe comptables et règles de consolidation

2.1 Base d'établissement des comptes

Les présents comptes consolidés couvrant les exercices clos au 31 août 2018 et au 31 août 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2018.

2.2 Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes applicables en France.

Les règles et méthodes comptables appliqués sont conformes au règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable (CRC) du 29 avril 1999 actualisé par le règlement 2016-08 du 02/12/2016. Les états financiers des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes comptables du Groupe.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Les comptes consolidés ont été arrêtés dans le respect du principe de continuité d'exploitation.

2.3 Date de clôture

Les exercices clos au 31 août 2018 et au 31 Août 2017 ont une durée de 12 mois.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent à la même date sauf pour Osmozis B.V qui clôturera au 31 Décembre 2018.

2.4 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- ✓ Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Cette méthode consiste à inclure dans les comptes du Groupe les éléments du bilan et du compte de résultat de chacune des sociétés concernées, après élimination des opérations et des résultats internes, en distinguant la part du Groupe de celle des intérêts minoritaires.

- ✓ Les sociétés contrôlées conjointement avec d'autres actionnaires sont consolidées par intégration proportionnelle. Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes du Groupe la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, aucun intérêt minoritaire n'est constaté.
- ✓ Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cette méthode consiste à substituer à la valeur comptable des titres possédés le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société, incluant le résultat de l'exercice.

Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur toutes les sociétés consolidées, ces dernières sont donc consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

2.5 Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés respectent les principes suivants :

- Coûts historiques ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

2.5.1 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Un produit est comptabilisé dans le résultat de l'exercice s'il est :

- réalisé c'est-à-dire qu'il est certain dans son principe et son montant ;
- et acquis à l'exercice.

Le chiffre d'affaires du Groupe est comptabilisé de la manière suivante :

- Dans le cadre des contrats dits « Partage », le Groupe commercialise des accès WIFI auprès des vacanciers sur les Campings et les Résidences de Vacances (les Sites). Les utilisateurs achètent soit une carte d'accès sur les sites soit un forfait sur le portail internet d'Osmozis. Les accès Wifi sont facturés aux vacanciers soit sous forme de forfaits en nombre de jours de connexion illimitée, soit sous forme de forfaits pour un nombre d'heures de connexion. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors de la consommation des heures et des jours de connexion par les utilisateurs.

Par ailleurs, dans le cadre de ces contrats, Osmozis facture aux Sites une prestation d'installation des équipements. Le chiffre d'affaires relatif à ces prestations est reconnu à la réception des installations.

- Lorsque les centres de vacances optent pour l'autre formule dite « Premium », le Groupe facture aux Sites un loyer de mise à disposition des installations Wifi. Le centre de vacances facture alors lui-même l'accès Wifi à l'utilisateur final sur la base d'un tarif qu'il définit librement. Le chiffre d'affaires correspondant au loyer de mise à disposition des installations aux Sites est reconnu lorsque le service est rendu.
- Le Groupe commercialise par ailleurs des services connectés dits SMART tels que la vidéo-surveillance sans fil, des outils de gestion technique hôtelière, des solutions d'alerte sonore. Le Groupe reste propriétaire des installations réalisées sur les Sites et les loue à ces derniers. Ces prestations sont reconnues en chiffre d'affaires lorsque le service a été rendu.

2.5.2 Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles.

La segmentation sectorielle se fait entre :

- Les ventes d'accès internet WIFI, à travers les formules « Partage » et « Premium ». Ces deux formules sont regroupées dans le même secteur car, quelle que soit la formule retenue par le Site, la prestation rendue par Osmozis est identique et réalisée avec le même matériel. Contractuellement, les Sites peuvent par ailleurs passer de la formule Partage à la formule Premium à des conditions qui permettent à Osmozis de générer des revenus comparables pendant la durée du contrat.
- Les prestations de services connectés (location de matériels connectés tels que les caméras de vidéo-surveillance,.....).

Par ailleurs, le groupe distingue 2 secteurs géographiques:

- La France, implantation d'origine du groupe ;
- Hors France, sur lequel Groupe se développe progressivement. Au 31 août 2018, ce secteur correspond à l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne et les Pays-Bas.

2.5.3 Ecart de première consolidation

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition des titres constitue l'écart d'acquisition. Les frais d'acquisition de titres sont incorporés nets d'impôt au coût d'acquisition des titres.

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé.

Le Groupe OS MOZIS a fait l'acquisition de 100% des parts de la société LOGMIS au 1er décembre 2017. Il a été constaté pour cette opération un écart d'acquisition de 659 823 € à la clôture. L'écart de première consolidation a été affecté en totalité en écart d'acquisition. Il a été considéré qu'il n'y avait pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe. Il ne fait pas l'objet d'un amortissement.

Dépréciation

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation favorable.

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est affecté au groupe d'actifs au niveau duquel il est géré et ses performances suivies.

La méthode d'évaluation retenue pour les tests de dépréciation est celle des flux de trésorerie futurs actualisés. Ces calculs sont effectués à partir de flux de trésorerie basés sur les budgets financiers à 3 ans approuvés par la direction. Au-delà de la période de 3 ans, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des taux de croissance estimés.

2.5.4 Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche, relatifs aux phases d'analyse préalables, sont comptabilisés directement en charges de l'exercice.

Les frais de développement sont portés à l'actif lorsque les projets ont une durée de réalisation supérieure à un an et que le montant de dépenses prévisibles est significatif. Ils sont composés de coûts liés spécifiquement au développement d'un produit et sont évalués à leur coût de production.

En application de la méthode préférentielle, les dépenses de développement sont immobilisées dès lors que le Groupe peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- Le Groupe a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- Il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au Groupe ;

- Le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par le Groupe et portés à l'actif concernent essentiellement des projets d'innovation stratégique industrielle faisant l'objet d'un suivi annuel individualisé par projet et ayant de sérieuses chances de réussite commerciale.

Les frais de développement ne remplissant pas les critères d'activation sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont amortis selon le mode linéaire sur la durée estimée de consommation des avantages économiques futurs. Ils sont amortis sur 5 ans.

Les frais de développement sont soumis à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, le Groupe considère des indices externes et internes tels que des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, intervenus au cours de l'exercice ou dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel le Groupe opère, ou une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle. La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité de l'actif pour le Groupe.

Aucune perte de valeur n'a été constatée sur l'exercice.

2.5.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément au règlement CRC n°2004-06, les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation :

Catégorie	Mode	Durée
Prototypes	Linéaire	3 ans
Frais de développement	Linéaire	2/5 ans
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	3 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements et aménagements divers	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 5 ans

2.5.6 Titres de participation et autres immobilisations financières

Les titres de participation et les autres titres immobilisés sont valorisés au coût d'achat historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.5.7 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale (coût historique). Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement sur la base d'une analyse au cas par cas.

2.5.8 Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le Groupe.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, il s'agit alors d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

2.5.9 Emprunts obligataires convertibles

Les emprunts obligataires convertibles sont enregistrés au passif du bilan dans la rubrique Emprunts et dettes financières pour le montant de l'emprunt émis, diminué des amortissements constatés.

Les frais relatifs à l'émission des emprunts obligataires convertibles sont enregistrés en Charges à répartir sur plusieurs exercices, et amortis sur la durée des emprunts.

Les primes de non conversion sont comptabilisées sous la forme de provision (à caractère financier) dès lors qu'il devient probable qu'un remboursement sera effectué. Dans le cas contraire, elles sont inscrites en engagement hors bilan.

L'emprunt obligataire a été remboursé sur l'exercice.

2.5.10 Engagements de retraite

Le Groupe n'a pas opté pour la méthode préférentielle : les engagements des sociétés du Groupe ne figurent pas au passif du bilan en provisions pour charges.

L'engagement de retraite supporté par le Groupe est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel de l'entité française, la législation prévoyant que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Les hypothèses de calcul retenues en matière d'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Application de la convention collective de la Télécommunications ;
- Revalorisation des salaires : 2% ;
- Taux d'actualisation : 1.25 % ;
- Taux de rotation du personnel : 15 % ;
- Départ à la retraite à l'âge de 67 ans.

Les hypothèses de calcul retenues sont identiques pour les deux exercices.

2.5.11 Comptabilisation des impôts différés

Conformément aux prescriptions du CRC n°99-02, le groupe comptabilise des impôts différés en cas de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé. En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement, est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements deviennent certains.

Les retraitements d'impôt sur les sociétés étrangères sont effectués au taux d'imposition du pays concerné, 25% pour la filiale espagnole, 31.4% pour la filiale italienne, 29,65% pour la filiale Allemande et 25% pour la filiale Néerlandaise.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles et des déficits fiscaux sont limités au montant estimé de l'impôt dont la récupération est probable. Cette probabilité est appréciée à la clôture de chaque exercice.

2.5.12 Résultat net par action

Le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'incidence de la conversion maximale des instruments dilutifs en actions ordinaires. Les instruments dilutifs sont les obligations convertibles en actions et les BSPCE accordées au management (Voir Note 9).

2.5.13 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments de natures exceptionnelles tels que définis par le plan comptable général.

2.5.14 Changements de méthodes comptables

Néant

2.5.15 Méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

Application des méthodes préférentielles	OUI / NON / NA
Comptabilisation des contrats de location-financement	NA
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	NON
Etalement des frais d'émission des emprunts	OUI
Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif / passif	NA
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	NA

2.5.16 Dérogations

Néant

2.6 Retraitements de consolidation

Les retraitements suivants ont été effectués dans les comptes sociaux des entités du groupe :

2.6.1 Transactions intra-groupe

Les opérations réalisées entre les sociétés du Groupe et figurant dans les comptes individuels au bilan et au compte de résultat sont neutralisées dans les comptes consolidés.

2.6.2 Frais d'établissement

En application du règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, le Groupe comptabilise en charges les frais de constitution, de transformation et de premier établissement.

2.6.3 Crédits d'impôt recherche

En application du principe général de prédominance du fond sur la forme aux comptes consolidés et, en particulier, de retraitement des écritures de nature fiscale prévus au Règlement 99-02, les crédits d'impôt recherche (CIR) sont requalifiés en tant que subvention d'investissement et repris en résultat au même rythme que les amortissements des frais de développement inscrits en immobilisations

Ce retraitement se justifie par la volonté du groupe de porter une approche économique, puisque le CIR n'est pas un crédit d'impôt assis sur les bénéfices, et se trouve ainsi classé en bas du compte de résultat des comptes individuels uniquement par contrainte fiscale.

Par conséquent, pour les frais de développement immobilisés (voir Note 2-5-4 – Frais de recherche et développement), le crédit impôt recherche figurant dans le poste « Impôts sur les sociétés » dans les comptes sociaux est reclassé en « subvention d'investissement » et ramené au résultat (rubrique Subventions) au même rythme que les dotations aux amortissements de frais de développement comptabilisées sur l'exercice.

La partie du CIR qui correspond aux frais de développement non amortis a été comptabilisée en « Produits constatés d'avance ».

2.6.4 Frais d'émission d'emprunt

Conformément au paragraphe 300 du règlement 99.02, les frais d'émission d'emprunt sont étalés sur la durée de l'emprunt.

Note 3 - Périmètre de consolidation

3.1 Organigramme

Au 31 Août 2018



Osmozis IBERIA a été créée en 2014,

Osmozis Italia a été ouverte en 2015.

Les filiales Osmozis GMBH en Allemagne et OSMOZIS BV en Hollande ont été créées en 2016.

La société Logmis a été acquise en décembre 2017.

La société Osmozis LTD a été créée en septembre 2017.

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les comptes de la société mère et des filiales dans lesquelles la société mère exerce directement un contrôle exclusif. Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Entité	Ville (siège social)	SIREN	31/08/2018			31/08/2017		
			% de contrôle	% d'intégration	Méthode	% de contrôle	% d'intégration	Méthode
OSMOZIS SA	CLAPIERS	494 209 117	Mère	Mère	IG	Mère	Mère	IG
LOGMIS*	LE BOULOU	434 334 991	100,00%	100,00%	IG	N/A	N/A	NC
OSMOZIS IBERIA	BARCELONE	B-66393570	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
OSMOZIS GMBH	SARREBRUCK	DE304619531	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
OSMOZIS ITALIA	MILAN	MI-2074091	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
OSMOZIS B.V	AMSTERDAM	856 418 675	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
OSMOZIS LTD**	LONDRES	10 983 192	100,00%	NC	NC	N/A	N/A	NC

I.G. : Intégration globale

NC : Non consolidée

* la Société LOGMIS est entrée dans le périmètre Consolidé au 1^{er} décembre 2017, soit sur 9 mois d'activité

** Ozmozis LTD a été créée en septembre 2017 et n'a pas démarré son activité, elle n'est pas été consolidée au 31/08/2018 du fait de son caractère non significatif.

Notes annexes aux postes de l'Actif

Note 4 - Immobilisations incorporelles

4.1 Ecart d'acquisition

L'acquisition de la Société LOGMIS a généré un écart d'acquisition pour 660 K€. L'écart de première consolidation a été affecté en totalité en écart d'acquisition, représentant le portefeuille client de la société. Il a été considéré qu'il n'y avait pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe.

4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations de « frais de développement » sont constituées principalement par des frais de développement qui sont liés à des projets qui sont internes pour le Groupe sur le réseau WIFI maillé et les services connectés « Smart » qui sont adaptés sur ce même réseau WIFI maillé.

Au cours de l'année 2017/2018, nous avons engagé des frais de développement sur les projets suivants : « bornes WIFI en protocole AC », « produit de clef connectée OSMOKEY », produit des transats connectés OSMORELAX

Les frais de développement sont amortis selon le mode linéaire sur la durée estimée de consommation des avantages économiques futurs. Ils sont amortis sur 5 ans.

Les mouvements au **31 Août 2018** concernant les immobilisations incorporelles se présentent comme suit :

Immobilisations incorporelles

En EUR

Valeurs brutes	31/08/2017	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/08/2018
Ecarts d'acquisition		659 823				659 823
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement	4 825 330		1 027 524			5 852 854
Concessions, brevets et droits similaires	36 883	184 986	137 524			359 393
Fonds commercial		40 000				40 000
Autres immobilisations incorporelles	39 430		44 706			84 136
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Immobilisations Incorporelles brutes	4 901 643	224 986	1 209 754			6 336 383

Amortissements et provisions	31/08/2017	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/08/2018
Ecarts d'acquisition						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement	3 810 950		462 964			4 273 914
Concessions, brevets et droits similaires	14 383	120 879	39 475			174 737
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	22 790		21 018			43 808
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Amortissements et provisions	3 848 123	120 879	523 457			4 492 459

Valeurs nettes	31/08/2017	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/08/2018
Ecarts d'acquisition		659 823				659 823
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement	1 014 380		564 560			1 578 940
Concessions, brevets et droits similaires	22 500	64 107	98 049			120 549
Fonds commercial		40 000				40 000
Autres immobilisations incorporelles	16 640		23 688			40 328
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Valeurs nettes	1 053 520	104 107	686 297			1 843 924

Les mouvements de l'exercice clos au **31 août 2017** concernant les immobilisations incorporelles se présentent comme suit :

Immobilisations incorporelles

En EUR

Valeurs brutes	31/08/2016	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/08/2017
Ecart d'acquisition						
Frais de recherche et développement	3 955 360	869 970				4 825 330
Concessions, brevets et droits similaires	10 431	26 452				36 883
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	16 025	23 405				39 430
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Immobilisations Incorporelles brutes	3 981 816	919 827				4 901 643

Amortissements et provisions	31/08/2016	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/08/2017
Ecart d'acquisition						
Frais de recherche et développement	3 207 930	603 020				3 810 950
Concessions, brevets et droits similaires	6 220	8 163				14 383
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	10 069	12 721				22 790
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Amortissements et provisions	3 224 219	623 904				3 848 123

Valeurs nettes	31/08/2016	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/08/2017
Ecart d'acquisition						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement	747 430	266 950				1 014 380
Concessions, brevets et droits similaires	4 211	18 289				22 500
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	5 956	10 684				16 640
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Valeurs nettes	757 597	295 923				1 053 520

Note 5 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées essentiellement par le matériel d'installation WIFI sur les campings et les résidences de vacances mais aussi par le matériel des produits « SMART ». Conformément aux contrats commerciaux, l'installation et la mise à disposition des équipements n'entraînent aucun transfert de propriété et restent la propriété exclusive et insaisissable d'Osmozis. Les acquisitions faites entre le 1 septembre 2017 et le 31 Août 2018 sont essentiellement les composants qui rentrent dans la production des bornes et des produits « SMART ». Au 31 Août 2018, la société possède un actif immobilisé de 21 787 bornes sur la France principalement mais aussi sur l'Espagne et l'Italie, contre 20 663 bornes au 31 août 2017.

Le calcul de la production en-cours= Stock initial des produits (SI) + Production des produits (ES) – Installation des produit (SS). Ce calcul est vérifié par rapport à l'inventaire physique réalisé au 31/08/2018. Ensuite nous avons calculé le coût de production par type de bornes. Cette production en cours ne fera pas l'objet d'amortissement sur l'exercice 2017-2018 étant donné qu'elles n'ont pas été installées et mises en service.

Les mouvements au **31 Août 2018** concernant les immobilisations corporelles se présentent comme suit :

Immobilisations corporelles

En EUR

Valeurs brutes	31/08/2017	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/08/2018
Terrains			6 431			6 431
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	10 127 279		711 694			10 838 973
Autres immobilisations corporelles	151 940	13 232	40 655			205 827
Immobilisations en cours	510 584		781 984			1 292 568
Avances et acomptes						
Valeurs brutes	10 789 803	13 232	1 540 764			12 343 799

Amortissements et provisions	31/08/2017	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/08/2018
Terrains			593			593
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	5 064 765		1 701 041			6 765 806
Autres immobilisations corporelles	117 257	10 111	29 439			156 807
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Amortissements et provisions	5 182 022	10 111	1 731 073			6 923 206

Valeurs nettes	31/08/2017	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/08/2018
Terrains			5 838			5 838
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	5 062 514		-989 347			4 073 167
Autres immobilisations corporelles	34 683	3 121	11 216			49 020
Immobilisations en cours	510 584		781 984			1 292 568
Avances et acomptes						
Valeurs nettes	5 607 781	3 121	-190 309			5 420 593

Les mouvements de l'exercice clos au **31 août 2017** concernant les immobilisations corporelles se présentent comme suit :

Immobilisations Corporelles

Valeurs brutes	31/08/2016	Augmentations	Diminutions	Variations de	Autres mouvements	31/08/2017
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	7 867 369	2 259 910				10 127 279
Autres immobilisations corporelles	130 248	21 692				151 940
Immobilisations en cours	14 850	495 734				510 584
Avances et acomptes						
Valeurs brutes	8 012 467	2 777 336				10 789 803

Amortissements et provisions	31/08/2016	Augmentations	Diminutions	Variations de	Autres mouvements	31/08/2017
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	3 584 536	1 480 229				5 064 765
Autres immobilisations corporelles	68 769	48 488				117 257
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Amortissements et provisions	3 653 305	1 528 717				5 182 022

Valeurs nettes	31/08/2016	Augmentations	Diminutions	Variations de	Autres mouvements	31/08/2017
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	4 282 833	779 681				5 062 514
Autres immobilisations corporelles	61 479	-26 796				34 683
Immobilisations en cours	14 850	495 734				510 584
Avances et acomptes						
Valeurs nettes	4 359 162	1 248 619				5 607 781

Note 6 – Immobilisations financières

Les mouvements au **31 Août 2018** concernant les immobilisations financières se présentent comme suit :

Immobilisations financières

En EUR

Valeurs brutes	31/08/2017	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/08/2018
Titres de participations			10 379			10 379
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés	1 251	78	5			1 334
Prêts						
Autres immobilisations financières	263 550	30	776 645	16 400		1 023 825
Créances rattachées à des participations	1 726		6 289			8 015
Valeurs brutes	266 527	108	793 318	16 400		1 043 553

Provisions	31/08/2017	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/08/2018
Titres de participations						
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Créances rattachées à des participations						
Provisions						

Valeurs nettes	31/08/2017	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/08/2018
Titres de participations			10 379			10 379
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés	1 251	78	5			1 334
Prêts						
Autres immobilisations financières	263 550	30	776 645	16 400		1 023 825
Créances rattachées à des participations	1 726		6 289			8 015
Valeurs nettes	266 527	108	793 318	16 400		1 043 553

Les mouvements au **31 Août 2017** concernant les immobilisations financières se présentent comme suit :

Immobilisations financières

En EUR

Valeurs brutes	31/08/2017	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/08/2017
Titres de participations	33 250			-33 250		
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés	1 251					1 251
Prêts						
Autres immobilisations financières	227 440	40 658	4 548			263 550
Créances rattachées à des participations	34 144		32 418			1 726
Valeurs brutes	296 085	40 658	36 966	-33 250		266 527

Provisions	31/08/2017	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/08/2017
Titres de participations						
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Créances rattachées à des participations						
Provisions						

Valeurs nettes	31/08/2017	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/08/2017
Titres de participations	33 250			-33 250		
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés	1 251					1 251
Prêts						
Autres immobilisations financières	227 440	40 658	4 548			263 550
Créances rattachées à des participations	34 144		32 418			1 726
Valeurs nettes	296 085	40 658	36 966	-33 250		266 527

Les mouvements de la période écoulée sont liées à la mise en place de nouvelles retenues de garanties liées aux deux emprunts contractés auprès de la BPI, à hauteur de 40 K€.

Au 31 août 2017, les titres de participations correspondent aux titres détenus dans les filiales non consolidées, compte tenu de leur caractère non significatif, Osmozis GmbH (Allemagne) et Osmozis BV (Pays-Bas). Les créances rattachées à des participations représentent les avances faites à ces deux filiales.

Note 7 – Créances

Au **31 Août 2018**, les créances d'exploitation s'analysent comme suit :

Créances

en EUR

Valeurs brutes	31/08/2018		
	Brut	Provisions	Net
Créances clients et comptes rattachés	2 888 113	68 365	2 819 748
Actifs d'impôts différés	1 150 625		1 150 625
Autres créances *	1 498 517		1 498 517
Capital souscrit, appelé et non versé			
Valeurs brutes	5 537 255	68 365	5 468 890

* Les autres créances comprennent notamment les produits à recevoir correspondant à l'estimation des crédits d'impôts (Crédit d'impôt Compétitivité Emploi et Crédit d'Impôt Recherche et Innovation) pour les 8 premiers mois de l'année civile 2018 pour 305 834 €.

Elles comprennent également les créances de CIR et CICE définitives des années 2016 et 2017 pour 858 913 €.

La provision pour créances clients s'élève à 69 K€ et concerne 9 clients dont 1 client pour 55 K€

Outre les quelques créances donnant lieu à dépréciation, les créances à plus d'un an s'inscrivent dans le cadre des contrats Partage. Au titre de ces contrats, Osmozis facture au client une prestation d'installation lors de la réception par le Site. Cette prestation est payable par un acompte initial et le solde par une compensation avec les commissions que le site percevra au fur et à mesure des ventes d'accès Wifi. La saisonnalité de l'activité étant importante, des installations non encore réglées au 31 août le seront pour l'essentiel lors de la saison suivante, soit sur la période mai à septembre N+1. La société estime qu'en moyenne les frais d'installation sont réglés sur un peu plus de 2 saisons complètes.

Antériorité des créances clients en K€

Créances ayant une antériorité inférieure à 2 mois :	628 K€
Créances ayant une antériorité entre 2 mois et un an :	509 K€
Créances ayant une antériorité entre un an et deux ans :	621 K€
Créances ayant une antériorité à plus de 2 ans :	1 128 K€
Total :	2 888 K€

Au **31 Août 2017**, les créances d'exploitation s'analysent comme suit :

Créances

En EUR

Valeurs brutes	31/08/2017		
	Brut	Provisions	Net
Créances clients et comptes rattachés	3 047 636	68 906	2 978 730
Actifs d'impôts différés	1 014 138		1 014 138
Autres créances *	1 127 837		1 127 837
Capital souscrit, appelé et non versé			
Valeurs brutes	5 189 611	68 906	5 120 705

* Les autres créances comprennent notamment les produits à recevoir correspondant à l'estimation des crédits d'impôts (Crédit d'impôt Compétitivité Emploi et Crédit d'Impôt Recherche et Innovation) pour les 8 premiers mois de l'année civile 2017 pour 300 752 €.

Elles comprennent également les créances de CIR et CICE définitives des années 2015 et 2016 pour 648 863 €.

La provision pour créances clients s'élève à 69 K€ et concerne 6 clients dont 1 client pour 55 K€

Antériorité des créances clients 2017 en K€

Créances ayant une antériorité inférieure à 2 mois :	760 K€
Créances ayant une antériorité entre 2 mois et un an :	1 163 K€
Créances ayant une antériorité entre un an et deux ans :	530 K€
Créances ayant une antériorité à plus de 2 ans :	594 K€
Total :	3 048 K€

Note 8 – Disponibilités

Au **31 Août 2018**, la trésorerie du groupe s'élève à 4 820 K€ contre 8 112 K€ au 31 Aout 2017

Disponibilités

En EUR

Disponibilités	31/08/2018	31/08/2017
Valeurs mobilières de placement nettes*	503 005	78 940
Disponibilités	4 321 770	8 033 285
Trésorerie active	4 824 775	8 112 225
Concours bancaires (trésorerie passive)	4 471	
Intérêts courus non échus - passif		
Trésorerie passive	4 471	
Trésorerie nette	4 820 304	8 112 225

* Les valeurs mobilières de placement correspondent aux actions propres détenues par OSMOZIS France dans le cadre du contrat de liquidité.

OSMOZIS détient 77 148 actions propres en date du 31/08/2018. Compte tenu du cours en vigueur au 31/08/2018, les actions propres ont fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 140 979 euros.

Au **31 août 2017** et au **31 août 2016**, la trésorerie nette se présente comme suit :

Disponibilités

En EUR

Disponibilités	31/08/2017	31/08/2016
Valeurs mobilières de placement*	78 940	
Disponibilités	8 033 285	1 803 562
Trésorerie active	8 112 225	1 803 562
Concours bancaires (trésorerie passive)		
Intérêts courus non échus - passif		
Trésorerie passive		
Trésorerie nette	8 112 225	1 803 562

* Les valeurs mobilières de placement correspondent aux actions propres détenues par OSMOZIS France dans le cadre du contrat de liquidité.

OSMOZIS détenait 7 276 actions propres au 31/08/2017

Notes annexes aux postes de Passif

Note 9 – Capitaux propres

Le capital de la société OSMOZIS se répartit au 31/08/2018 comme suit :

En Eur	Valeurs unitaires	Nombre d'actions	Total
ACTIONS ORDINAIRES	1,48	1 355 000	2 005 400
ACTIONS ORDINAIRES (BOURSE)	1,48	782 000	1 157 360
TOTAL CAPITAL		2 137 000	3 162 760
PRIME EMISSION BRUTE	9,02	782 000	7 053 640
FRAIS EMISSION IPO NETS*			-803 053
TOTAL CAPITAL ET PRIME D'EMISSION			9 413 347

Il existe également des titres donnant accès au capital :

- **14 000** (Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise 2016) : Chaque bon confère à son bénéficiaire le droit de souscrire à une action nouvelle de type ordinaire. Les bons souscrits devront être exercés dans un délai maximum légal de 5 ans à compter de leur attribution à titre gratuit. Le prix de souscription de l'action souscrite est fixé à 12, 915€, soit 1,480 € de valeur nominale et 11, 435 € de prime d'émission
- **25 650** (Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise 2017) : Chaque bon confère à son bénéficiaire le droit de souscrire à une action nouvelle de type ordinaire. Les bons souscrits devront être exercés dans un délai maximum légal de 4 ans à compter de leur attribution à titre gratuit. Le prix de souscription de l'action souscrite est fixé à 8.92 €, soit 1,480 € de valeur nominale et 7.44 € de prime d'émission
- **5 000** (Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise 2017) : Chaque bon confère à son bénéficiaire le droit de souscrire à une action nouvelle de type ordinaire. Les bons souscrits devront être exercés dans un délai maximum légal de 4 ans à compter de leur attribution à titre gratuit. Le prix de souscription de l'action souscrite est fixé à 8.92 €, soit 1,480 € de valeur nominale et 7.44 € de prime d'émission

Soit un total de **44 650** Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise.

Répartition du Capital si Exercice des BSPCE

	Nbr d'actions	%
Actions Ordinaires	2 137 000	98%
BSPCE	44 650	2%
	2 181 650	100%

Note 10 – Provisions

Au cours de l'exercice clos au **31 août 2018**, le montant et les mouvements des différents comptes de provisions se présentent comme suit :

Rubriques	31/08/2017	Correction à nouveaux	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/08/2018
Provisions pour acquisition de titres						
Provisions pour risques	181 863			66 863		115 000
Provisions pour charges						
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	181 863	0	0	66 863	0	115 000
PROV. SUR IMMO FINANCIERES	0	0	0	0	0	0
Provision sur actions propres			140 979			140 979
Provisions sur comptes clients	68 906		4 826	5 367		68 365
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	68 906	0	145 805	5 367	0	209 344
TOTAL GENERAL	250 769	0	145 805	72 230	0	324 344

La reprise figurant en provision pour risques est une réévaluation du risque prud'homal sur l'entité Osmozis à hauteur de 67 k€ suite à réception d'éléments nouveaux sur les dossiers.

Au cours de l'exercice clos au **31 août 2017**, le montant et les mouvements des différents comptes de provisions sont les suivants

La dotation figurant en provision pour risques est une provision relative à un risque prud'homal sur l'entité Osmozis à hauteur de 181 863 €.

Rubriques	31/08/2016	Correction à nouveaux	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/08/2017
Provisions pour acquisition de titres						
Provisions pour risques	10 000		171 863			181 863
Provisions pour charges						
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	10 000	0	171 863	0	0	181 863
Prov. sur avances et aptes versés sur emdes						
Provisions sur comptes clients	62 981		6 914	989		68 906
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	62 981	0	6 914	989	0	68 906
TOTAL GENERAL	72 981	0	178 777	989	0	250 769

Note 11 – Emprunts et dettes financières

Les dettes Financières au **31 Août 2018** sont composées de

Emprunts et dettes financières

En EUR

EMPRUNTS	31/08/2017	Variation de Périètre	Augmentations	Diminutions	31/08/2018
Emprunts obligataires convertibles	2 188 926			2 188 926	
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 375 404	38 142	3 835 000	2 256 221	8 992 325
Dettes financières de crédit-bail					
Concours bancaires courants		3 236	1 235		4 471
Emprunt en crédit-bail					
Intérêts courus sur Emprunts	18 149		10 842	18 149	10 842
Emprunts et dettes financières divers	260 000			170 000	90 000
TOTAL GENERAL	9 842 479	41 378	3 847 077	4 633 296	9 097 638

La société OSMOZIS a remboursé par anticipation les 231 obligations convertibles en 231 000 actions pour un montant de 1 315 776 € et la prime de non conversion pour un montant de 434 378 sur les 873 150 € provisionnés.

Au cours de la période, OSMOZIS a souscrits 3 nouveaux emprunts bancaires pour un montant total de 3 835 K€ dont le détail est ci-dessous :

- ✓ un prêt Innovation+ Banque Populaire du Sud de 2 000 K€ sur une durée de 5 ans à taux fixe,
- ✓ un prêt Société Marseillaise de Crédit de 1 000 K€ sur une durée de 5 ans à taux fixe,
- ✓ un prêt Banque Dupuy de Parseval de 835 K€ sur une durée de 5 ans à taux fixe.

Echéancier des dettes financières :

ETAT DES EMPRUNTS	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, 5 ans	plus de 5 ans
		Montant	Montant	Montant
Emprunts obligataires convertibles	0			
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 992 325	2 456 965	6 455 360	80 000
Dettes financières de crédit-bail				
Concours bancaires courants	4 471	4 471	0	0
Emprunt en crédit-bail	0	0	0	0
Intérêts courus sur Emprunts	10 842	10 842	0	0
Emprunts et dettes financières divers	90 000	90 000		0
TOTAL GENERAL	9 097 638	2 562 278	6 455 360	80 000

Les dettes financières s'analysent comme suit au **31 août 2017**:

Emprunts et dettes financières

En EUR

EMPRUNTS	31/08/2016	Augmentations	Diminutions	31/08/2017
Emprunts obligataires convertibles	1 315 776	873 150		2 188 926
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 825 354	3 700 000	1 149 950	7 375 404
Dettes financières de crédit-bail				
Concours bancaires courants				
Emprunt en crédit-bail				
Interêts courus sur Emprunts	38 414	18 149	38 414	18 149
Emprunts et dettes financières divers	405 000		145 000	260 000
TOTAL GENERAL	6 584 544	4 591 299	1 333 364	9 842 479

✓ 231 obligations convertibles en 231 000 actions :

Les obligations convertibles portent un intérêt annuel de 5% et l'emprunt obligataire se terminera le 30 juin 2020 par conversion des Obligations en actions ordinaire sur la base d'une obligation pour 1 000 actions ordinaires. En cas de conversion, l'intérêt sera servi prorata temporis jusqu'à la date de conversion. Nous avons enregistré le montant de la Prime de non conversion pour 873 150€ compte tenu de la probabilité de remboursement anticipé des Obligations Convertibles sur l'exercice avant le 30 Juin 2020.

✓ Emprunts bancaires

De nouveaux emprunts bancaires ont été souscrit au cours de la période pour un montant total de 3 700 K€ dont le détail est ci-dessous;

- Un prêt Banque Populaire du Sud de 800 K€ sur une durée de 5ans à taux fixe,
- Un prêt BPI croissance international de 500K€ sur une durée de 7 ans avec un différé de 2ans à taux fixe,
- Un prêt BPI innovation de 300 K€ sur une durée de 7ans avec un différé de 2ans à taux fixe,
- Un prêt Société Marseillaise de Crédit de 800 K€ sur une durée de 5ans à taux fixe,
- Un prêt Bnp Paribas de 800K€ sur une durée de 5 ans à taux fixe,
- Un prêt de Crédit Mutuel de 500 K€ sur une durée de 5 ans à taux fixe.

Les emprunts bancaires mis en place jusqu'au **31 Août 2018** sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Tableau des financements bancaire et obligataire

Date Souscription	Organisme prêteur	Durée	A l'origine	Taux d'intérêt
juil.-12	OSEO	48 mois	300 000	Fixe - 0% l'an
déc.-13	BANQUE POPULAIRE	60 mois	700 000	Fixe - 2,39% l'an
févr.-14	BANQUE DUPUY DE PARSEVAL	60 mois	400 000	Fixe - 3,10% l'an
déc.-14	CREDIT AGRICOLE	60 mois	400 000	Fixe - 1,70% l'an
oct.-14	BPI	84 mois	1 100 000	Fixe - 2,79 % l'an
sept.-15	BPI	84 mois	1 300 000	Fixe - 2,65% l'an
oct.-15	BANQUE DUPUY DE PARSEVAL	60 mois	400 000	Fixe - 2,15% l'an
fév.-15	BPI	60 mois	400 000	Fixe - 1,41% l'an
oct.-15	CM	60 mois	400 000	Fixe - 1,59% l'an
avr.-16	BPI	60 mois	250 000	Fixe - 0% l'an
avr.-16	BPI	60 mois	250 000	Fixe - 0% l'an
oct.-16	BNPP	60 mois	800 000	Fixe - 0,6% l'an
déc.-16	BPI Innovation	84 mois	300 000	Fixe - 1,54% l'an
déc.-16	SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT	60 mois	800 000	Fixe - 0,51% l'an
janv.-17	BPI Croissance	84 mois	500 000	Fixe - 1,44% l'an
janv.-17	BPS Innov PLUS	60 mois	800 000	Fixe - 0,85% l'an
janv.-17	Crédit mutuel	48 mois	500 000	Fixe - 0,7% l'an
nov.-17	SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT	60 mois	1 000 000	Fixe - 0,91% l'an
déc.-17	BANQUE DUPUY DE PARSEVAL	60 mois	835 000	Fixe - 0,8% l'an
janv.-18	BANQUE POPULAIRE DU SUD	60 mois	2 000 000	Fixe - 0,6% l'an

Note 12 – Dettes d'exploitation et comptes de régularisation

Les dettes d'exploitation au **31 Août 2018** s'analysent comme suit :

Dettes d'exploitation

En EUR

Valeurs brutes	31/08/2018	31/08/2017
Fournisseurs	166 042	304 772
Dettes fournisseurs	166 042	304 772
Dettes sociales	471 849	479 776
Dettes fiscales	952 526	905 506
Dettes sur immobilisation	10 379	
Comptes courants passif		
Autres dettes	149 379	102 002
Autres dettes d'exploitation	1 584 133	1 487 284
Total des dettes d'exploitation	1 750 175	1 792 056
dont :		
A moins d'un an	1 750 175	1 792 056
A plus d'un an et moins de cinq ans		
A plus de cinq ans		

Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

Comptes de régularisation

Actif

Valeurs en EUR	31/08/2018	31/08/2017
Charges constatées d'avance	38 151	47 890
Prime de remboursement des obligations sur emprunt obligataire	0	483 150
Frais d'émission des emprunts	38 043	57 561
Total compte de régularisation	76 194	588 601
dont:		
A moins d'un an	76 194	588 601
A plus d'un an et moins de cinq ans		
A plus de cinq ans		

Passif

Valeurs en EUR	31/08/2018	31/08/2017
Chiffre d'affaires facturé d'avance	37 583	113 590
Produits constatés d'avance sur CIRI (Crédit d'Impôt Recherche et Innovation) comptabilisé en subvention	585 814	385 619
Total compte de régularisation	623 397	499 209
dont:		
A moins d'un an	623 397	499 209
A plus d'un an et moins de cinq ans		

Notes annexes aux postes du Compte de Résultat

Note 13 – Chiffre d'affaires et information sectorielle

Chiffre d'affaires et information sectorielle

en K€	31/08/2018	31/08/2017	Variation nette	
Chiffre d'affaires d'ACCES INTERNET	7 859	7 604	255	3%
<i>Dont France</i>	7255	6938	317	5%
<i>Dont hors France</i>	604	666	-62	-9%
Chiffre d'affaires SERVICES CONNECTES	560	415	145	35%
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	8 419	8 019	400	5%

Au titre de l'exercice 2017/2018, OSMOZIS a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 8,4M€ contre 8 M€ lors de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires est réparti comme suit :

- **Activité ACCÈS INTERNET :**

Le chiffre d'affaires s'établit à 7 859 K€ contre 7 604 K€ en 2017 soit une hausse 3% par rapport à l'exercice précédent, s'expliquant par une hausse des nouveaux emplacements signés durant l'année, (+4,3% sur un an soit 240 389 emplacements couverts ou à couvrir à fin août 2018) et à la migration réussie de l'offre Partage¹ en offre Premium² et au succès grandissant du forfait Famille³.

Activité SERVICES CONNECTÉS :

Le chiffre d'affaires s'établit à 560 K€ en croissance de +35% grâce à la demande croissante de services professionnels. L'acquisition stratégique de Logmis contribue de façon marginale dans l'activité de l'exercice (197K€) avant le lancement, réalisé à l'automne, d'une nouvelle version du logiciel de gestion

Production immobilisée

Au 31 Août 2018, la production immobilisée s'élève à 1361 K€. Ces dépenses de recherche et développement sont portés à l'actif pour celles répondant aux conditions d'activation en lien avec les projets de R&D.

¹ Formule Partage : Facturation des frais d'installation puis partage des revenus issus de la consommation des vacanciers avec l'exploitant.

² Formule Premium : Abonnement forfaitaire (installation + consommation) facturé à l'exploitant

³ Forfait famille : trois utilisateurs pour le prix d'1,7.

Note 14 – Subventions

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en subvention d'exploitation à hauteur de 171 993€ au 31 Août 2018 contre 218 650 € au 31 Aout 2017.

En EUR

SUBVENTIONS	31/08/2018	31/08/2017
Subventions d'exploitation	21 872	32 189
Crédit Impôt Recherche Innovation	171 993	218 650
Total	193 865	250 839

Note 15 – Autres produits d'exploitation

Autres produits d'exploitation

En EUR

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	31/08/2018	31/08/2017
Produits divers de gestion courante	8 435	23 465
Total autres produits d'exploitation	8 435	23 465

Note 16 – Autres provisions et charges d'exploitation

Autres provisions et charges d'exploitation

En EUR

AUTRES PROVISIONS ET CHARGES D'EXPLOITATION	31/08/2018	31/08/2017
Dotations aux provisions actifs circulants	-4 826	-6 913
Charges diverses de gestion courante	-52 760	-29 285
Total autres provisions et charges d'exploitation	-57 586	-36 198

Note 17 – Autres Achats et Charges Externes

Au 31 Août 2018, les dépenses enregistrées dans cette rubrique s'élèvent à 4 328 K€ et sont constituées principalement par les postes suivants :

- ✓ Les commissions sur ventes pour 1 983K€ dans le cadre des contrats WIFI partage,
- ✓ Les frais de déplacements des collaborateurs du Groupe pour 497 K€ y compris ceux des installateurs pour les nouveaux contrats WIFI partage et Premium.
- ✓ Les dépenses de Sous-traitance pour 285 K€. Ce poste comprend en grande partie les dépenses liées au Support 1 basé au Maroc.
- ✓ Les Locations Longue durée des véhicules des collaborateurs du groupe pour 181K€,
- ✓ Les locations immobilières pour 287 K€.

Note 18 – Dépenses de Personnel

A fin Août 2018, l'effectif moyen du Groupe est stable à 68 pour une masse salariale qui s'élève à 3 818 K€ (45 % du chiffre d'affaires) contre 3730 K€ (47% du chiffres d'affaires) au 31 aout 2017, soit une bonne maitrise des coûts salariaux.

Fonction	Salariés au 31/08/2018	Salariés au 31/08/2017
Président	1	1
Directeur Général	1	1
Directeur Ets	1	1
Ingénieurs R&D et Système	12	10
Techniciens R&D	1	2
Installation	14	14
Ingénierie	4	4
Commercial	10	10
Production et stock	3	3
Support	14	15
Achats	2	2
RH	1,5	1,5
Administratif	3,5	3,5
TOTAL	68	68

Note 19 – Amortissements, provisions et transferts de charges

Au 31 Août 2018, Les principaux postes d'amortissements et de provisions sont les suivants :

Amortissements, provisions et transferts de charges

En EUR

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	31/08/2018	31/08/2017
Dotations amortissements immobilisations incorporelles	523 456	623 904
Dotations amortissements immobilisations corporelles	1 731 073	1 529 350
<i>Dotations aux amortissements des immobilisations</i>	<i>2 254 529</i>	<i>2 153 254</i>
<i>Dotations aux provisions pour risques et charges</i>		<i>171 863</i>
<i>Dotations aux provisions actifs circulants*</i>	<i>4 826</i>	<i>6 913</i>
Total dotations d'exploitation	2 259 355	2 332 030
Reprises aux provisions sur actif circulant	5 367	989
Reprises aux provisions pour risques et charges	65 000	
<i>Reprises d'exploitation</i>	<i>70 367</i>	<i>989</i>
<i>Transferts de charges d'exploitation</i>	<i>34 142</i>	<i>26 548</i>
Total reprises et transferts de charges d'exploitation **	104 509	27 537
Total Net	-2 154 846	-2 304 493

Note 20 – Résultat financier

Les principaux postes du résultat financier sont :

Résultat financier

En EUR

RESULTAT FINANCIER	31/08/2018	31/08/2017
Charges d'intérêts sur comptes courants	-985	-375
Charges d'intérêts sur emprunts	-166 387	-204 205
Frais d'émission d'emprunt	-20 363	-16 258
Résultat net des écarts de change	55 520	-32 656
Autres produits et charges financières	2 177	-5 467
Transfert de charges	20 363	16 257
Dotations aux amortissements dont prime de non conversion sur emprunt obligataire	-84 320	-407 253
Dotations pour dépréciations des actions propres détenues par Osmozis	-140 979	
Total résultat financier	-334 974	-649 957

Note 21 – Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel		
En EUR	31/08/2018	31/08/2017
Produits sur cession d'éléments d'actif	42	
Produits sur créances antérieurement passées en perte		
Produits divers	55 127	796
Total des produits	55 169	796
Valeur nette comptable des éléments d'actif sortis		
Charges diverses	-1 508	0
Total des charges	-1 508	0
Résultat exceptionnel	53 661	796

Le profit exceptionnel correspond principalement à l'écart entre le montant nominal du compte courant d'associé détenu par une ancienne associée de LOGMIS et le prix payé par OSMOZIS SA.

Note 22 – Impôts

Le taux d'impôt retenu est de 28 % au 31 Août 2018.

La preuve d'impôt consiste à effectuer le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le compte de résultat consolidé et la charge d'impôt théorique calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôt le taux d'impôt. Tous les impôts différés ont été comptabilisés dès lors que leur récupération est probable.

Preuve d'impôt consolidée

En EUR

PRELIVE DE L'IMPOT	TOTAL
Résultat net consolidé après impôt des sociétés intégrées	-687 066
Impôt réel	-230 373
Impôt différé changement de taux au résultat (CRC-99-02)	90 280
Résultat reconstitué avant impôt des sociétés intégrées	-827 159
IMPOT THEORIQUE ENTITE	-221 055
ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE ET IMPOT REEL	9 421
IMPOT THEORIQUE GROUPE	-221 055
ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE GROUPE ET IMPOT REEL	9 422
JUSTIFICATION DE L'ECART	
Ecart sur base imposées à taux différenciés	-12
Justification de l'écart lié au calcul de l'impôt	-12
SOLDE ECART LIE AUX BASES FISCALES A JUSTIFIER	9 436
Incidence des différences permanentes	1 928
Incidence des déficits antérieurs activés	-18 853
Déficits exercice non activés	120 063
CICE, CIR et crédits d'impôts	-93 702
Justification de l'écart lié aux bases fiscales	9 436
JUSTIFICATION GLOBALE DE L'ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE ET IMPOT REEL	9 436

Détail de la charge d'impôt au 31 Août 2018

Le produit d'impôt différé de l'exercice s'explique par la fiscalité différée et surtout par la reconnaissance d'impôts différés sur les déficits.

Charge d'impôt	TOTAL
Impôt exigible comptabilisé	
Impôt différé comptabilisé	-230 373
Impôt réel	-230 373
<i>Impôt différé changement de taux au résultat (CRC 99-02)</i>	<i>90 280</i>
Impôt sur le résultat	-140 093

Les impôts différés se ventilent comme suit :

Ventilation des impôts différés	Base	Montant
Impôts différés sur retraitements	1 282	406
Impôts différés sur déficit - France	3 988 277	1 150 219
Impôts différés sur déficit - Italie		
Impôts différés sur déficit - Allemagne		
Impôts différés sur déficit - Pays Bas		
Impôts différés sur déficit - Espagne		
Total	3 989 559	1 150 625

Note 23 – Résultat par action

Le calcul du résultat par action et du résultat dilué par action est présenté dans le tableau suivant :

En EUR	31/08/2018	31/08/2017
Résultat net part du groupe	- 687 066	- 1 190 925
Nombre de titres émis à la clôture hors actions propres	2 137 000	2 137 000
dont Actions propres détenus par Osmozis France	77 148	7 276
Résultat par action	- 0,32	- 0,56
Nombre d'actions selon obligations convertibles (1 obligation pour 1000 actions)		231 000
Nombre de Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise	44 650	14 000
Nombre maximal d'actions	2 181 650	2 389 000
Résultat dilué par action	- 0,31	- 0,50

La hausse du résultat dilué par actions par provient de la conjugaison de l'amélioration des performances du groupe et du remboursement de l'emprunt obligataire sur l'exercice.

Note 24 – Parties liées

En EUR

Parties liées	Nature de la relations avec la partie liée	montant des transactions conclues avec la partie liée	autres informations
SCI Coccinelle	Bail commercial - dépôts et cautionnements - loyers - Charges locatives	46 426 278 556 7 200	

Note 25 – Rémunération des dirigeants

Les rémunérations versées par Osmozis aux dirigeants sont présentées ci-dessous

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Gérard TREMBLAY, Président Directeur Général		
	Exercice 2018	Exercice 2017
Rémunérations Brutes Chargées dues au titre de l'exercice	178 265 €	129 502 €
<i>dont charges patronales</i>	<i>39 134 €</i>	<i>38 071 €</i>
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice (1)	0,00 €	0,00 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>)	N/A	N/A
Valorisation des actions attribuées gratuitement (<i>détaillées au tableau 6</i>)	N/A	N/A
TOTAL	178 265 €	129 502 €

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Yves BOULOT, Directeur Général Délégué		
	Exercice 2018	Exercice 2017
Rémunérations Brutes Chargées dues au titre de l'exercice	180 281 €	127 384 €
<i>dont charges patronales</i>	<i>41 264 €</i>	<i>37 473 €</i>
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice (1)	00.00 €	00.00 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>)	N/A	N/A
Valorisation des actions attribuées gratuitement (<i>détaillées au tableau 6</i>)	N/A	N/A
TOTAL	180 281 €	127 384 €

Note 26 – Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe OS MOZIS se caractérisent par :

- L'émission et la souscription de 21 000 BSPCE en date du 31 août 2016 et ramené à 14 000 BSPCE suite au départ du Directeur Commercial. Chaque bon confère à son bénéficiaire le droit de souscrire à une action nouvelle de type ordinaire. Les bons souscrits devront être exercés dans un délai maximum légal de 5 ans à compter de leur émission. Voir la note 9.
- L'émission et la souscription de 25 650 BSPCE en date du 04/12/2017. Chaque bon confère à son bénéficiaire le droit de souscrire à une action nouvelle de type ordinaire. Les bons souscrits devront être exercés dans un délai maximum légal de 4 ans à compter de leur émission. Voir la note 9
- L'émission et la souscription de 5 000 BSPCE en date du 14/02/2018. Chaque bon confère à son bénéficiaire le droit de souscrire à une action nouvelle de type ordinaire. Les bons souscrits devront être exercés dans un délai maximum légal de 4 ans à compter de leur émission. Voir la note 9
- Les indemnités départ à la retraite (PIDR) sont valorisées pour 28 637 € au 31 Août 2018, pour 22 841€ dans les comptes établis au 31 août 2017.
- La convention de cession des parts de la société LOGMIS prévoit un complément de prix dû par la société OS MOZIS qui sera déterminé au plus tard le 30 septembre 2019 en fonction du nombre de client de la société LOGMIS ou de la société OS MOZIS utilisant au moins une licence d'un des logiciels développés par la société LOGMIS au 31 août 2019."
- Ci-joint les dettes garanties par des sûretés réelles

Type de nantissement	Emprunt du	Date de fin d'échéance de la garantie	Montant initial de cette garantie	Montant restant dû du capital	Montant Emprunté	Banque
Nantissement de fond de Commerce	17/12/2013	17/12/2018	168 000	49 311	700 000	Banque populaire
Nantissement de compte à terme	12/12/2014	30/12/2019	80 000	110 010	400 000	Crédit Agricole
Nantissement de fond de Commerce			520 000			
Gage espèces	31/10/2014	31/10/2021	55 000	715 000	1 100 000	BPI
Gage espèces	30/09/2015	30/09/2022	65 000	1 105 000	1 300 000	BPI
Nantissement de fond de Commerce	21/09/2015	21/09/2020	480 000	176 787	400 000	Banque populaire
Nantissement de fond de Commerce	20/10/2015	20/10/2020	480 000	177 241	400 000	Crédit Mutuel
Nantissement de fond de Commerce	30/11/2016	02/12/2021	960 000	537 101	800 000	Banque populaire
Gage espèces	21/12/2016	31/12/2023	15 000	300 000	300 000	BPI
Nantissement de fond de Commerce	26/12/2016	26/12/2021	920 000	535 596	800 000	Société Marseillaise de Crédit
Gage espèces	27/12/2016	31/12/2023	25 000	500 000	500 000	BPI
Nantissement de fond de Commerce	30/01/2017	31/12/2021	600 000	293 366	500 000	Crédit Mutuel
Nantissement de fond de Commerce	11/01/2017	11/01/2022	920 000	549 180	800 000	Bnp Paribas
Nantissement de fond de Commerce	17/11/2017	17/11/2022	1 002 000	711 869	835 000	Banque Dupuy de Parseval
Nantissement du compte titres	15/12/2017	14/12/20122	800 000	1 736 786	2 000 000	Banque populaire

Note 27 – Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 16 040 euros.

OSMOZIS

Société anonyme

7, avenue de l'Europe
34830 Clapiers

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2018

OSMOZIS

Société anonyme

7, avenue de l'Europe
34830 Clapiers

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2018

A l'assemblée générale de la société OSMOZIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société OSMOZIS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des frais de développement

Au 31 août 2018, la valeur des frais de développement inscrits à l'actif du bilan s'établit à 1.579 milliers d'euros. Nous avons considéré que la valeur de ces actifs incorporels est un point clé de l'audit en raison de son importance significative dans les comptes et de l'incidence des hypothèses retenues pour sa détermination.

Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité ainsi que les autres éléments sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation, les modalités retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que la note « Frais de recherche et développement » de l'annexe fournit une information appropriée.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Castelnau-Le-Lez, le 21 décembre 2018

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Christophe PERRAU

COMPTES ANNUELS.

Bilan.
Compte de résultat.
Annexe.

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SA OSMOZIS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12						
Adresse de l'entreprise 7 Avenue de l'Europe		34830 CLAPIERS						
Durée de l'exercice précédent* 12								
Numéro SIRET* 4 8 5 1 5 6 4 1 8 0 0 0 5 8			Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, 31 08 2018						
		N-1 31 08 2017						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	5 852 854	CQ	4 273 914	1 578 940	1 014 380
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	51 428	AG	26 900	24 528	22 500
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	84 136	AK	43 808	40 328	16 640
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	6 431	AQ	593	5 838	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	10 838 973	AS	6 765 806	4 073 167	5 062 514
		Autres immobilisations corporelles	AT	188 829	AU	144 331	44 498	34 683
		Immobilisations en cours	AV	1 292 568	AW		1 292 568	510 584
		Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU	698 991	CV		698 991	54 502	
	Créances rattachées à des participations	BB	1 231 977	BC		1 231 977	2 878 701	
	Autres titres immobilisés	BD	1 251	BE		1 251	1 251	
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	1 023 435	BI		1 023 435	263 190	
TOTAL (II)		BJ	21 270 873	BK	11 255 352	10 015 522	9 858 944	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 182 214	BY	68 365	3 113 849	2 816 549
		Autres créances (3)	BZ	1 264 606	CA		1 264 606	1 044 722
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 643 984)	CD	643 984	CE	140 979	503 005	78 940
DIVERS	Disponibilités	CF	4 084 841	CG		4 084 841	5 630 367	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	35 926	CI		35 926	47 501	
	TOTAL (III)	CJ	9 211 571	CK	209 344	9 002 227	9 618 080	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	38 043			38 043	57 561
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					483 150	
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	30 520 488	IA	11 464 695	19 055 792	20 017 735	

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SA OSMOZIS		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :3...162...760.....)	DA	3 162 760	3 162 760
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	6 250 588	6 250 588
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	65 079	65 079
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	254 793	254 793
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	420 430	420 430
	Report à nouveau	DH	(1 893 090)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(334 322)	(1 893 090)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	7 926 239	8 260 561
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	115 000	180 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	115 000	180 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		2 188 926
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	8 976 454	7 393 553
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	93 674	262 696
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	501 928	391 002
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 246 173	1 192 444
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	10 379	
	Autres dettes	EA	148 365	97 303
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	37 580	51 250
TOTAL (IV)	EC	11 014 553	11 577 174	
	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	19 055 792	20 017 735

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise :		SA OSMOZIS						Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	4 322 836	FB	503 378	FC	4 826 214	5 567 843	
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	3 149 517	FH	3 433	FI	3 152 950	2 080 791
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	7 472 353	FK	506 811	FL	7 979 164	7 648 635	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN	1 243 820	1 026 257	
	Subventions d'exploitation					FO	21 872	32 189	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	174 430	113 901	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 255	9 606	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	9 421 542	8 830 587
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		5 362	
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	9 125	15 304	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	4 174 352	3 869 666	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	138 770	124 375	
	Salaires et traitements*					FY	2 328 670	2 372 624	
	Charges sociales (10)					FZ	938 565	920 625	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	2 265 087	2 170 507
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	4 826	6 913
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		170 000	
	Autres charges (12)					GE	33 846	11 760	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	9 893 241	9 667 137	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(471 699)	(836 550)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	10 424	8 718	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	23 908	2 943	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	55 520	32 693	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	89 852	44 354	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	185 418	390 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	167 342	204 580	
	Différences négatives de change					GS		65 349	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	25 698	8 578	
Total des charges financières (VI)						GU	378 458	668 508	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(288 606)	(624 154)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(760 305)	(1 460 704)	

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SA OSMOZIS		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	55 169
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	55 169
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 374
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	363 454
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 374 363 454
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	53 795 (363 454)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(372 188) 68 932
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	9 566 563 8 874 941
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	9 900 884 10 768 031
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(334 322) (1 893 090)

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Annexe aux comptes annuels, dont le total du bilan est de 19 055 792.13 Euros et dont le chiffre d'affaires est de 7 979 164.25 Euros. La perte de l'exercice s'élève à 334 321.67 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En Novembre 2017, la société OSMOZIS a remboursé par anticipation l'intégralité de son emprunt obligataire convertible en actions pour un montant de 1 315 776 € et la prime de non conversion pour un montant de 434 379 € sur les 873 150 € provisionnés. Cette décision a été prise d'une part, compte tenu du niveau faible des taux d'intérêts sur le marché interbancaire et de sa capacité à emprunter dans de bonnes conditions auprès de ses partenaires bancaires et d'autre part, pour l'effet relatif de cette opération.

Le 27/11/2017, avec une date d'effet au 1^{er} décembre 2017, Osmozis a acquis 100% de la SARL Logmis, société spécialisée dans l'édition de logiciels de gestion de centres de vacances.

La société Logmis dispose d'un portefeuille de 300 clients en France et en Espagne qui génère un chiffre d'affaires annuel d'environ 300 000 euros.

L'acquisition de Logmis donne un coup d'accélérateur au développement commercial et à la stratégie d'intégration sur l'ensemble de la chaîne de valeur des services connectés dédiés aux professionnels du tourisme. L'objectif est d'apporter un argument commercial fort pour l'exploitant : un confort accru d'utilisation des services par le vacancier.

Au cours de l'exercice, OSMOZIS a souscrit 3 nouveaux emprunts bancaires pour un montant total de 3 835 K€ dont le détail est ci-dessous :

un prêt Innovation+ Banque Populaire du Sud de 2 000 K€ sur une durée de 5 ans à taux fixe,

un prêt Société Marseillaise de Crédit de 1 000 K€ sur une durée de 5 ans à taux fixe,

un prêt Banque Dupuy de Parseval de 835 K€ sur une durée de 5 ans à taux fixe.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - Art. R 123-196 1^o et 2^o; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos le 31 août 2018 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La SA OSMOZIS établit des comptes consolidés selon les règles et méthodes applicables en France. Les règles et méthodes appliquées sont conformes au règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable (CRC) du 29 avril 1999 actualisé par le règlement 2016-08 du 02/12/2016.

Les comptes consolidés sont disponibles au siège de la Société.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Un produit est comptabilisé dans le résultat de l'exercice s'il est :

- Réalisé, c'est-à-dire certain dans son principe et dans son montant ;
- Acquis à l'exercice.

Le chiffre d'affaires de la Société est comptabilisé de la manière suivante :

- Dans la formule dite « contrats Partage », la Société commercialise des accès Wifi auprès des vacanciers sur les campings et les résidences de vacances (les sites). Les utilisateurs achètent, soit une carte d'accès sur les sites, soit un forfait sur le portail internet d'Osmozis. Les accès Wifi sont facturés aux vacanciers, soit sous forme de forfaits en nombre de jours de connexion illimitée, soit sous forme de forfaits pour un nombre d'heures de connexion. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors de la consommation des heures et des jours de connexion par les utilisateurs. Par ailleurs, dans le cadre de ces contrats, Osmozis facture aux sites une prestation d'installation des équipements. Le chiffre d'affaires relatif à ces prestations est reconnu à la réception des installations.
- Lorsque les centres de vacances optent pour l'autre formule, dite « contrats Premium », Osmozis facture aux sites un loyer de mise à disposition des installations Wifi. Le centre de vacances facture alors lui-même l'accès Wifi à l'utilisateur final sur la base d'un tarif qu'il définit librement. Le chiffre d'affaires correspondant au loyer de mise à disposition des installations aux sites est reconnu lorsque le service est rendu.
- La Société commercialise par ailleurs des services connectés, dits « SMART », tels que la vidéo surveillance sans fil, des outils de gestion technique hôtelière et des solutions sonores. La Société reste propriétaire des installations réalisées sur les sites et les loue à ces derniers. Ces prestations sont reconnues en chiffre d'affaires lorsque le service a été rendu.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour l'année civile 2017 qui s'élève à 112 763 € ainsi qu'un produit à recevoir relatif à l'application du CICE 2018 pour un montant de 63 032 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2018. La Société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Au titre de l'année civile 2017, le CICE a principalement été affecté à des efforts en matière de recherche. Il n'a permis ni de financer une hausse de la part des bénéficiaires distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais établissement recherche développement	4 825 330		1 027 524
TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles	76 314		59 251
TOTAL			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements constr.			6 431
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	10 127 278		711 694
Installations générales agencements aménagements divers	35 292		6 900
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	116 647		29 989
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	510 584		781 984
Avances et acomptes			
TOTAL	10 789 801		1 536 998
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	2 933 202		961 252
Autres titres immobilisés	1 251		
Prêts, autres immobilisations financières	263 190		776 645
TOTAL	3 197 643		1 737 897
TOTAL GENERAL	18 889 088		4 361 671

	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
Frais établissement et de développement		5 852 854	5 852 854
TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles		135 565	135 565
TOTAL			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements constr.		6 431	6 431
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		10 838 972	10 838 972
Installations générales agencements aménagements divers		42 192	42 192
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		146 636	146 636
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours		1 292 568	1 292 568
Avances et acomptes			
TOTAL		12 326 799	12 326 799
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	1 963 486	1 930 969	1 930 969
Autres titres immobilisés		1 251	1 251
Prêts, autres immobilisations financières	16 400	1 023 435	1 023 435
TOTAL	1 979 886	2 955 655	2 955 655
TOTAL GENERAL	1 979 886	21 270 873	21 270 873

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, l'activation des dépenses de développement représente un montant total de 1 004 K€.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL	3 810 950	462 964		4 273 914
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	37 173	33 535		70 708
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.			593		593
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		5 064 765	1 701 041		6 765 806
Installations générales agencements aménagements divers		35 292	1 297		36 589
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		81 965	25 777		107 742
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	5 182 022	1 728 708		6 910 730
	TOTAL GENERAL	9 030 145	2 225 207		11 255 352

Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
					Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ.	TOTAL	462 964				
Autres immob.incorporelles	TOTAL	33 535				
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Instal.générales agenc.aménag.constr.		593				
Instal.techniques matériel outillage indus.		1 701 041				
Instal.générales agenc.aménag.divers		1 297				
Matériel de transport						
Matériel de bureau informatique mobilier		25 777				
Emballages récupérables et divers						
	TOTAL	1 728 708				
	TOTAL GENERAL	2 225 207				

Mouvements de l'exercice affectant les charges à répartir sur plusieurs exercices	Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts	57 561	20 363	39 880	38 044
Primes de remboursement des obligations	483 150		483 150	

Les amortissements constatés au titre des frais de développement activés antérieurement ou au cours de l'exercice, représentent 444 K€.

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	180 000			65 000	115 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	180 000			65 000	115 000

Provision pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mis en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients	68 905	4 826		5 367	68 365
Autres provisions pour dépréciation		140 979			140 979
TOTAL	68 905	145 805		5 367	209 344
TOTAL GENERAL	248 905	145 805		70 367	324 344
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		4 826		70 367	
financières		140 979			
exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice					

Etat des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	1 231 977	1 231 977	
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 023 435		1 023 435
Clients douteux ou litigieux	174 009	174 009	
Autres créances clients	3 008 205	3 008 205	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	18 233	18 233	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	858 913	858 913	
Taxe sur la valeur ajoutée	69 464	69 464	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques	305 834	305 834	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	12 162	12 162	
Charges constatées d'avance	35 926	35 926	
TOTAL	6 738 158	5 714 723	1 023 435
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	10 842	10 842		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	8 965 612	2 442 252	6 443 360	80 000
Emprunts et dettes financières divers	90 000	90 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	501 928	501 928		
Personnel et comptes rattachés	172 295	172 295		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	247 574	247 574		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	795 171	795 171		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	31 133	31 133		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 379	10 379		
Groupe et associés	3 674	3 674		
Autres dettes	148 365	148 365		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	37 580	37 580		
TOTAL	11 014 553	4 491 193	6 443 360	80 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 845 842			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 183 096			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	1,4800	1 355 000			1 355 000
ACTIONS ORDINAIRES (BOURSE)	1,4800	782 000			782 000
TOTAL		2 137 000	0	0	2 137 000

Actions propres détenues

Dans le cadre du contrat de liquidité conclu par la Société suite à son introduction en bourse, OSMOZIS SA détient 17 148 actions propres au 31/08/2018.

Hors contrat de liquidité, OSMOZIS SA détient 60 000 actions propres.

Soit un total de 77 148 actions propres détenues au 31/08/2018.

Eléments	Evaluation au bilan	Prix du marché
Actions propres	503 005	503 005

Tableau de variation des capitaux propres

Postes de capitaux propres	Situation Ouverture	Variation en plus	Variation en moins	Situation Clôture
Capital	3 162 760			3 162 760
Primes liées au capital	6 250 587			6 250 587
Réserve légale	65 080			65 080
Réserve indisponible	254 793			254 793
Autres réserves	420 430			420 430
Report à nouveau			1 893 090	-1 893 090
Résultat de la période	-1 893 090	-334 322	-1 893 090	-334 322
TOTAL	8 260 560	-334 322		7 926 238

Autres titres ouvrant droit au capital

Obligations convertibles en actions

L'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2014 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 1 316 K€ par émission de 231 obligations de 5 696 euros chacune, convertible en actions.

L'emprunt obligataire, dont l'échéance initiale était fixée au 30 juin 2020 a été intégralement remboursé par anticipation le 30 novembre 2017 et la prime de non conversion versée prorata temporis.

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

21 bons ont été émis et souscrits gratuitement en totalité le 31 août 2016. Chaque bon confère à son bénéficiaire le droit de souscrire à une action nouvelle de type ordinaire. Les bons souscrits devront être exercés dans un délai maximum légal de 5 ans à compter de leur attribution à titre gratuit. Le prix de souscription de l'action souscrite est fixé à 12,915€, soit 1,480 € de valeur nominale et 11,435 € de prime d'émission. Suite à la baisse de la valeur nominale des actions ordinaires et au départ du Directeur Commercial, les BSPCE émis en 2016 pouvant être exercés sont à présent de 14 000.

25 650 bons ont été émis le 04/12/2017. Chaque bon, exerçable à compter du 1^{er} septembre 2018, confère à son bénéficiaire le droit de souscrire à une action nouvelle de type ordinaire. Les bons souscrits devront être exercés dans un délai maximum légal de 4 ans à compter de leur attribution à titre gratuit. Le prix de souscription de l'action souscrite est fixé à 8,920 €, soit 1,480 € de valeur nominale et 7,44 € de prime d'émission.

5 000 bons ont été émis le 14/02/2018. Chaque bon confère à son bénéficiaire le droit de souscrire à une action nouvelle de type ordinaire. Les bons souscrits devront être exercés dans un délai maximum légal de 4 ans à compter de leur attribution à titre gratuit. Le prix de souscription de l'action souscrite est fixé à 8,920 €, soit 1,480 € de valeur nominale et 7,44 € de prime d'émission.

Répartition du capital si exercice des BSPCE		
	Nombre d'actions	%
Actions ordinaires	2 137 000	97,95%
BSPCE	44 650	2,05%
Total	2 181 650	100,00%

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont portés à l'actif lorsque les projets ont une durée de réalisation supérieure à un an et que le montant de dépenses prévisibles est significatif. Ils sont composés de coûts liés spécifiquement au développement d'un produit et sont évalués à leur coût de production. En application de la méthode préférentielle, les dépenses de développement sont immobilisées dès lors que la Société peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- la Société a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- Il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à la Société ;
- Le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par la Société et portés à l'actif concernent essentiellement des projets d'innovation stratégique faisant l'objet d'un suivi annuel individualisé par projet et ayant de sérieuses chances de réussite commerciale.

Les frais de développement ne remplissant pas les critères d'activation sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont amortis selon le mode linéaire sur la durée estimée de consommation des avantages économiques futurs. Ceux relatifs aux bornes Wifi en protocole AC, qui permettent de distribuer sur les sites jusqu'à 1 GB/s sont amortis sur 5 ans. Les autres sont amortis sur 2 ans.

Les frais de développement sont soumis à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, la Société considère des indices externes et internes tels que des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, intervenus au cours de l'exercice ou dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel la Société opère, ou une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la Société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle. La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité de l'actif pour la Société.

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts nécessaires à l'acquisition de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Evaluation des amortissements

(Code du commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Prototypes	Linéaire	3 ans
Frais de développement	Linéaire	2 à 5 ans
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	3 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements et aménagements divers	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Créances commerciales

Outre les quelques créances donnant lieu à dépréciation et les créances commerciales sur les filiales, les créances à plus d'un an s'inscrivent dans le cadre des contrats Partage. Au titre de ces contrats, Osmozis facture au client une prestation d'installation lors de la réception par le Site. Cette prestation est payable par un acompte initial et le solde par une compensation avec les commissions que le site percevra au fur et à mesure des ventes d'accès Wifi. La saisonnalité de l'activité étant importante, des installations non encore réglées au 31 août le seront pour l'essentiel lors de la saison suivante, soit sur la période de mai à septembre N+1. La Société estime qu'en moyenne les frais d'installation sont réglés sur un peu plus de 2 saisons complètes.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Crédit impôt recherche

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel et qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de leurs activités de recherche.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été engagées.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en diminution du poste « Impôts sur les bénéfices ».

Disponibilités en Euros

(Code du commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 342-7)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Produits à recevoir, charges à payer, produits et charges constatés d'avance

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	305 834
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	305 834

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 842
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 416
Dettes fiscales et sociales	321 339
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	365 597

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	35 926
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	35 926

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	37 580
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	37 580

Transfert de charges

Nature	Montant
Activation des frais d'émission d'emprunt	20 363
Remboursements frais de formation	6 507
Remboursements d'assurance	1 991
Refacturations clients	323
Refacturations filiales	50 246
Avantages en nature	24 634
Total	104 063

Parties liées

La Société n'a pas de convention avec les parties liées qui soit significative et conclue à des conditions qui ne soient pas des conditions normales de marché.

Résultat exceptionnel

Le profit exceptionnel correspond à l'écart entre le montant nominal du compte courant d'associé détenu par une ancienne associée de LOGMIS et le prix payé par OS MOZIS SA.

Effectif moyen

Fonction	31/08/2018	31/08/2017
Président	1	1
Directeur Général	1	1
Ingénieurs R et D et système	10	10
Technicien R et D	2	2
Installation	12	12
Ingénierie	4	4
Commercial	6	7
Production et stock	3	3
Support	15	15
Achats	2	2
RH	1,5	1,5
Administratif	3,5	3,5
Total	61	62

Rémunération des dirigeants

(En Euros)	31/08/2018	31/08/2017
Monsieur Gérard TREMBLAY, Président Directeur Général		
Rémunération brute fixe	99 131	91 431
Total	99 131	91 431
Monsieur Yves BOULOT, Directeur Général Délégué		
Rémunération brute fixe	99 017	89 911
Total	99 017	89 911
TOTAL	198 148	181 343

Filiales et participations

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice
				bruto	netto				
A. Renseignements détaillés									
- Filiales détenues à + de 50%									
- OSMOZIS IBERIA	10 000	-146 965	100%	10 000	10 000	91 558		341 573	26 986
- OSMOZIS ITALIA	10 000	9 571	100%	9 502	9 502	260 342		387 440	-59 840
- OSMOZIS GMBH	25 000	-207 108	100%	25 000	25 000	284 708		53 366	-111 502
- OSMOZIS BV	10 000	-100 924	100%	10 000	10 000	278 606		5 477	-188 846
- OSMOZIS LTD	10 379	0	100%	10 379	10 379	5 537		0	-4 680
- LOGMIS	47 622	-456	100%	634 110	634 110	311 225		332 984	-32 965
- Participations détenues entre 10 et 50 %									
-									
B. Renseignements globaux									
- Filiales non reprises en A									
- françaises									
- étrangères									
- Participations non reprises en A									
- françaises									
- étrangères									

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 16 040 euros.

Dettes garanties par des sûretés réelles

164150	Emprunt du	:	17/12/2013
BPS	Montant initial de cette garantie	:	168 000
	Montant restant dû en capital	:	49 311
	Date de fin d'échéance de la garantie	:	17/12/2018
	Nature de la sûreté réelle	:	nantissement du fonds de commerce
164170	Emprunt du	:	12/12/2014
CA	Montant initial de cette garantie	:	520 000
	Montant restant dû en capital	:	110 010
	Date de fin d'échéance de la garantie	:	30/12/2019
	Nature de la sûreté réelle	:	nantissement du fonds de commerce
164170	Emprunt du	:	12/12/2014
CA	Montant initial de cette garantie	:	80 000
	Montant restant dû en capital	:	110 010
	Date de fin d'échéance de la garantie	:	30/12/2019
	Nature de la sûreté réelle	:	nantissement de compte à terme
164171	Emprunt du	:	31/10/2014
BPI	Montant initial de cette garantie	:	55 000
	Montant restant dû en capital	:	715 000
	Date de fin d'échéance de la garantie	:	31/10/2021
	Nature de la sûreté réelle	:	gage espèces
164172	Emprunt du	:	30/09/2015
BPI	Montant initial de cette garantie	:	65 000
	Montant restant dû en capital	:	1 105 000
	Date de fin d'échéance de la garantie	:	30/09/2022
	Nature de la sûreté réelle	:	gage espèces

164173	Emprunt du	:	21/09/2015
BP	Montant initial de cette garantie	:	480 000
	Montant restant dû en capital	:	176 787
	Date de fin d'échéance de la garantie	:	21/09/2020
	Nature de la sureté réelle	:	nantissement du fonds de commerce
164174	Emprunt du	:	20/10/2015
CM	Montant initial de cette garantie	:	480 000
	Montant restant dû en capital	:	177 241
	Date de fin d'échéance de la garantie	:	20/10/2020
	Nature de la sureté réelle	:	nantissement du fonds de commerce
164177	Emprunt du	:	30/11/2016
BPS	Montant initial de cette garantie	:	960 000
	Montant restant dû en capital	:	537 101
	Date de fin d'échéance de la garantie	:	02/12/2021
	Nature de la sureté réelle	:	nantissement du fonds de commerce
164178	Emprunt du	:	21/12/2016
BPI	Montant initial de cette garantie	:	15 000
	Montant restant dû en capital	:	300 000
	Date de fin d'échéance de la garantie	:	31/12/2023
	Nature de la sureté réelle	:	gage espèces
164179	Emprunt du	:	27/12/2016
BPI	Montant initial de cette garantie	:	25 000
	Montant restant dû en capital	:	500 000
	Date de fin d'échéance de la garantie	:	31/12/2023
	Nature de la sureté réelle	:	gage espèces
164180	Emprunt du	:	26/12/2016
SMC	Montant initial de cette garantie	:	920 000
	Montant restant dû en capital	:	535 596
	Date de fin d'échéance de la garantie	:	26/12/2021
	Nature de la sureté réelle	:	nantissement du fonds de commerce
164181	Emprunt du	:	30/01/2017
CM	Montant initial de cette garantie	:	600 000
	Montant restant dû en capital	:	293 366
	Date de fin d'échéance de la garantie	:	31/12/2020
	Nature de la sureté réelle	:	nantissement du fonds de commerce
164182	Emprunt du	:	11/01/2017
BNP	Montant initial de cette garantie	:	920 000
	Montant restant dû en capital	:	549 180
	Date de fin d'échéance de la garantie	:	11/01/2022
	Nature de la sureté réelle	:	nantissement du fonds de commerce
164184	Emprunt du	:	17/11/2017
BDDP	Montant initial de cette garantie	:	1 002 000
	Montant restant dû en capital	:	711 869
	Date de fin d'échéance de la garantie	:	17/11/2022
	Nature de la sureté réelle	:	nantissement du fonds de commerce

164185	Emprunt du	:	15/12/2017
BPS	Montant initial de cette garantie	:	800 000
	Montant restant dû en capital	:	1 736 786
	Date de fin d'échéance de la garantie	:	14/12/2022
	Nature de la sureté réelle	:	nantissement de compte titres

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Tranche d'âges	Engagement à	Montant
59 ans	moins d'un an	
54 à 58 ans	1 à 5 ans	10 555
50 à 54 ans	6 à 10 ans	
40 à 49 ans	11 à 20 ans	7 039
30 à 39 ans	21 à 30 ans	11 043
moins de 30 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		28 637
Dont dirigeants		10 555
Autres		18 082

Hypothèses de calcul retenues

- départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- turn over à hauteur de 15 %
- taux d'inflation et de progression des salaires : 2 %
- taux d'actualisation : 1,25 %

Autres engagements hors bilan

La convention de cession des parts de la société LOGMIS prévoit un complément de prix dû par la société OSMOZIS. Ce complément de prix sera déterminé au plus tard le 30 septembre 2019 en fonction du nombre de clients de la société LOGMIS, ou de la société OSMOZIS, utilisant au moins une licence d'un des logiciels développés par la société LOGMIS au 31 août 2019.

OSMOZIS

Société anonyme

7, avenue de l'Europe
34830 Clapiers

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 août 2018

OSMOZIS

Société anonyme

7, avenue de l'Europe
34830 Clapiers

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 août 2018

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Août 2018

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société,
nous vous présentons notre rapport sur les conventions
réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des
informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les
modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt
pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que
nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir
à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher
l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les
termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier
l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue
de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

✓ **Contrat de travail de Monsieur Gérard Tremblay**

Personne concerné : Monsieur Gérard Tremblay (Président Directeur Général)

Nature : Contrat de travail entre la société Osmozis et Monsieur Gérard Tremblay

Montant des sommes versées au cours de l'exercice écoulé :

La rémunération annuelle perçue par Monsieur Gérard Tremblay s'élève à 90.000 euros brut.

✓ **Bail commercial conclu avec la SCI Coccinelle**

Entité cocontractante :

SCI Coccinelle dont le capital est détenu conjointement par les sociétés SAS ROUGE et SAS FONDATYS 92 et dont les co-gérants sont Messieurs Gérard Tremblay (Administrateur) et Yves Boulot (Administrateur).

Nature et objet :

Location d'un immeuble comportant un bâtiment d'une surface plancher total 1.590 m² destiné à l'exercice des activités d'Osmozis.

Modalités :

Le bail a été signé pour une durée de 9 ans à compter du 28 juin 2017 moyennant un loyer annuel de 278.556 € HT hors charges, payable mensuellement et d'avance et révisable à l'issue de chaque période triennale.

Au titre des trois premiers mois, il n'a été versé ni loyer ni charges. Cependant, le terme payable au 30 septembre 2017 a été substitué par une indemnité forfaitaire de 26.000 € HT.

Castelnau-Le-Lez, le 21 décembre 2018

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Christophe PERRAU